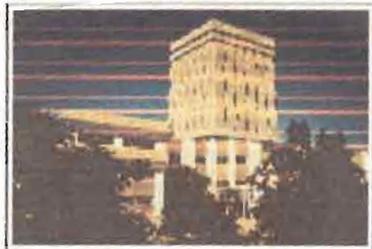


UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

UF.R. DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SECTION DE SOCIOLOGIE



**LES STRATEGIES FONCIERES
PAYSANNES DANS LE CONTEXTE DE LA
CULTURE IRRIGUEE : LE CAS DU
VILLAGE DE BOUNDUM - BARRAGE
(Delta Central du Fleuve Sénégal)**



MEMOIRE DE MAITRISE

2314

Présenté et soutenu par :

Monsieur Dominique DIOUF

Sous la direction de :

Monsieur Issiaka Prosper LALÉYÉ

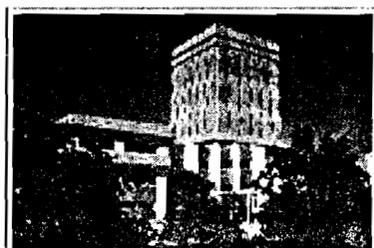
Professeur Titulaire à l'UGB

Année académique 1998/1999

GB

4

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
UF.R. DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
SECTION DE SOCIOLOGIE



**LES STRATEGIES FONCIERES
PAYSANNES DANS LE CONTEXTE DE LA
CULTURE IRRIGUEE : LE CAS DU
VILLAGE DE BOUNDOUM - BARRAGE**
(Delta Central du Fleuve Sénégal)

MEMOIRE DE MAITRISE

2314

Présenté et soutenu par :

Monsieur Dominique DIOUF

Sous la direction de :

Monsieur Issiaka Prosper LALÈYÈ

Professeur Titulaire à l'UGB

Année académique 1998/1999

DEDICACES

A la mémoire de mon père qui a guidé mes premiers pas à l'école.

A ma mère, pour son amour ineffable.

A Grégoire et Sophie, pour leurs énormes sacrifices.

A tous mes frères et sœurs : Marie Thérèse, Hélène, Monique, Marie Noëlle, Paul Maurice.

A toute la famille et tous les proches : Colette, Messieurs Augustin Ngor Latyr NGOM et Joseph NGOM

A mes amis : El Hadji Loum, Médoune, Raphaël , Maurice, feu David, Jean NDONG, Gisèle, Doudou, Mor, Laye, Fanta, Diallo, Niang.

Aux membres de l' " Aile Dure " : Corneille, Parfait, Augustin, Albert etc.

A tous mes promotionnaires et résidents du G6 F.

REMERCIEMENTS

Je rends d'abord grâce au Bon DIEU.

Je remercie particulièrement :

☞ **Le Professeur LALÈYÉ, non seulement pour son encadrement scientifique mais également pour son soutien moral.**

☞ **Le Professeur SAMBA TRAORE, pour ses précieux conseils scientifiques.**

☞ **Monsieur Ibou SANE pour sa bienveillance et sa disponibilité.**

☞ **Tous les professeurs de la section de sociologie :**

M. MBODJ, M. NIANG, M. TRAORE, M. NDIAYE, Madame SALL.

☞ **Tous ceux qui jusque-là ont contribué à ma formation.**

Je pense également à toutes les personnes sans qui ce travail ne serait à son terme : Madame NIANE et Sédar DIONE, Madame MBENGUE (Documentation SAED), Mbaye DIOUF, Issaga LAM, Cheikh DIOUF, BARESI, Nianguez, Seybatou SENE.

Je remercie tous mes tuteurs à Saint – Louis : Messieurs NDIAYE, THIAW et SENE.

Je rends hommage aux braves et généreuses populations de Boundoum-Barrage (Guiry et sa famille, la famille de Pathé DIOP) et tous les agents de la SAED.

Mes remerciements vont à l'endroit de tous ceux que j'ai oubliés.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

LISTE DES SCHEMAS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES CARTES.....	6
LISTE DES ANNEXES.....	6
GLOSSAIRE.....	6
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
PREMIERE PARTIE:CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	13
CHAPITRE I:CADRE THEORIQUE.....	14
I- PROBLEMATIQUE ,OBJECTIFS ET HYPOTHESE.....	14
I- 1 Problématique.....	14
I-1-1 Position du problème.....	14
✕ I-1-2 l'état de la question foncière et le débat sur la privatisation.....	18
I-1-3 Vers la prise en compte des pratiques locales.....	21
I-1-4 Les apports de l'approche stratégique.....	23
I-2 Les objectifs visés par la recherche	27
I-3 L'hypothèse.....	28
II- LA CONCEPTUALISATION	29
II-1 Le concept de "paysan".....	29
II-2 La notion de "stratégie".....	31
✕ II-3 Le "foncier".....	37
II-4 La "culture irriguée"	40
II-5 Foncier et culture irriguée :arène, incertitude, reproduction.....	42
III-CONSTRUCTION D'UNE GRILLE D'ANALYSE	44
CHAPITRE II :METHODOLOGIE.....	52
I-LA PHASE D'OBSERVATION.....	52
I-1 La recherche documentaire.....	52
I-2 Les entretiens exploratoires	52
I-3 La pré-enquête.....	52
II L'ENQUETE PROPREMENT DITE.....	53
II-1 Historique de démarche	53
II-2 Les unités observées et leur pertinence	53
II-2-1 La section villageoise	53
II-2-2 Le GIE (Groupement d'Intérêt Economique).....	54
II-2-3 L'exploitation agricole.....	54
II-2-4 L'interaction entre les unités observées.....	55
II-3 La constitution de l'échantillon	55
II-4 Les techniques de recueil des données	58
II-4-1 Le questionnaire	58
II-4-2 Le recensement	59
II-4-3 Les récits de vie.....	59
II-4-4 Les interviews	59
III-LA PHASE DE TRAITEMENT DES DONNEES.....	61
IV- LES DIFICULTES RENCONTREES	61
DEUXIEME PARTIE:LES DETERMINANTS DES PRATIQUES FONCIERES.....	62
CHAPITRE I:APERCU SUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AU	
SENEGAL.....	64

I-POLITIQUES AGRICOLES DE DEVELOPPEMENT ET REFORMES FONCIERES AU SENEGAL:LA PLACE DU LIBERALISME ET LES TENTATIVES D'IMPOSITION D'UNE PROPRIETE PRIVEE.....	64
I-1 Les politiques de mise en valeur et la législation coloniale en matière foncière.....	65
I-2 L'interventionnisme de l'État et la LDN.....	67
I-2-1 L'interventionnisme de l'État au Sénégal.....	67
I-2-2 La Loi sur le Domaine National	68
I-2-3 La vallée du fleuve Sénégal et les aménagements hydro-agricoles.....	71
I-2-4 Les politiques d'ajustement structurel agricole: le désengagement de l'État et l'émergence d'un mouvement associatif paysan.....	73
II-IMPLICATIONS POUR L'APPREHENSION DES STRATEGIES FONCIERES.....	75
CHAPITRE II:LE DELTE DU FLEUVE SENEGAL.....	78
I- LES ASPECTS PHYSIQUES	78
I-1 La géomorphologie	78
I-2 La pédologie	78
I-3 Le climat	79
I-4 La végétation.....	79
I-5 L'hydrologie.....	79
II- L'HISTOIRE DU DELTA	80
II-1 L'histoire ancienne du delta	80
II-2 L'histoire récente du delta	81
III-LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	83
III-1 Les OPF.....	83
III-2 Les collectivités locales	83
IV- LES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES.....	83
CHAPITRE III:LE PERIMETRE DE BOUNDIUM.....	87
I-PRESENTATION DU PERIMETRE.....	87
I-1 Localisation et historique	87
I-1-1 Localisation du périmètre.....	87
I-1-2 Historique.....	87
I-2 Infrastructures et équipements hydro-agricoles	88
I-2-1 Le système d'irrigation.....	88
I-2-2 Le système de drainage	88
I-3 Populations et OP.....	89
I-4 Processus de transfert	90
I-5 La mise en valeur	90
II- LA DYNAMIQUE D'ACTEURS AU SEIN DU PERIMETRE.....	92
II-1 Les rapports entre la SAED et les paysans.....	92
II-2 L'appropriation foncière	93
III-LES EFFETS INDUITS DE L'IRRIGATION.....	93
III-1 Les effets sur l'environnement	93
III-2 Les effets sur les systèmes de production.....	93
CHAPITRE IV:BOUNDIUM BARRAGE,UN VILLAGE ORIGINAL.....	95
I-HISTORIQUE DU VILLAGE.....	95
I-1 De la fondation du village	95
I-2 Histoire foncière du village.....	95
II-LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.....	97
II-1 L'évolution de la population	97
II-2 Les groupes ethniques.....	98

III-LES ASPECTS ECONOMIQUES.....	100
III-1 La place de la riziculture	100
III-2 L'élevage	101
III-3 Les autres activités	101
III-4 Les équipements agricoles	101
IV- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	102
IV-1 Les structures locales.....	102
IV-1-1 L'union des OP de Boundoum Barrage.....	102
IV-1-2 Les sections villageoises	102
IV-1-3 Les groupements de producteurs.....	103
IV-1-4 Le GIE.....	104
IV-1-5 Les regroupements féminins.....	104
IV-1- 6 Le foyer des jeunes	105
IV-2 L'UGIED,un exemple d'OPF active à Boundoum Barrage.....	105
IV-3 Les intervenants extérieurs.....	106
TROISIEME PARTIE:LES PRATIQUES FONCIERES	108
CHAPITRE I:DIAGNOSTIC DES CONTRAINTES A BOUNDUM BARRAGE....	110
I-LES CONTRAINTES PHYSIQUES.....	110
I-1 La salinisation des terres.....	110
I-2 Les oiseaux granivores et autres prédateurs.....	110
II- LA QUESTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	111
III- LES CONTRAINTES ECONOMIQUES.....	111
III-1 La dévaluation	111
III-2 Le crédit agricole	112
III-3 La transformation - commercialisation	112
III-4 Les équipements	112
IV- LA FAIBLESSE DES SUPERFICIES SUR LE PERIMETRE.....	113
CHAPITRE II:CATEGORISATION DES STRATEGIES FONCIERES.....	114
I- LES STRATEGIES "COLECTIVES":L'OP COMME "CHAMP FONCIER".....	114
I-1 Les contraintes de l'action collective.....	114
I-2 Les droits transfères.....	114
I-3 La gestion des conflits	116
I-4 Le village, une arène	116
II- LES STRATEGIES "INDIVIDUELLES" AU SEIN DE L'EXPLOITATION AGRICOLE.....	117
x II-1 Les stratégies offensives	117
II-1-1 Présentation des exploitations agricoles	117
II-1-2 Positionnement des exploitations agricoles.....	121
II-2 Les stratégies défensives	122
II-2-1 Présentation des exploitations agricoles	122
II-2-2 Positionnement des exploitations agricoles	125
II-3 Observations sur les exploitations agricoles.....	125
II-3-1 Des trajectoires différentes	125
II-3-2 Une différenciation des exploitations agricoles.....	126
II-3-3 L'exclusion des jeunes et des femmes	127
II-4 La diversité des pratiques foncières	128
II-4-1 Deux obligations post-récolte.....	128
II-4-2 Le prêt de terres.....	129

II-4-3 Le métayage	129
II-4-4 La location de terres.....	129
II-4-5 Transfert et héritage de parcelles	130
II-4-6 L'implication dans les OP.....	136
III-L'ACCES AU FONCIER PAR LE GIE : LES "STRATEGIES INTERMEDIAIRES" ...	139
III-1 Présentation des GIE étudiés	140
III-1-1 Le GIE familial	140
III-1-2 Le GIE mixte	140
III-1-3 Situation actuelle des GIE	141
III-2 Le GIE comme stratégie de limitation du risque	142
III-3 La politique de crédit	142
III-4 La "culture de la force " comme alternative	143
III-5 Anticipations et saisie d'opportunités	145
CHAPITRE III SENS DES PRATIQUES FONCIERES	148
I-LES STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES FACE A L'INCERTITUDE DE LA CULTURE IRRIGUEE.....	148
II- LES STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES FACE AUX CONTRAINTES DU MILIEU.....	150
III-STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES ET LOI SUR LE DOMAINE NATIONAL.....	151
IV- STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES ET LOGIQUE TECHNITIENNE.....	152
CHAPITRE IV:LA PRIVATISATION SERAIT-ELLE UNE SOLUTION ?.....	154
CONCLUSION.....	156
BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....	159
ANNEXES	

LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1 :Opérationnalisation du concept de culture irriguée	45
Schéma 2 :Opérationnalisation du concept de stratégie foncière	47
Schéma 3 :Schéma d'analyse globale :les stratégies foncières dans leur contexte	49
Schéma 4 :Profil historique du village de Boundoum Barrage.....	96
Schéma 5 :Diagramme de Venn de la situation institutionnelle à Boundoum Barrage.....	106
Schéma 6 :Exploitation wolof n°4.....	131
Schéma 7 :Exploitation wolof n°6.....	132
Schéma 8 :Exploitation maure n°3.....	133
Schéma 9 :Exploitation sérère.....	134
Schéma 10 :Organisation de la production agricole.....	137

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :Relation entre pratique et stratégie	37
Tableau 2 :Historique de la collecte	60
Tableau 3 :Synthèse par type d'aménagement des superficies (AS) nette initiale irrigable, en extension ,aménagée, abandonnée et exploitable en 1995-1996 dans le Delta.....	84
Tableau 4 :Population du périmètre de Boundoum.....	89
Tableau 5 :Organigramme :comité de gestion	89
Tableau 6 :Evolution du crédit	91
Tableau 7 :Les charges d'exploitation.....	91
Tableau 8 :Evolution de la mise en valeur	92
Tableau 9 :Répartition ethnique de la population de Boundoum Barrage.....	98
Tableau 10 :Caractéristiques des exploitations à stratégies offensives	118
Tableau 11 :Caractéristiques des exploitations à stratégies défensives	123
Tableau 12 :Caractéristiques des GIE étudiés	140

LISTE DES CARTES

Carte 1 :Carte schématique des aménagements hydro-agricoles du Delta en 1993	77
Carte 2 :Plan de situation des villages du périmètre de Boundoum.....	86

LISTE DES ANNEXES

Annexe I :Questionnaire.....	II
Annexe II: recensement.....	V
Annexe III :Récit de vie.....	VII
Annexe IV :Fiche GIE.....	VIII
Annexe V :Loi relative au domaine national	X

GLOSSAIRE

DAARA : Ecole. Il s'agit d'un regroupement de fidèles appartenant à la même confrérie. Ces derniers s'adonnent souvent à des activités économiques.

SURGA : Ouvrier hydro-agricole.

TALIBE : Disciple, élève.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AFEGIED :** Association Fédérale des Groupements d'Intérêt Economique du Delta
- APAD :** Association Euro-africaine pour l'Anthropologie du chargement social et du développement
- APREFA :** Association pour la Promotion des Recherches et d'Etudes sur le Foncier en Afrique
- ASSESCAW :** Association Socio-Economique et Culturelle des Agriculteurs du Walo
- BM :** Banque Mondiale
- BND :** Banque Nationale pour le Développement
- BSD :** Banque Sénégalaise de Développement
- CNCAS :** Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
- CR :** Conseil Rural ou Conseiller Rural
- FCFA :** Franc de la Communauté Financière (taux fixe de change 100 f CFA = 1 franc français après dévaluation).
- FMI :** Fonds Monétaire International
- GIE :** Groupement d'Intérêt Economique
- GMP :** Groupe Moto-Pompe
- ISRA :** Institut Scientifique de Recherches Agronomiques
- LDN :** Loi sur le Domaine National
- MAS :** Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal
- NPA :** Nouvelle Politique Agricole
- O MVS :** Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
- OAD :** Organisation Autonome du Delta
- ONCAD :** Office Nationale de Commercialisation et d'Assistance au Développement.
- OP :** Organisation Paysanne
- OPF :** Organisation Paysanne Fédérale
- ORSTOM :** Office pour la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre Mer
- PAF :** Plan d'Action Foncier
- PDRG :** Plan Directeur de la Rive Gauche
- PIV :** Périmètre Irrigué Villageois
- SAED :** Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal et de la Falémé.

SIP :	Sociétés Indigènes de Prévoyance
SMD :	Sociétés Mutuelles de développement
SMPR :	Sociétés Mutuelles de Prévoyance Rurale
SODEFITEX :	Société de Développement des Fibres Textiles
SODESP :	Société de Développement de la Zone Syvo-Pastorale
SODEVA :	Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
SOMIVAC :	Société pour la Mise en Valeur de la Casamance
SQ :	du latin sequor signifie suivre utilisé pour remplacer suivant
SV :	Section Villageoise
UCAD :	Université Cheikh Anta DIOP
UGEN :	Union des Groupements d'Eleveurs du Nord
UGIED :	Union des Groupements d'Intérêt Economique du Delta

INTRODUCTION

"Les processus et phénomènes sociaux associés à ce qu'on appelle, en référence aux pays du Sud, développement, politiques de développement, opérations de développement, dispositifs de développement, projets de développement, constituent un domaine de recherche à part entière pour l'anthropologie et la sociologie"¹

Cette citation de Jean Pierre OLIVIER DE SARDAN nous introduit au cœur de la problématique du développement. Vaste, complexe, tantôt planche de salut, tantôt monstre froid, le développement est aujourd'hui l'un des concepts dont l'usage est le plus courant et certainement l'un des domaines, du moins pour ce qui concerne l'Afrique, où la littérature abonde le plus. Le développement devrait, à notre avis, constituer un domaine de prédilection pour l'anthropologie et la sociologie; l'anthropologie d'abord, parce que "fille de la colonisation", elle est à même de saisir les transformations en cours nées de la rencontre de deux types de sociétés, celles du Sud et celles du Nord ; la sociologie ensuite, parce que, produit de la modernité à laquelle on assimile à raison ou à tort le développement, elle est capable d'endiguer tous les stéréotypes dont sont porteuses toutes les idéologies qui fondent le mythe du développement.

Dès lors , une nouvelle tâche, et certes, la plus ardue incombe à ces disciplines. Celle-ci consiste à regarder les sociétés africaines avec de nouvelles approches et donc, à rompre avec les présupposés et les paradigmes incapables de saisir les réalités africaines. L'attitude nouvelle est celle qui consiste, pour reprendre Pythagore, à "*s'effacer devant ce que l'on connaît mal ou que l'on ignore*"², c'est-à-dire à se mettre à l'écoute ou à l'école des acteurs sociaux afin de saisir les logiques internes de leurs discours et de leurs pratiques.

Cela est d'autant plus important aujourd'hui que, face aux tendances macro-économiques impulsées par les institutions internationales et face aux volontés de modernisation véhiculées par les opérations de développement, les acteurs du monde rural, en

¹ OLIVIER DE SARDAN, J. P., *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, p. 5.

² Cité par E. GBODOSSOU, "une structure associative pour le développement de la médecine traditionnelle à Fatick" in *la natte des autres pour un développement endogène en Afrique (sous la direction de J. KI-ZERBO.) CODESRIA, 1992, p. 321.*

l'occurrence les paysans, sont considérés comme des "vestiges du passé", objets et non sujets de leur histoire. Ils sont de plus en plus victimes du libéralisme, coincés dans le marché et bâillonnés par la rationalité technicienne. Malgré tout, cependant, ils se débattent pour "battre le système", pour ne pas être les sacrifiés à l'autel du capital, du marché et de la technique.

Le contexte de l'étude

C'est vers les années 50, face aux problèmes de l'approvisionnement en riz que le Sénégal, jusque-là fortement dépendant de l'importation, décida de produire lui-même le riz et renverser le cours de l'histoire. C'est le Delta du Fleuve qui devait accueillir les premiers essais dans la culture irriguée et faire de cette zone le "grenier du Sénégal". C'est dans ce contexte que la culture irriguée, système introduit de l'extérieur par les pouvoirs publics, va être à l'origine de nombreuses politiques et réformes, faire l'objet de plusieurs études et nécessiter des investissements coûteux.

Mais quelques années seulement ont suffi pour constater l'échec ou la crise de ce système. A l'optimisme et aux ambitions démesurées font place aujourd'hui le doute et l'incertitude que ni les politiques d'ajustement structurel, ni la volonté de l'Etat de relever les défis n'ont pu atténuer. Seuls, peut-être, les dynamismes impulsés par les Organisations paysannes, peuvent apporter une lueur d'espoir.

C'est donc, dans un contexte de crise de l'irrigation et de la filière rizicole, du désengagement de l'Etat et, des politiques de libéralisation tous azimuts, de l'émergence d'un mouvement paysan et de l'amorce de la décentralisation que s'inscrit notre étude dans la zone spécifique du Delta.

Justification et intérêt du thème de recherche

Pour autant que le foncier constitue un domaine assez spécifique, on ne peut l'étudier, loin s'en faut, séparément des autres domaines du monde paysan. Support d'un ensemble d'activités à la fois agricoles et sylvo-pastorales, il est au cœur des politiques de développement et cristallisent les rapports sociaux.

Nul ne doute aujourd'hui de l'actualité des questions foncières. En Afrique, le foncier est à l'origine de conflits parfois même armés. Le foncier n'est-il pas aux yeux de certains

l'une des raisons ayant attisé la crise casamançaise ? Dans le Delta du Fleuve Sénégal, l'intérêt accordé au foncier réside dans l'enjeu suscité par la culture irriguée notamment après la construction des barrages de Diama et Manantali. Mais l'intérêt majeur est à mesurer actuellement à l'aune de la privatisation qui se fait de plus en plus jour par suite des politiques de libéralisation. Mais plus spécifiquement, dans un contexte de décentralisation de la gestion des ressources naturelles et de l'émergence des dynamiques locales comme réponses face au désengagement de l'Etat, il s'avère utile de réfléchir sur le foncier afin de saisir les logiques qui président à son appropriation par les différents acteurs et en vue d'un développement durable et viable.

En somme, réfléchir sur les stratégies paysannes, c'est non seulement accorder une place importante aux logiques et pratiques paysannes, mais c'est surtout contribuer à une remise en cause d'une vision technocratique du développement sans pour autant tomber dans le piège de l'exaltation paysanne à outrance.

Délimitation de l'objet d'étude

Notre objet d'étude, le foncier, est un domaine non seulement vaste, mais encore complexe. On parle de foncier urbain et de foncier rural, de fonciers agricole, pastoral, halieutique, etc. Dans le cadre de notre étude, nous nous limiterons seulement au foncier rural, donc au foncier agricole, même si, en réalité, foncier agricole et foncier pastoral sont difficilement séparables³. Concernant la culture irriguée, notre étude a pour cadre le périmètre irrigué transféré par la SAED aux O.P. de Boundoum. L'enquête s'est déroulée dans le village de Boudoum-Barrage l'un des sept villages exploitant sur la cuvette.

Notre investigation sociologique tente d'étudier les pratiques foncières paysannes en cours dans le Delta, particulièrement dans le contexte de la culture irriguée. Elle comporte à la fois des éléments théoriques mais également des données empiriques. Pour faciliter la présentation, nous adoptons un plan ternaire.

La première partie exposera le cadre théorique et méthodologique. Les deux autres parties présentent les résultats de l'enquête. La deuxième partie traitera des déterminants (aux

³ La culture irriguée entraîne ou accentue non seulement les conflits entre pasteurs et agriculteurs mais elle a encore favorisé la conversion des premiers, en l'occurrence les Peuls dans le Delta, à l'agriculture.

échelles nationale et locale) des pratiques foncières. Après une présentation des différentes stratégies recueillies sur le terrain la troisième partie tentera de les examiner à la lumière du contexte de la culture irriguée .

PREMIERE PARTIE
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I – PROBLEMATIQUE ,OBJECTIFS ET HYPOTHESE

I-1 – Problématique

I-1-1- Position du problème

Le Delta du Fleuve Sénégal, forme une entité spécifique. Original d'abord par son milieu (faiblesse de la pluviométrie, cuvettes argileuses et salées), le delta l'est également par l'histoire de son peuplement. Terre de colonat, le delta, jadis zone pionnière, fut administré par la SAED qui se chargeait d'installer des paysans des différents coins du pays afin de les initier à la culture irriguée.

Le Delta du fleuve doit sa situation foncière actuelle au fait qu'il a été fortement marqué par les multiples réformes et politiques de développement. En 1972, en effet, la réforme de l'Administration Territoriale et Locale a consacré l'avènement des collectivités locales avec la mise en place des communautés rurales. Celles-ci jouissent d'une personnalité morale et juridique et sont dotées d'un organe - le conseil rural - auquel la loi 72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales reconnaît un pouvoir délibératif sur les questions intéressant le développement du territoire communautaire, notamment la gestion foncière. C'est en 1981 que la Réforme a vu le jour dans la région de Saint-Louis (ancienne région du Fleuve).

Cependant, jusqu'au reversement des terres du Delta des zones pionnières vers les zones de terroirs (décret n° 87-720 du 4 juin 1987) intervenu de manière effective en septembre 1988, les attributs en matière foncière étaient dévolus à la SAED (décret n° 65-443 du 25 juin 1965 et 72-1393 du 06 décembre 1972). Le conseil rural n'avait donc aucune prérogative. Le reversement a donc mis fin à la dualité de compétence entre la SAED et les conseillers ruraux. Ainsi, depuis 1988, le conseil rural de Ross-Béthio, zone qui nous intéresse, gère près de 16 000 ha de terres nouvelles.

Cette période coïncide avec l'instauration de la NPA et le désengagement de la SAED. Parallèlement fut créée une structure souple, le GIE, habilitée à contracter un prêt bancaire mais surtout à avoir accès au foncier. Les perspectives agricoles ouvertes par la construction des barrages de Diama et Manantali viennent s'ajouter à une problématique foncière de tous temps si complexe dans cette région, qu'un administrateur colonial a pu dire que "*l'histoire de*

ses hommes se confond avec l'histoire de ses terres". Cette situation crée un marquage foncier, "une course vers la terre". Un recensement effectué par l'équipe ISRA révélait déjà en 1991-1992, près de 22.000 ha de superficies affectées par la communauté rurale de Ross-Béthio et 25.700 ha de superficies occupées par des aménagements hydro-agricoles.

Cette dynamique foncière s'explique essentiellement par une stratégie collective d'occupation de l'espace de la part des mouvements associatifs paysans tels que l'UGEN, l'UGIED, et l'AFEGIED dont, selon Sambou NDIAYE, « *le patrimoine foncier constitue une dimension fondamentale dans la lutte de représentativité socio-professionnelle que se livrent les OPF du delta* ». ⁴ Une autre raison fondamentale est que beaucoup de paysans se plaignent de l'étroitesse des parcelles dont ils disposent dans les grands aménagements (périmètres transférés par la SAED) et jugent nécessaire d'exploiter en dehors de ceux-ci.

C'est d'ailleurs dans les grands aménagements hydro-agricoles (aménagements transférés pour ce qui nous concerne) que la question foncière se pose avec beaucoup plus d'acuité. Il y a d'abord le fait qu'il y a la présence d'acteurs différents (paysans, marabouts, commerçants, fonctionnaires et néo-ruraux) dont chaque catégorie essaie, à sa manière, de s'approprier le foncier selon les objectifs poursuivis. Dans les aménagements hydro-agricoles, la terre fait l'objet d'un enjeu fondamental du fait de sa valeur économique. Cette idée est confirmée par Paul MATHIEU : "(...) *La "valeur" nouvelle de celle-ci en fait un enjeu d'appropriation importante pour des acteurs ruraux très divers : paysans ou non-paysans (détenteurs de capitaux d'origine urbaine), et à l'intérieur de la paysannerie, pour diverses catégories sociales : riches / pauvres, autochtones / allochtones, détenteurs de droits fonciers traditionnels / "dépendants fonciers", etc.* ⁵

Ensuite, l'Etat et les Bailleurs de Fonds tentent d'imposer leur propre logique qui est souvent contradictoire avec la logique paysanne. Cette citation de Paul Mathieu nous éclaire davantage : "*Acteurs parmi d'autres, l'Etat et les divers organismes qui le représentent tentent aussi d'assurer la réalisation des objectifs spécifiques que doit réaliser, de leur point de vue, l'aménagement : le plus souvent un objectif central est de commercialiser un maximum de*

⁴ Sambou NDIAYE, *Dynamique associative et développement participatif en milieu rural. Contribution à l'étude des OPF du delta : le cas de l'Association Fédérative des GIE de Dagana*, mémoire de maîtrise, USL, 1996, p.6

⁵ Mathieu P., "Le foncier dans l'agriculture irriguée, de la maîtrise de l'eau au contrôle de la terre " in LE BRIS (E), le Roy (E), Mathieu (P), *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, op. cit., p. 62 et suivant.

surplus pour l'approvisionnement vivrier des villes et réduire ainsi la dépendance alimentaire du pays. Cet objectif peut coexister avec d'autres, plus ou moins explicites ou cohérents entre eux, et surtout il peut être en contradiction avec les objectifs prioritaires et les stratégies des producteurs : sécurisation vivrière et minimisation des coûts et risques monétaires, par exemple. D'où, la nécessité pour l'Etat d'exercer un certain contrôle sur les producteurs : ce contrôle de la production, l'Etat tentera le plus souvent de le réaliser de façon déterminante par l'intermédiaire du foncier".⁶

"Ce contrôle de la production par l'intermédiaire du foncier" se manifeste dans le Delta sous trois formes :

- l'organisation des producteurs en S.V., groupement de producteurs, ou G.IE, où chaque paysan exploite une ou des parcelles qui lui sont affectées ;
- la mise en place d'une réforme foncière, la loi sur le domaine national, qui consiste en l'accapement par l'Etat de toutes les terres en vue de leur "mise en valeur" conformément aux projets de développement.
- enfin, une politique d'intensification qui se caractérise par la réduction de la taille des parcelles exploitées et l'utilisation d'intrants et d'engrais de haute qualité, et une forte intégration dans le marché. Cette politique d'intensification semble d'ailleurs s'accompagner d'une privatisation qui est à l'ordre du jour depuis la mise en place des politiques d'ajustement structurel.

Mais, plus pragmatiquement, la problématique foncière dans les périmètres irrigués est à appréhender en rapport avec le désengagement de l'Etat. Le problème majeur est l'accès au crédit pour les producteurs en vue de la mise en valeur de leurs parcelles. Or, de plus en plus, des mesures d'austérité sont prises par la C.N.C.A.S., suite au détournement du crédit à d'autres fins et à l'endettement de plusieurs G.I.E.. Dès lors, le rapport entre foncier et crédit ne peut plus être occulté dans les études foncières au niveau des aménagements hydro-agricole.

L'analyse que nous venons de faire appelle les deux observations suivantes :

- Un contexte actuel marqué par le désengagement de l'Etat et ses corollaires, les politiques et réformes foncières, sans pour autant négliger la décentralisation de la gestion des ressources

naturelles (entrée en vigueur au Sénégal depuis Janvier 1998) dont une étude sur les stratégies foncières doit forcément tenir compte.

- La complexité du foncier singulièrement dans les périmètres irrigués. Celui-ci cristallise de nombreuses dimensions comme le rappelle "l'équation foncière"⁷ d' Etienne LE ROY. Il est également déterminé par quatre paramètres de base : financier, technique, économique et social, comme le postule Paul Mathieu⁸

C'est donc en fonction de ce contexte et des contraintes du milieu physique et de l'agriculture irriguée que les paysans vont déployer leurs stratégies en recherchant leurs différents objectifs.

L'étude des stratégies paysannes témoigne, de nos jours, de la capacité du monde rural à faire face aux multiples contraintes auxquelles il est soumis. Elle révèle également les dynamiques paysannes.

Cette idée s'inscrit en porte-à-faux par rapport à une ancienne conception socio-anthropologique postulant que les sociétés traditionnelles africaines sont "statiques" comparées aux sociétés occidentales modernes dites "dynamiques". Bien des études ont aidé à déconstruire ces stéréotypes.⁹

L'étude des stratégies paysannes révèle également un écart entre la logique d'Etat et des Organismes d'Intervention qui est celle de l'intégration dans le marché à travers les politiques macro-économiques et l'intensification et la logique paysanne qui est souvent celle de la et de la minimisation poursuite d'une sécurité alimentaire et de minimisation des risques. Celle-ci passe d'abord par une sécurité foncière. Aussi les stratégies paysannes sont-elles soutenues, selon Jean Pierre OLIVIER DE SARDAN, par deux principes, celui de "sélection" et celui de "détournement"¹⁰. Dans le contexte de la culture irriguée, les stratégies consistent à minimiser le risque (lié aux aléas climatiques et à l'incertitude de la culture irriguée

⁶ Mathieu P. " *le foncier dans l'agriculture irriguée : de la maîtrise de l'eau au contrôle de la terre* " op. cit., p. 65.

⁷ cf : la conceptualisation du foncier .

⁸ - Ces idées de ces deux auteurs sont exprimées dans "*l'appropriation foncière en Afrique noire*". Nous y reviendrons de manière plus ample au niveau de la partie consacrée à l'éclairage des concepts de "foncier" et de "culture irriguée".

⁹ Nous citerons ici Georges Balandier (1971), , P. Pelissier (1966) et les travaux des chercheurs de l'APAD (voir J.P. Olivier de SARDAN).

¹⁰ OLIVIER DE SARDAN, J.P., (1995)

notamment rizicole) par les "*pratiques de diversification et d'adaptation rapide aux conditions changeantes du milieu*"¹¹

Cependant, les stratégies paysannes n'ont pas toujours bonne presse. Elles sont souvent considérées par les intervenants comme irrationnelles et partant comme des facteurs bloquants. Même si la tendance est à la prise en compte des pratiques paysannes, il s'avère que dans la réalité concrète, la logique dominante, celle du système global (politiques nationales et internationales, logique marchande et technicienne), étouffe souvent les dynamiques impulsées par le-bas. Cette situation renforce le contexte de crise qui prévaut actuellement notamment dans la culture irriguée. En effet, en l'absence d'une réelle prise en compte des stratégies paysannes, c'est souvent la confusion qui s'installe car les réactions des acteurs locaux ne peuvent toujours être étouffées et finissent par contourner les règles officielles et la logique technicienne.

C'est cette même situation qui prévaut dans le domaine particulier du foncier où les politiques et réformes mises à jour sont jugées de plus en plus incompatibles avec les objectifs que se fixent l'Etat et leurs intervenants.

I-1-2-L'état de la question foncière et le débat sur la privatisation

La question foncière au Sénégal a fait l'objet de multiples études de la part de spécialistes différents. Mais tous, singulièrement les juristes du droit foncier, s'accordent sur sa complexité.

C'est au vu des enjeux, des contraintes et des options politiques, que le Plan d'Action Foncier, (PAF)¹², pour sa part, propose trois scénarii :

- Option 1 : Statu quo

Cette option repose sur le maintien du dispositif législatif actuel en son intégralité (loi 64-46 du 17 juin 1964, loi 72-1288 du 27 octobre 1972, loi 76-66 du 02 juillet 1976 portant code du Domaine de l'Etat, loi 96-07 du 22 mars 1996) portant transfert des compétences et décrets relatifs à ces lois.

- Option 2 : Libérale

¹¹ Engelhard Ph. Ben Abdallah T., *Enjeux de l'après-barrage*, ENDA -Ministère français de la coopération, Paris, 1986 P. 134.

¹² République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture, Unité de Politique Agricole, PAF, Octobre 1996.

Cette option, tenant compte de l'évolution générale (ajustement structurel, ajustement financier, développement de l'économie) suggère une affectation des terres du pays sur la base d'un marché foncier libre. Dans cette option, les terres du domaine national sont destinées à passer au secteur privé.

- Option 3 : Mixte

L'option 3 s'efforce de favoriser l'investissement foncier, en attribuant aux communautés rurales des pouvoirs de cession et en leur maintenant leur pouvoir d'attribution.

Le Sénégal tente de résoudre ce problème en cherchant à concilier la loi sur le domaine national qui traite en "ressources communes" 96 % du terroir national, avec l'exigence, maintes fois répétée par la Banque Mondiale, de reconnaître les droits réels des producteurs et de généraliser la propriété privée.

Malgré tout, le nouveau courant de "libéralisation" résultant du désengagement de l'Etat s'étend progressivement à tous les systèmes d'activités des pays africains en l'occurrence. Il n'épargne guère le système foncier. La question est de savoir quel système foncier semble compatible avec ce nouveau courant.

Cette question se pose avec beaucoup plus d'acuité dans les aménagements hydro-agricoles où interviennent l'Etat et les bailleurs de fonds. Dans le Delta du fleuve Sénégal, c'est la privatisation des terres qui alimente le débat : deux thèses semblent se confronter : les thèses libérales de la Banque Mondiale et du FMI et les défenseurs des pratiques locales.

Pour les défenseurs de la première thèse, le diagnostic de la crise débouche sur une situation foncière ambiguë. Dans le Delta, suite aux dérives liées à l'application de la Loi sur le Domaine National mais aussi à l'incertitude de la filière rizicole, les Organismes Internationaux chargés du financement de l'agriculture irriguée s'accordent de plus en plus sur la nécessité de modifier le statut de la terre par la mise en place de titres fonciers. Certaines références sont faites à la nécessité de créer un marché foncier libre ou de donner aux paysans des droits fonciers qui leur servent de garantie pour des emprunts face au problème du crédit. La privatisation vise à résoudre le problème de la filière rizicole par le foncier. Elle serait un

facteur incitatif à l'investissement et de sécurisation des producteurs. Elle pourrait, selon ceux-ci, favoriser la relance de la production rizicole.

Même s'ils s'accordent sur la nécessité de clarifier le statut de la terre, certains spécialistes ne partagent pas l'idée de privatisation ou posent des préalables à celle-ci. Ceux-ci montrent que les règles définies par l'Etat sont réinterprétées localement ou détournées par les acteurs locaux en fonction du contexte, des rapports sociaux, des règles locales. Les défenseurs des "pratiques foncières locales" montrent que ces détournements font partie du jeu social et qu'il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur a priori. Les chercheurs de l'APREFA (Association pour la Promotion des Recherches et d'Etudes sur le Foncier en Afrique), à travers une série de livres¹³ ont tenté de saisir les pratiques en cours et ont fait des propositions parmi lesquelles *"les forums de régulation de l'accès aux ressources et de règlements des conflits"*¹⁴. Des chercheurs africains réunis autour de séminaires (par exemple ceux de Gorée et de Saint-Louis) ont jugé également de la nécessité de tenir compte des stratégies foncières des acteurs.

D'autres mettent l'accent sur les conséquences néfastes de l'introduction de marché foncier libre. La vision qu'a LOFTCHIE est loin d'être optimiste :

*"Dans les campagnes, il n'est pas difficile d'envisager que l'existence d'un marché agricole libre entraîne rapidement l'accroissement continu d'un nombre de paysans sans terre. La montée des prix agricoles et l'environnement économique généralement libéral qui l'accompagne, feront de l'agriculture un domaine d'investissement de capital intéressant. Or cet investissement est allé de pair, dans le passé, avec une mécanisation accrue et un remembrement des exploitations paysannes en unités de productions de plus en plus grande. La conséquence au plan rural de l'existence d'un marché agricole libre sera très probablement un dénuement accru d'un nombre incalculable de producteurs paysans marginaux;"*¹⁵.

¹³ Il s'agit de : *Enjeux fonciers en Afrique (1983), Espaces disputés en Afrique noire (1986), l'appropriation de la terre en Afrique (1991), la sécurisation foncière en Afrique (1996)* tous publiés aux éditions KARTHALA.

¹⁴ Cette proposition est contenue dans *la sécurisation foncière en Afrique (1996)*.

¹⁵ Michel LAFTCHIE, "Africa's Agrarian Malaise" dans Gwendolen Carter et Patrick O'Mears, *African Independence : The First Twenty Five Years*.

D'autres propositions ont été faites pour faire face à la dérive foncière actuelle : il s'agit de la mise en place d'un Plan d'Occupation des Sol (POS) qui définisse quelles zones peuvent être aménagées (les "zones d'investissement agricoles") et quelles zones ne doivent pas être aménagées ; de l'existence d'un cadastre (ou assimilé) permettant de localiser les terres affectées ; des normes d'aménagement à respecter pour l'investisseur.

Nous tenterons, à la suite des défenseurs des pratiques locales, de comprendre comment se pose la question foncière du point de vue des acteurs paysans, de saisir leurs logiques et leurs stratégies dans le contexte actuel de la culture irriguée marquée par le désengagement de l'Etat, la libéralisation de la filière rizicole et dans la perspective d'une éventuelle privatisation.

Cette tendance commence d'ailleurs à se dessiner dans le cadre de la recherche. On assiste de plus en plus, face aux théories globales, à la nécessité d'appréhender les pratiques des acteurs locaux.

I-1-3 – Vers la prise en compte des pratiques locales.

La rencontre de l'Occident avec les sociétés africaines s'est faite sous forme de rapports de domination. Des politiques de mise en valeur aux politiques d'ajustement structurel, le constat reste souvent le même : imposer la rationalité économique et faire table rase des réalités endogènes.

Cette situation a confiné dans une position marginale la reconnaissance de dynamiques internes aux sociétés rurales. Certaines théories ont toutefois reconnu des dynamiques à l'intérieur des sociétés africaines. C'est le cas des théories de la dépendance vers les années soixante-dix. Cependant, celles-ci ont davantage contribué à conforter les thèses classiques dans leur position par le simple fait de forger le "*mythe de l'omnipotence du capitalisme*" et de "*démontrer les mécanismes de la domination du capital sur les formes de production paysannes*"¹⁶.

¹⁶ NDIAYE Eugène, « Contraintes extérieures et autonomie paysanne » in KI-ZERBO Joseph (sous la direction de), *la natte des autres, pour un développement endogène en Afrique*, CODESRIA, Dakar, 1992, p. 384.

Aujourd'hui, l'échec des politiques de développement et le malaise persistant de la paysannerie ont fait rejaillir la théorie des "dynamiques paysannes" dans le diagnostic de la crise et dans les solutions recommandées. Celle-ci impute l'échec des projets de développement à la non prise en compte des stratégies paysannes. Mais si cette problématique apparaît tardivement dans le champ théorique, *"ce n'est pas parce que les manifestations d'autonomie paysanne sont récentes ; elles ont l'âge de l'intervention extérieure sur le monde rural, de la "mise en valeur" coloniale à l'actuel développement, dont elles jalonnent l'histoire"*¹⁷.

Georges BALANDIER, dans une perspective plus générale, reconnaît le changement inhérent aux sociétés africaines et suppose une confrontation entre les *"dynamiques du dehors et les dynamiques du dedans"*¹⁸. Plus tard, Marc-Henri PIAULT, un de ses élèves, dans le livre d'hommage à Balandier, s'inscrit en porte-à-faux par rapport à la pensée occidentale dominante en appréhendant les phénomènes sociaux en cours dans les sociétés africaines par *"l'identification et la saisie des stratégies, des manœuvres qui sont constamment à l'œuvre dans le déroulement de la moindre quotidienneté sociale" pour "mieux déjouer les risques de réduction logique et de récupération anthropocentrique occidentale"*¹⁹.

Jean François BAYART critiquant l'orientation des sciences sociales *"enclines à épouser les flux de domination et à supposer passifs, objets et non sujets de leur histoire, les acteurs subordonnés"* débouche sur une *"politique par-le-bas"*²⁰ accordant une place importante aux acteurs locaux.

Dans sa thèse sur *"l'entropie du capital"*²¹, Serge LATOUCHE s'insurge contre le développement tel que conçu aujourd'hui. Selon lui, les effets du capital, là où il est transféré, sont plus dévastateurs que porteurs de salut. C'est en ce sens qu'il milite en faveur d'une renaissance des cultures africaines. Cette idée n'est pas loin de la conception de bon nombre

¹⁷ NDIAYE Eugène, op. cit., p. 383.

¹⁸ BALANDIER Georges, *les dynamiques sociales*, PUF, 1971.

¹⁹ PIAULT Marc-Henri, *"L'intention anthropologique" in Afrique plurielle, Afrique actuelle* KARTHALA, Paris 1986, p. 202.

²⁰ Jean-François BAYART, "La politique par le bas en Afrique noire", *Politiques africaines*, 1^{er} janvier, 1981, pp. 53 - 82.

²¹ LATOUCHE Serge, *Faut-il refuser le développement ? : Essai sur l'anti-économique du Tiers-Monde*, PUF, Paris, 1986, 216 p.

de chercheurs africains qui militent en faveur d'un "*développement endogène*"²² en Afrique, et donc l'impérieuse nécessité de saisir les logiques, les réalités socio-culturelles des sociétés africaines.

Prenant pour cible le "projet de développement"²³, Jean Pierre OLIVIER DE SARDAN tente d'appréhender les ruses et les stratégies, les détournements et les options que prennent les acteurs à l'intérieur de cet espace qu'il nomme "arène". Selon lui, la connaissance et la reconnaissance de ces réalités sont nécessaires pour la réussite des politiques de développement.

Dans la littérature sociologique, les théories allant dans ce sens ont proliféré depuis les années soixante dix. Indiquons ici les travaux de CROZIER et FRIEDBERG, et le "*retour de l'acteur*"²⁴ d'Alain TOURAINE. Ainsi assiste-t-on, face aux paradigmes dominants, à la quête d'un autre angle d'observation centré sur le "local" ou "l'informel". Celui-ci ne s'oppose pas d'ailleurs au cadre global mais vise simplement à combler le vide laissé par les théories dominantes.

I-1 -4- les apports de l'approche stratégique

En sociologie, l'émergence de l'approche stratégique est due aux travaux des sociologues de l'organisation comme CROZIER et FRIEDBERG (1977) et aux sociologues de la vie quotidienne (GOFFMAN, MAFFESOLI, FISCHER). Mais cette approche doit surtout à la sociologie compréhensive de WEBER. Selon les premiers, le raisonnement stratégique des organisations repose sur trois concepts fondamentaux :

D'abord, celui de système d'action concret qui est défini comme l'ensemble des relations qui se nouent entre les membres d'une organisation et qui servent à résoudre les problèmes concrets quotidiens. L'action organisée est définie comme étant toujours une coalition d'hommes contre nature en vue de résoudre des problèmes matériels.

²² Mentionnions ici l'ouvrage le plus célèbre : *la natte des autres, pour un développement endogène en Afrique*, op. cit.

²³ OLIVIER DE SARDAN, Jean Pierre, op. cit.

²⁴ CROZIER, FRIEDBERG, *l'acteur et le système*, SEUIL POLITIQUE, Paris, 1977, 500 p. ; TOURAINE, Alain, *Le retour de l'acteur, Essai de sociologie*, FAYARD, Paris, 1984, 350 p.

Le deuxième concept qui fonde le raisonnement stratégique est celui d'incertitude que les analystes de l'organisation identifient à la part d'indétermination de tout problème matériel par rapport à ses possibilités concrètes de résolution. Elle est perçue comme génératrice de pouvoir et d'autonomie par les acteurs qui savent la contrôler. Dès lors, elle est conflictuelle parce qu'elle mobilise, contradictoirement, pour son contrôle, la paysannerie et le personnel d'encadrement technique par exemple. Ensuite, cette mobilisation d'acteurs autour des « zones d'incertitude » renforce les solidarités sociales. Toute incertitude fait, par ailleurs appel à des méditations réelles ou symboliques (...). En somme, l'incertitude renvoie à une difficulté de maîtrise du quotidien : elle pose un problème d'imprévisibilité. La façon dont celle-ci est socialement résolue diffère selon les acteurs et leurs ressources respectives.

Le troisième concept est le pouvoir qui est défini comme une relation d'échange, donc, réciproque, mais où les termes de l'échange sont plus favorables à l'une des parties en présence. C'est un rapport de force l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où, également l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre .

En Afrique, l'approche stratégique est apparue en réaction à la pensée modernisatrice et s'est renforcée avec la crise qu'a renversé l'Afrique subsaharienne dans les années 80. Dans la littérature socio-anthropologique, les sociétés africaines sont considérées comme peu sujettes au changement, qu'elles sont " statiques" comparées aux sociétés occidentales dites "dynamiques". PELISSIER²⁵ est l'un des premiers à déconstruire cette image passive et statique des paysans. Il montre que ceux-ci, dans leur histoire, ont fait preuve d'une véritable capacité d'adaptation aux situations diverses auxquelles ils étaient confrontés et ont assimilé sélectivement les "*innovations agronomiques*" à leurs techniques. Les travaux de Georges BALANDIER, avec l'anthropologie dynamique, contribueront également à déconstruire ces stéréotypes.

Mais, plus formellement, l'émergence de cette approche est surtout due aux recherches des anthropologues marxistes dans les années 60 et 70, qui visaient une critique radicale de la modernisation des projets de développement. Ceux-ci dénonçaient surtout la destruction des structures sociales africaines par le système capitaliste.

²⁵ Pelissier, P : *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieux, Imprimerie Fabrègue 1966.

S'inspirant de l'anthropologie dynamique et des travaux des anthropologues marxistes, beaucoup d'études, ont de nos jours, contribué, de manière plus fondamentale, à déconstruire ce mythe du "paysan objet". Les travaux des chercheurs de l'APAD vont dans ce sens.

Partant de données empiriques et prenant pour cible le projet de développement, J.P. OLIVIER DE SARDAN, dans *anthropologie et développement*²⁶, passe en revue cinq stéréotypes, figurant en bonne place dans les écrits socio-anthropologues, et dans les logiques des intervenants :

1 - *La "communauté" villageoise consensuelle : l'Afrique des villages serait le continent du collectif, le royaume du consensus. L'individu s'y fondrait, voire s'y dissoudrait.*

2 - *Le paysan « petit entrepreneur » individuel : on mise sur l'entrepreneur individuel, ce paysan chef d'exploitation mû par une rationalité du profit remise à la mode par le courant néo-libéral, que les projets basés sur la catégorie de paysan pilote recherchent désespérément.*

3 - *La paysannerie en sa traditionnalité : à force de chercher un acteur économique introuvable, on finit par imputer cet échec à la tradition.*

4 - *La paysannerie soumise, passive : récusant les invocations de la tradition, on impute, non sans arguments convaincants, le « retard » des campagnes ou leur misère, à la domination dont elles sont victimes. Elles subissent, sans broncher, le joug du pouvoir. Elles, sont broyées par les mécanismes économiques contemporains et asservies au marché mondial.*

5 - *La paysannerie « non capturée », rétive, rebelle : Les paysans se refuseraient à rentrer dans l'économie moderne et se réfugieraient dans l'autosubsistance et les solidarités anciennes, résistant ainsi à l'empire de l'Etat et de l'économie moderne.*

²⁶ OLIVIER DE SARDAN J.P. : *Anthropologie et développement Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, pp 60-67

Partant de là, OLIVIER DE SARDAN dégage trois mots clés : conflit, arène, groupe stratégique. Alors que certains croient que le village est une communauté unie par la tradition, cimentée par le consensus, organisée par une « vision du monde » partagée et régie par une culture commune, OLIVIER DE SARDAN penche pour la position inverse : un village est une arène, traversée de conflits où se confrontent divers « groupes stratégiques ».

Bien d'autres études axées sur la culture²⁷ tentent de reconsidérer les sociétés africaines et leurs structures à travers les « boîtes noires » où sont véhiculées, des représentations, des idéologies, des symboles, des mythes etc.

L'approche stratégique vise donc à ne pas trop simplifier les réalités du terrain et à se garder de la normalisation. Elle fait également appel à la contribution des différentes disciplines.

Cependant, celle-ci fait l'objet de beaucoup de critiques. CHAUVEAU²⁸ dénonce ce qu'il appelle la DERIVE SUBSTANCIALISTE de l'approche stratégique. Pour lui, les stratégies sont, avant tout, des reconstructions à partir de points de vue et de données hétérogènes. La dérive consiste à assimiler le raisonnement stratégique du chercheur à l'intention stratégique de l'observé. En d'autres termes, les préoccupations théoriques ne doivent pas influencer la vision d'une réalité donnée. C'est pour éviter cette dérive que nous sommes partis des pratiques des acteurs, car leurs stratégies ne sont pas directement observables.

L'apport de cette approche repose sur sa capacité à recentrer l'analyse sur les stratégies qu'elle appréhende comme étant la manière dont les acteurs recherchent leurs différents objectifs en fonction des contraintes auxquelles ils sont confrontés et des ressources dont ils disposent. Elle met l'accent sur la cohérence et la rationalité des pratiques.

Dans un contexte marqué par la domination des théories libérales, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, la tendance est au rétablissement des équilibres macro-économiques ; l'intérêt de cette approche réside dans la possibilité d'ouvrir les « boîtes noires » du monde

²⁷ Nous citeront seulement en guise d'illustration Hassan ZAOUAL, avec *la méthodologie des sites symboliques*.

²⁸ CHAUVEAU J.P. « Des stratégies des agriculteurs africains au raisonnement stratégique ? Histoire, Usage et Remise en cause d'un concept pluridisciplinaire » Mimeo, Communication personnelle, 1996, 34 p.

paysan et de décrypter leurs pratiques qui ne sont pas toujours conformes à la logique de l'Etat et des décideurs.

Accordant une place importante à l'acteur « quotidien », à ses ruses et ses stratégies, cette approche privilégie une analyse beaucoup plus fine de la réalité, à un niveau "micro", bref une sociologie du local » contrairement aux approches par trop globales, « macro-sociologiques », et « macro-économiques des théories déterministes et libérales.

Dans ce cas, notre ambition théorique s'inscrit dans cet ordre : Face à un système quelconque, les acteurs, dans leurs statuts et avec les ressources qu'ils peuvent mobiliser, poursuivent, selon leurs logiques, des objectifs, en tenant compte des contraintes. La poursuite de ces objectifs débouche sur des stratégies à travers lesquelles, ils essaient de « battre le système ». Cette théorie est bien valable pour les paysans du Delta (Boundoum-Barrage), dans le cadre de la culture irriguée.

Par cette démarche, nous visons à combler le vide que laissent souvent vacantes les approches dominantes qui privilégient les tendances globales.

I-2-Les objectifs visés par la recherche

Notre étude vise à la fois des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.

Les objectifs généraux

- Réfléchir sur les implications des politiques de développement dans le monde rural ;
- Contribuer à l'étude de la question foncière au Sénégal ;
- Montrer que les paysanneries africaines, loin d'être statiques, font preuve de dynamismes et d'innovations.
- Réfléchir sur la crise de la culture irriguée.

Les objectifs spécifiques

- Réfléchir sur la problématique foncière dans le Delta ;
- Montrer que les stratégies foncières révèlent une diversité des acteurs dans la catégorie paysanne ;
- Que le monde paysan a ses propres logiques qui contournent souvent la rationalité technicienne ;

- Contribuer à l'étude sur la privatisation des terres en cours dans le Delta.

Pour atteindre ces objectifs, trois questions essentielles structurent notre recherche.

- 1- Quelles sont les réactions paysannes face au contexte d'incertitude de la culture irriguée et comment celles-ci se traduisent - elles dans le domaine foncier ?
- 2- Ces réactions et les logiques qui les sous-tendent coïncident - elles toujours avec les objectifs de l'Etat des intervenants ?
- 3- La privatisation des terres du Delta serait - elle une solution viable ?

I-3 - L'Hypothèse

Nous formulons l'hypothèse de cette façon :

Sous l'influence des phénomènes de domination externe et d'instabilité, les paysans de Boundoum Barrage ont recours à une articulation de pratiques pour se positionner dans l'arène sociale, pour tenter de limiter le risque et l'incertitude liés à la culture irriguée ou pour tout simplement assurer leur reproduction. Dans le domaine foncier, ces logiques débouchent sur des stratégies qui peuvent parfois sembler contradictoires avec les réglementations foncières officielles et parfois éloignées de la rationalité technicienne.

Explicitation de l'hypothèse

Dans le cadre du Delta, le phénomène de colonisation et la volonté de l'Etat d'intégrer le monde paysan dans le marché, les risques liés à culture irriguée, notamment suite au désengagement de l'Etat, bref l'ensemble des politiques et réformes (en l'occurrence foncières) opérées dans cette zone ont eu pour effet de créer des incertitudes particulièrement sur la filière rizicole. Les paysans, cependant, ne restent pas passifs. Ils mobilisent des ressources en vue d'atteindre leurs différents objectifs. Mais tout le monde ne dispose pas des mêmes ressources et ne vise pas les mêmes objectifs. Certains paysans ont su profiter de la culture irriguée pour se positionner dans l'arène sociale et poursuivre d'autres objectifs comme ceux de rentabilité économique tandis que d'autres visent tout simplement à assurer leur reproduction par la limitation des risques et la gestion de l'incertitude²⁹ liés à la culture irriguée. Mais quelle que soit la nature de ces stratégies et des pratiques qui les sous tendent,

²⁹ Ces concepts de reproduction, d'arène et d'incertitude feront l'objet d'une explicitation au niveau de la conceptualisation.

elles s'inscrivent souvent en porte-à-faux avec la logique technique d'intensification, avec les objectifs poursuivis par l'Etat et les bailleurs de fonds, bref, elles entrent en contradiction avec le principe d'une paysannerie égalitaire.

II - LA CONCEPTUALISATION

II-1- Le concept de paysan

Le dictionnaire Larousse définit le concept de "paysan" de la manière suivante : *"homme, femme de la campagne, qui vit du travail de la terre"*. Il lui affecte comme synonyme, agriculteur, cultivateur, exploitant agricole.

Cette définition, presque élémentaire, ne révèle pas toute la complexité et tous les contours que recouvre ce terme. En effet, selon MENDRAS, c'est le fait d'appartenir à une société paysanne qui identifie le paysan, et rien d'autre. MENDRAS parle bien de "société paysanne" et c'est pour bien la distinguer de toutes les autres sociétés traditionnelles (agraire, nomade etc.) et de la société industrielle. Selon lui, *"les sociétés paysannes se distinguent radicalement de toutes les autres sociétés traditionnelles par le fait qu'elles sont comprises dans une société plus large qui les englobe et où se situent le pouvoir et l'autorité"*³⁰. MENDRAS affine son idée en avançant que le paysan se définit par rapport à une société englobante et en l'absence de celle-ci on peut avoir une société "agraire", nomade, une cité antique. Autrement dit, selon le mot de Riedfield, tant qu'il n'y a pas de ville (ou de féodalité, ou de théocratie), il n'y a pas de paysan.

En somme, Mendras construit l'idéal type de la société paysanne orientée sur cinq points essentiels repris par Jean Michel SOURISSEAU³¹:

- la société paysanne est organisée en collectivités relativement autonomes à l'égard d'une société englobante qui les domine.
- Dans la société paysanne, c'est le groupe domestique qui détermine l'organisation de la vie économique et sociale.
- Le système économique de l'économie paysanne est en autarcie relative, ne distingue pas consommation et production.

³⁰ - MENDRAS H., *Eléments de sociologie*, Armand Collin - Collection U Paris, 1976, p. 135.

³¹ SOURISSEAU J.M., *L'organisation économique des agriculteurs du Delta*, CIRAD-PSI, 1996, pp 6-7.

- La société paysanne n'entretient que de rapports avec les collectivités environnantes.
- Les médiations avec l'extérieur sont très importantes.

Si certains points semblent bien caractériser le type de société paysanne que nous étudions, d'autres par contre ne sont pas ou ne sont plus pertinents pour notre analyse. En effet, le concept d'économie englobante de même que les fonctions de médiations restent bien valables. Ces fonctions de médiations sont assurées aujourd'hui par les O.P. (les sections villageoises, les groupements de producteurs, les O.P.F, le conseil rural). Par contre, il ne serait pas juste de dire que les paysans du Delta n'entretiennent pas ou entretiennent peu de rapports avec les collectivités environnantes et que leur système économique est en autarcie même relative. La spécialisation rizicole exige une forte insertion dans le marché économique, l'intervention (plus ou moins relative aujourd'hui) de l'Etat, des bailleurs de fonds et prestataires de service pour l'exploitation ou le commerce.

Mais pourrait-on alors, dans le cadre du Delta, parler de paysan, vu la forte insertion dans le marché et l'ouverture aux collectivités environnantes ?

Selon Jean Michel Sourisseau, la spécificité du Delta notamment avec le phénomène de la colonisation et *"les volontés à la fois de l'Etat et des développeurs sont ainsi responsables de la mise en place d'une forme d'organisation économique toute particulière qui emprunte certains traits au type "paysan" et d'autres au type "agriculteur"*³². Il s'agit donc d'un type hybride, compris entre tradition et modernité.

Pour notre part, nous appréhendons le concept de paysan dans toute sa complexité et sa globalité. D'abord à travers l'organisation collective en tant que système intégrant le paysan au sein d'une structure dans laquelle il évolue avec ses pairs et tant que jouant le rôle de médiation et de négociation avec l'Etat, la SAED qui peut être considérée comme un acteur paysan, les bailleurs de fonds et autres investisseurs, les organismes de crédit particulièrement la CNCAS. Ensuite à travers l'exploitation agricole, unité socio-économique de base ou le paysan tente de prendre des décisions individuelles. En ce sens, le concept de paysan intègre les O.P.F., le C.R., les sections villageoises, les groupements de producteurs, les GIE, les

³² SOURISSEAU, J. M. , *L'organisation économique du delta*, CIRAD-PSI, 1996, p. 7.

associations féminines et de jeunesses, et l'exploitation agricole. C'est donc au sein de ces différentes structures et de leurs inter relations que vont se rendre visibles les stratégies des paysans qu'il y a lieu d'éclairer à présent.

II-2 - La notion de stratégie

*"Il en va des mots comme des souliers. Plus ils sont utilisés, plus ils deviennent confortables mais aussi usés, de telle sorte qu'il n'est pas toujours facile de s'entendre sur la véritable signification de ces termes"*³³. Le concept de stratégie n'échappe pas à cette règle. Galvaudé de toute part, il fait l'objet d'une utilisation tous azimuts ; ce qui ne facilite pas sa compréhension.

Cependant, nous pouvons convenir avec Bachelard que *"c'est au moment où un concept change de sens qu'il a le plus de sens, c'est alors qu'il est en toute vérité, un événement de conceptualisation"*³⁴. Cela est d'autant plus vrai que le concept de stratégie est utilisé dans toutes les disciplines et où on lui confère des significations différentes ; ce qui contribue à renforcer la richesse de sa conceptualisation.

D'origine grecque, le concept de stratégie s'applique d'abord au domaine militaire pour désigner l'art de conduire les armées ou de commander en présence de l'ennemi. Le verbe grec "stratego" signifie planifier la destruction de ses ennemis par un usage efficace des ressources. Dans ce cas, la rapidité d'action militaire et la tactique doivent prévaloir pour surprendre et paralyser l'adversaire. L'on pourrait alors rapprocher cette notion d'un autre concept qui est la "ruse" où la stratégie signifierait alors, pour reprendre l'humoriste Jean-Charles, *"l'art de tirer pour faire croire à l'ennemi que l'on a encore des cartouches"*. Mais, on ne peut parler de stratégie militaire sans pour autant faire référence à la politique qui constitue un cadre d'application des stratégies. Le principe *"diviser pour régner"* énoncé par Machiavel n'est-il pas une stratégie qu'utilisent souvent les politiques pour imposer leur domination et atteindre leurs objectifs ? Par ailleurs, la stratégie militaire peut être un moyen dont le politique peut se munir pour arriver à ses fins. En ce sens, Karl Von Clausewitz, Basil H. Liddell Hart et Raymond Aron s'accordent pour dire que la stratégie est l'art d'employer les forces militaires pour atteindre les résultats fixés par la politique. Cela est d'autant plus vrai que la recherche

³³ Cité par Alain DESREUMAUX, *Stratégie*, DALLOZ, Paris, p. 7.

dans le domaine militaire a atteint aujourd'hui des proportions alarmantes. Enfin, toujours dans le domaine militaire, mais particulièrement par rapport au conflit, André Beaufre définit la stratégie comme "*l'art de la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit*"³⁵.

Sortant du domaine militaire, l'emploi du mot stratégie s'est étendu progressivement pour recouvrir l'utilisation de moyens quels qu'en soient la nature et le domaine d'application ou pour désigner un ensemble d'actions coordonnées ou de manœuvres pour atteindre un objectif. C'est ainsi que l'on entend parler de stratégie parlementaire, électorale, publicitaire etc. Lalèyê définit la stratégie comme "*l'art de coordonner des forces pour atteindre un but déterminé*". Selon lui, les forces peuvent être "*militaires, politiques, intellectuelles, morales ou spirituelles*." ³⁶ Cette extension conduit à retrouver l'usage du mot stratégie dans de multiples disciplines allant de la science mathématique à la science économique en passant par les disciplines des sciences sociales (psychologie, sociologie etc.).

Dans la science mathématique, R. Montmort, Borel et Jon Von Neumann postulent que la stratégie est un calcul réducteur de l'incertitude du joueur qui doit tenir compte de la psychologie de son adversaire. Cette "théorie des jeux", en mathématique, défend l'idée d'une optimisation des espérances par la variation des tactiques. En d'autres termes, le joueur n'avance pas par la vertu du hasard, en tirant les dés, mais en fonction de l'arrangement effectué à partir duquel il peut espérer gagner.

S'étant développée dans la société industrielle, la science économique accorde une grande importance à la stratégie comme étant un moyen d'accroître les performances et d'atteindre les objectifs face à un environnement concurrentiel et incertain. Elle considère la stratégie comme "*consistant à faire concourir des moyens hétérogènes et des actions dissemblables à la réalisation d'objectifs globaux*"³⁷. L'individu est considéré comme un être rationnel, disposant d'une marge de manœuvre assez grande pour opérer ses choix et maximiser son profit. Mais, la pensée économique s'est véritablement développée dans

³⁴ Cité par Jean Pierre FRAGNIERE, *Comment réussir un mémoire, comment présenter une thèse, comment rédiger un rapport*, DUNOD, Paris, p. 33.

³⁵ - Beaufre A. , *Introduction à la stratégie*, Armand Colin, Paris, 1963, 213 p.

³⁶ Lalèyê I.P., "Transdisciplinarité et développement endogène", in *la natte des autres* op. cit. p311

³⁷ Encyclopédie Universalis 1990 : 637

l'entreprise où la stratégie occupe une place de choix parce que devant conduire celle-ci à atteindre l'un de ses objectifs essentiels : le profit.

Cette recherche du profit a d'ailleurs incité Karl Marx à appréhender les stratégies des entreprises dans une perspective idéologique, c'est-à-dire, comme moyen d'aliénation. Il conçoit la stratégie comme moyen d'accroître les prélèvements des entreprises. C'est ainsi qu'il distingue trois formes de prélèvement : l'accroissement de la plus-value par l'allongement de la durée du travail, l'accroissement de la plus-value par une accélération des cadences et l'intensification du travail, enfin la plus-value relative par la productivité et le progrès technique.

Trouvant son domaine de prédilection dans l'entreprise comme forme d'organisation, la "gestion stratégique" comme sous-discipline des sciences de gestion, a connu un développement rapide ces deux dernières décennies. Ce développement est lié à l'émergence d'un environnement d'affaires plus concurrentiel et instable et à l'application progressive des sciences et des techniques à la conduite des entreprises.

Dès lors, il s'avérait nécessaire de déterminer une *"stratégie décrivant les états auxquels l'entreprise veut aboutir sur un horizon de moyen et long terme et les trajectoires qu'il lui paraît judicieux de suivre pour y parvenir"*³⁸. Mais, les premiers à parler de stratégie en matière de gestion furent réellement Von Neumann et Morgenspern avec leur théorie des jeux (Von Neumann et Morgenspern 1947). Depuis, les définitions ont proliféré. Chandler, par exemple, retient une conception large de la stratégie qu'il définit comme : *"... la détermination des buts et objectifs à long terme d'une entreprise et le choix des actions et de l'allocation des ressources nécessaires pour les atteindre"*³⁹. A cette conception large, au sens où elle inclut le choix des fins et celui des moyens, s'opposent des conceptions plus étroites réduisant la stratégie aux seuls moyens. Hofer et Schendel postulent que la stratégie est *"... le mode fondamental de déploiement actuel et prévu de ressources et le mode d'interaction avec l'environnement indiquant comment l'organisation atteindra ses objectifs"*⁴⁰. Quant à Porter, il restreint encore le sens avec sa notion de stratégie concurrentielle, définie comme *"la*

³⁸ DESREUMAUX, op. cit. , p.1.

³⁹ cité par DESREUMAUX, ibidem, p. 8.

*recherche d'une position concurrentielle favorable dans une industrie... Il s'agit d'établir une position profitable et défendable face aux forces déterminant la concurrence dans le secteur... La stratégie est le chemin de cet avantage concurrentiel*⁴¹.

Définir la stratégie, c'est aussi évoquer d'autres notions telles celles de politiques (déjà mentionnées), d'objectifs, de buts etc. Andrews, à ce propos, donne une définition symptomatique de la stratégie comme étant *"l'ensemble des objectifs et buts majeurs de l'entreprise ainsi que des politiques essentielles et des plans pour réaliser ces buts, établis de façon telle qu'ils définissent le domaine d'action de l'entreprise ou celui dans lequel elle devait être et l'espèce d'entreprise qu'elle est ou qu'elle devrait être"*. x

La stratégie occupe donc une place capitale dans la gestion des entreprises. C'est que celle-ci est le seul moyen pour faire face à un environnement instable et concurrentiel. Elle n'est pas, cependant, l'apanage des entreprises seulement. Elle est également au cœur des programmes de développement.

Le caractère interventionniste des programmes exige la mise en place d'une stratégie pour contourner les aléas et les risques liés à l'environnement et la méconnaissance des structures du milieu dans lequel se déroulent ces programmes. Une stratégie viable doit, pour cela, répondre aux objectifs fixés par le gouvernement et les autres intervenants tout en tenant compte des contraintes de l'environnement. Dans ce cas, Paul S. définit la stratégie comme *"l'ensemble des choix à long terme que font les responsables des programmes en ce qui concerne les objectifs, les services, les politiques et le plan d'action"*⁴².

Ce caractère contraignant de la stratégie dans les programmes de développement sera vite dénoncé par certains spécialistes des sciences sociales en l'occurrence ceux de la sociologie des organisations et du développement.

Partant d'une analyse de la sociologie des organisations, CROZIER M. ET Friedberg E. mettent l'accent sur la marge de manœuvre des acteurs comme génératrice de pouvoir et

⁴⁰ cité par DESREUMAUX, ibidem, p. 8

⁴¹ cité par DESREUMAUX, op.cit. p. 8.

⁴² Id.p.19

d'autonomie. Ils rejettent tout déterminisme postulant que la conduite humaine *"est toujours l'expression et la mise en œuvre d'une liberté, si minime soit-elle. Elle traduit un choix à travers lequel l'acteur se saisit des opportunités qui s'offrent à lui dans le cadre des contraintes qui sont les siennes"*.⁴³ Leur méthode, dite raisonnement stratégique, est basée sur l'analyse des objectifs et des stratégies des différents acteurs d'une organisation donnée afin de dégager une vision globale du fonctionnement informel de cette organisation.

Abordant la notion de stratégie dans le cadre de la sociologie rurale, Yung et Zaslavski l'appréhendent de cette façon : *"Par stratégies des producteurs agricoles, on entendra l'art d'acteurs pour lesquels le processus agricole et pastoral de production occupe une place centrale dans le "mode de vie" et qui font concourir de moyens agricoles, mais non exclusivement tels, pour atteindre des objectifs de maintien, croissance et reproduction de leur unité de production familiale, dans un contexte de plus en plus fortement marqué par l'incertitude"*.⁴⁴ Dans une perspective développementaliste, Jean Pierre Olivier de SARDAN, assimile le concept de stratégie à celui de logique et parle de *"logiques stratégiques"* pour typologiser les différents *"arts" des acteurs sociaux concernés qui, face aux ressources, opportunités et contraintes que constituent un dispositif (ici appréhendé sous la forme d'une "organisation - projet") et ses interactions avec son environnement, ont des comportements variés, contrastés, parfois contradictoires, qui renvoient non seulement à des options individuelles mais aussi à des intérêts différents, à des normes d'évaluation différentes, à des positions "objectives" différentes"*⁴⁵. De la même façon, dans la sociologie de Bourdieu, les notions de "logique" et "stratégie" sont associés directement ou indirectement au concept d'habitus. Bourdieu insiste sur les *"processus de conditionnement"*. C'est donc le caractère immanent, inconscient, incorporé, inculqué des logiques pratiques.

Dans les études foncières, où la terre est considérée comme un enjeu fondamental, la notion de stratégie est perçue de diverses manières. Nous nous référons, ici, à quelques travaux des chercheurs de l'APREFA.

⁴³CROZIER et FRIEDBERG, op. cit. p. 43.

⁴⁴ Yung et Zaslavski, Aperçus sur les stratégies des producteurs et des organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal, CIRAD-SAR, Montpellier, 1992, p. 24.

Dominique DESJEUX étudie la stratégie dans un contexte dit d'incertitude. Pour lui, *"la gestion paysanne de l'incertitude foncière renvoie d'un côté à une stratégie de prévoyance dont le principe est de se prémunir contre les aléas et de l'autre, à une stratégie de régulation dont le principe est d'introduire une régularité sociale dans la rareté et l'incertitude"*.⁴⁶

Il distingue trois grandes stratégies :

- Une stratégie technico-économique qui relève de la gestion du terrain (rotation des cultures, assolement, nombre de sarclages, jachère). Son principe de base est la diversification des risques par une utilisation des potentialités du terrain.
- Une stratégie sociale qui permet à la fois de gérer l'appropriation du foncier et l'accès à la terre suivant une logique lignagère collective.
- Une stratégie culturelle par une régulation dans l'imaginaire magico-religieux des conflits fonciers et par une gestion collective, suivant un modèle culturel de résolution des problèmes, la tontine, de la circulation, de l'accès à la terre.

Pour leur part, Gerti Hesseling et Paul Mathieu tentent d'établir des relations entre les trois concepts que sont "stratégie", "pratique" et "tactique". Selon eux, les pratiques des acteurs sont leurs actions telles qu'elles sont observables. A travers ces pratiques les acteurs sociaux cherchent à atteindre, à court terme, et selon leur perception de la situation conjoncturelle, leurs objectifs, leurs buts avoués et réels. Quant au concept de tactique, il comporte surtout des éléments de pratiques dans le sens que la tactique est également conjoncturelle. Elle est "l'art du faible". La stratégie est la manière dont un acteur réalise ses divers objectifs en fonction des contraintes auxquelles il est soumis et des moyens dont il dispose. La stratégie est dirigée vers le futur : en essayant de prévoir les comportements des autres acteurs, l'acteur cherche à répondre à anticiper.

⁴⁵ OLIVIER DE SARDAN J.P., op. cit. pp 124 et 125

Tableau n° 1 : Relation entre pratiques et stratégies

PRATIQUE	STRATEGIE
Court terme	Long terme
Conjoncturel	Structurel
Local	Global
Opportunités	Anticipations
Multiforme	Focalisée / ordonnée
Maintenant et le passé	Maintenant et le futur

(Source : Gerti Hesseling et Paul Mathieu, 1986, p. 313).

En définitive, ces auteurs postulent que les stratégies constituent la logique (structurelle, à long terme) des pratiques (conjoncturelles, à court terme). Mais, en réalité, les stratégies ne sont pas directement observables. Elles sont reconstruites par le chercheur.

Cette définition de Gerti Hesseling et Paul Mathieu répond bien à nos préoccupations. Elle met en exergue trois notions fondamentales : pratiques, contraintes et objectifs. Dans le cadre de notre étude, nous avons essayé de saisir les pratiques locales en cours (par rapport à la réglementation foncière en vigueur), de déceler les contraintes surtout celles de la culture irriguée dans un contexte de désengagement de l'Etat et d'étudier les objectifs visés par les différents acteurs paysans en fonction de leurs ressources et de leurs statuts.

Mais, parler de logique d'acteur en général ou de stratégie tout court est inutile, stérile et parfois absurde. Une stratégie doit toujours être spécifiée pour faire sens sociologique. C'est pourquoi, il nous semble important de définir le concept de "foncier" qui situera le niveau de recherche de cohérence des pratiques que nous étudions.

II-3 - Le foncier

Conçu d'abord comme un adjectif, foncier désignait le fonds (fundus) de terre et le type de pouvoir, de statut ou de revenu qui pourrait en être tiré. On parlait de "seigneurie", de "tenure", de "rente" foncières ... en mettant l'accent sur le support matériel, le sol et ou

⁴⁶ DESJEUX. D. , "Des stratégies pour gérer l'incertitude foncière" in *l'appropriation de la terre en Afrique noire*, op. p. 203.

l'origine de la maîtrise exercée. Plus connu aujourd'hui comme substantif, on y adjoint souvent un adjectif pour traduire ses multiples spécificités. C'est ainsi qu'on parle de foncier agricole, pastoral, forestier et halieutique. On parle également de foncier rural et de foncier urbain. Mais plus substantiellement, l'adjectif "foncier" renvoie à une conception de la "propriété" décrite en termes d'immeubles et de meubles.

Plusieurs auteurs ont tenté de définir le foncier à partir d'un domaine bien déterminé. H Fréchon, se référant à l'espace, atteste que l'objet foncier est *"l'ensemble des rapports entre les hommes impliqués par l'organisation de l'espace"*⁴⁷.

Quant à Chauveau J.P., il donne plutôt une définition juridique : *"le foncier constitue une entité particulière, renvoyant à un ensemble cohérent de règles et de pratiques"*⁴⁸. A cette définition juridique, Doron J.P. ajoute une autre d'ordre sociologique : *"à travers le foncier, c'est l'organisation de la société qui s'inscrit, se rend visible sur un territoire"*⁴⁹. S. TRAORE donne une définition holiste et pluridisciplinaire du foncier. Selon lui, selon que l'on se place dans une perspective géographique, politique, économique ou sociologique, le foncier peut revêtir plusieurs sens. (pré-enquête 1997).

Mais, si l'on tente de définir le foncier, il y a également lieu de se demander à quel moment précis le foncier est-il apparu comme un problème de recherche pertinent ?

Selon les chercheurs de l'APREFA, l'objet foncier ne s'autonomise qu'à partir du moment où il est perçu par l'autorité coloniale comme le lieu de résistances et de contradictions. Ainsi, comme objet de connaissance autonome, il serait donc un phénomène récent, contemporain des idéologies qui les sous-tendent et de la mise en œuvre de politiques volontaires de développement. Le foncier serait donc lié essentiellement à une logique d'intervention.

C'est cette logique d'intervention sous-tendue par les politiques de développement et les réformes qui ont contribué à rendre le foncier complexe de sorte que, réunis à Montpellier

⁴⁷ Cité par Etienne le Roy, in *Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-KARTHALA, Paris, 1983, p. 11.

⁴⁸ Chauveau J.P., "Rapport introductif", in *enjeux fonciers en Afrique noire*, op. cit. p. 18.

⁴⁹ Doron J.P., *ibidem*, p. 18.

(dans le cadre des journées du CIRAD en septembre 1980) les chercheurs de l'APREFA ont jugé de la nécessité de redéfinir le foncier. C'est ainsi que l'équation foncière suivante a été proposée :

$$F = \frac{S(E+J+A)}{T} P\{i l n\}$$

F = Foncier, S = rapport social, E = économique, J = juridique, A = aménagement (technique d'), P = politique aux échelles, i = internationale, n = nationale, l = locale, T = terre ou territoire.

Ainsi, le foncier est l'ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation primitive du capital et extraction de rente), juridiques (normes d'appropriation et modalité de règlements des conflits) puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts. Mais, selon ces auteurs, c'est le politique qui influe sur la manière de poser et traiter la problématique foncière.

La méthode préconisée par appréhender cette complexité foncière est l'analyse processuelle ou dynamique : *"Dans le domaine qui est le nôtre, que J.F. Tribillon dénomme le "champ foncier", dont la caractéristique est qu'il produit des relations de possession, de domination et de répression, d'exploitation et d'affectation de revenus, une analyse qui considère le foncier comme un "fait social total" au sens maussien doit être à la fois interdisciplinaire autour du "champ foncier" et dynamique".*⁵⁰ Cette méthode recommande l'interaction de plusieurs paramètres tels que les statuts des acteurs, la nature des ressources, leurs conduites, leurs logiques et rationalité etc.

Cette définition holiste, interdisciplinaire et dynamique du foncier proposée par les chercheurs de l'APREFA rend bien compte du contexte actuel du Delta, surtout dans le cadre d'une agriculture irriguée marquée par l'incertitude.

⁵⁰ E. LEROY, "Introduction générale" in *l'appropriation de la terre en Afrique noire*. Op. cit. p. 21.

II-4- La culture irriguée

Littéralement, irriguer veut dire apporter de l'eau aux plantes. Selon Geert DIEMER et Ellen VAN DERLAAN, l'agriculture irriguée est " *un processus dynamique mis en place par des hommes qui veulent amener l'eau à des moments par eux déterminés, à des endroits par eux déterminés, et qui se poursuit, stagne ou disparaît par suite de l'interaction entre les modifications du système de production et les modifications de la structure social*"⁵¹.

Cette définition fait ressortir à la fois les aspects techniques et sociologiques de la culture irriguée. En effet, aujourd'hui, en Afrique, dans la plupart des cas, l'irrigation se fait sur la base de techniques modernes avec une maîtrise de l'eau, dans le but d'accroître la production agricole. Il est également admis que la culture irriguée entraîne forcément des transformations du milieu dans lequel elle est introduite.

Ces facteurs font de l'agriculture irriguée un système complexe intégrant plusieurs dimensions : la gestion de la terre, de l'eau, des intrants et du crédit, le choix des cultures et les calendriers, l'entretien des périmètres irrigués et des infrastructures, l'amortissement du matériel, le développement de l'épargne, la gestion financière et la comptabilité, et enfin, les engagements liant l'Etat aux producteurs, et ces derniers à leurs groupements, de même les règles pour les prises de décisions et les sanctions.

En Afrique, la crise du développement de l'agriculture irriguée suscite beaucoup d'interrogations d'autant plus que celle-ci a été introduite dans le but d'augmenter et de stabiliser la production de base, indépendamment des variations climatiques. Un diagnostic opéré par Geert DIEMER et Ellen VAN DEER LAAN⁵² dégage quatre grands inconvénients liés à la culture irriguée.

- Le premier désavantage est celui du coût des aménagements. Ces coûts incluent les investissements nécessaires pour l'aménagement physique, la surveillance de l'exécution, l'assistance technique, le coût du fonctionnement lors du démarrage de l'exploitation. Dans la plupart des cas, le coût se fait sur la base de prêts. Ceci entraîne l'endettement des gouvernements africains.

⁵¹ Geert DIEMER, Ellen Van der LAAN, *L'irrigation au Sahel*, Karthala, Paris, 1987, p.26.

⁵² G. DIEMER, E. VAN DER LAAN, op. cit. pp 13 à 89.

- Le deuxième inconvénient est que les périmètres ont besoin annuellement d'importants subsides pour leur exploitation. Après les investissements d'aménagement, l'exploitation des périmètres oblige donc à un recours constant aux ressources des gouvernements et des bailleurs de fonds.

- Le troisième inconvénient est celui de la réhabilitation constante des périmètres, c'est-à-dire, leur remise en état. Celle-ci dépend du degré de dégradation et peut atteindre la moitié des frais d'aménagement initiaux.

- Quatrième désavantage, les aménagements hydro agricoles entraînent la multiplication des maladies liées à l'eau telles que le paludisme et la bilharziose. En outre les périmètres dégradent l'environnement.

Parallèlement à ce diagnostic, trois approches sociologiques jaillirent en réponse à la crise de la culture irriguée.

La première approche dite de transformation s'interroge sur les implications de la culture irriguée dans la société. Elle répond à la question suivante : Quelles sont les conséquences de l'introduction de techniques d'irrigation exogènes dans une société rurale ? Celle-ci montre que la crise est non seulement économique, mais aussi sociale. Les anciens rapports de pouvoirs sont remplacés par de nouveaux, souvent plus inégaux. Les recherches montrent que les ingénieurs procèdent à une restructuration non seulement du paysage, mais aussi de la société rurale. Elles indiquent que les problèmes des périmètres ne sont pas seulement un problème d'eau et de terre mais de résistance du système de production et de la structure sociale des ruraux.

La deuxième approche est celle dite ethnologique. Elle procède à l'identification des dimensions sociales des formes d'agriculture irriguée endogène. Elle répond à la question suivante : Comment fonctionnent les formes d'agriculture irriguée endogène ? Cette approche montre que la crise du développement de l'irrigation en Afrique se borne au développement exogène. Elle rappelle que les techniques d'irrigation occidentales sont intimement liées à un type de civilisation.

Enfin le troisième approche est celle organisationnelle. Elle découle d'une perspective d'une sociologie organisationnelle. Elle tente de répondre à la question suivante : Quels sont

les problèmes organisationnels liés à l'introduction et au soutien de l'agriculture irriguée ? Elle définit le développement et l'exploitation d'un périmètre comme un problème de management. Elle est née aux Etats Unis vers les années 70, à la suite de recherches exécutées à la demande de bailleurs comme la Banque Mondiale. Elle sert donc les intérêts des ingénieurs et des planificateurs. Elle cherche la solution dans un affinement des relations organisationnelles entre paysans et techniciens.

Bien que ces différentes approches aient montré leurs limites⁵³, elles ont tout de même le mérite de s'être interrogé sur le fonctionnement d'une forme d'agriculture dont la crise constitue une préoccupation pour les différents intervenants.

Pour notre part, nous définissons la culture irriguée comme étant un système complexe introduit de l'extérieur par les pouvoirs publics, dans le but de modifier le système de production et la structure sociale du monde paysan⁵⁴.

Il nous semble, à présent, opportun de mettre en rapport foncier et culture irriguée ; car si chaque concept étudié isolément témoigne d'une richesse spécifique, leur interaction rend bien compte de leur relation dynamique et dialectique.

II-5-Foncier et culture irriguée : arène, incertitude, reproduction

Les aménagements hydro-agricoles constituent des lieux très spécifiques (investissements lourds, très forte dépendance face aux marchés, présence souvent forte de l'Etat) où les rapports fonciers se sont le plus transformés. Dans les périmètres, la valeur « économique » de la terre s'accroît. Celle-ci fait l'objet d'un enjeu considérable où interviennent différents acteurs aux logiques différentes. L'on pourrait même tenter de parler d'arène, car *"c'est le foncier qui constitue la pierre de touche et l'enjeu (...) et il s'agit de savoir qui, en définitive, sera maître chez lui"*⁵⁵. La notion d'arène est à appréhender, ici, au sens où l'entend Jean Pierre OLIVIER de SARDAN, c'est-à-dire comme *"lieu de*

⁵³ Geert DIEMER et Ellen Van DERLAAN (1987; 23 et 29) ont montré les limites de ces approches en ce sens qu'elles n'utilisent pas leur masse de données empiriques pour comparer le contenu social des techniques occidentales et celui des formes autochtones.

⁵⁴ Bien que certains peuples d'Afrique comme les wolofs dans le Gandiolais, les Taita au Kenya, les Chagga en Tanzanie, les Balante en Guinée Bissau, aient des pratiques d'irrigation autochtones, l'irrigation aujourd'hui implique les pouvoirs publics et l'introduction de techniques occidentales modernes.

⁵⁵ Sautter, cité par P. MATHIEU, 1988, p. 23.

confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs".⁵⁶ C'est donc un espace « local ». La culture irriguée est donc une arène et le foncier un enjeu. Ces confrontations débouchent forcément sur des conflits. C'est ainsi qu'un conflit ouvert a opposé en 1997-1998, les mourides aux populations de Ronkh. De même en problème de délimitation se pose entre les C.R. de Rosso et de Ross-Béthio.

Cette situation crée une incertitude. Mais l'incertitude n'est pas seulement dans le domaine foncier mais aussi dans la culture irriguée qui exige non seulement un investissement humain mais aussi économique. L'incertitude renvoie à quelque chose d'aléatoire (par exemple les aléas du marché pour le commerce du riz), de non prévisible, de non contrôlable (par exemple, les paysans ne contrôlent la production du riz).

La gestion de l'incertitude débouche sur des stratégies qui sont le plus souvent, pour la plupart des paysans, des stratégies de reproduction ou pour reprendre OLIVIER DE SARDAN, une "*logique de subsistance*". Mais il n'y a pas que cette logique de subsistance ; certains paysans poursuivent, selon leurs ressources et statuts, des logiques d'ordre spéculatif ou d'accumulation. Ainsi les stratégies sont donc, selon la terminologie de Yung et Zaslowski, une combinaison de stratégies offensives (correspondant à des objectifs de croissance et d'accumulation) et de stratégies défensive (liées à la protection contre les risques, à leur minimisation, à leur "contournement")⁵⁷. Selon OLIVIER DE SARDAN, "*les stratégies défensives correspondent à la "logique de subsistance"; elles sont localisées chez les petits producteurs, et ne sont pas incompatibles, selon les contextes climatiques ou économiques, avec la mise en œuvre, parfois de "stratégies offensives" relevant d'une logique de l'investissement*"⁵⁸.

Mais de manière plus formelle, l'interaction entre foncier et culture irriguée se conçoit à travers les relations entre quatre paramètres de base selon la lecture de Paul MATHIEU⁵⁹ : le paramètre technique (la qualité de la maîtrise de l'eau et la discipline collective), le paramètre économique (la valeur de la terre et la rentabilité de la filière) et enfin le paramètre

⁵⁶ OLIVIER DE SARDAN, op. cit, p. 17.

⁵⁷ Dans le cadre de notre analyse, nous utilisons la typologie de « stratégies offensives » et « stratégies défensives »

⁵⁸ OLIVIER DE SARDAN op. cit. ,p. 124.

⁵⁹ P. MATHIEU, op. cit. pp 64-65.

social (les relations de coopération et/ou de conflit pour l'appropriation et le contrôle de la terre, entre les différents groupes d'acteurs : paysans, non paysans, autochtones, allochtones, détenteurs de droits fonciers locaux / dépendants fonciers etc.).

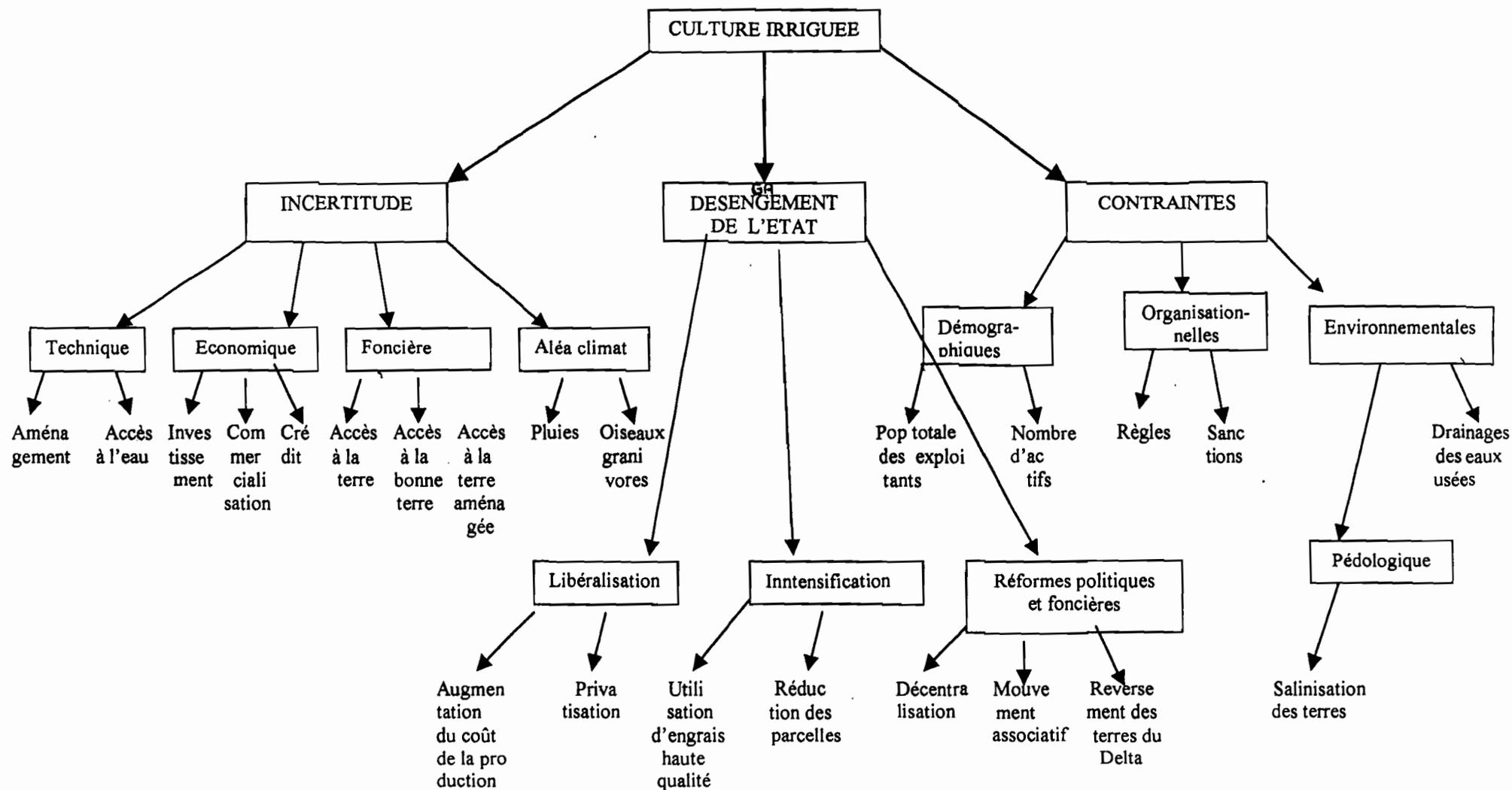
II - CONSTRUCTION D'UNE GRILLE D'ANALYSE

Les spécialistes en méthodologie ne sont pas parvenus à s'entendre sur un terme commun pour caractériser cette étape du processus de la recherche. Ils utilisent les vocables « devis de recherche » (Johnson et Joslin ; Kerlinger), « plan de recherche » (Nachmias), ce "modèle opératoire", "modèle expérimental" et même paradigme (Tremblay). Quant à GORDON MACE, il utilise le terme de « cadre opératoire » qu'il définit comme *"appartenant à la partie de la méthode scientifique que l'on nomme « vérification ». Il représente l'arrangement des variables et des indicateurs que l'on doit construire pour isoler des équivalents empiriques aux concepts opératoires de l'hypothèse. Le chercheur traduit ainsi, dans le langage de l'observation, les concepts théoriques du cadre conceptuel élaboré au moment de la formulation du problème"*.⁶⁰

Dans notre étude, nous avons préféré utiliser le « vocable » de « grille d'analyse » en procédant à un triple niveau : d'abord, nous nous attellerons à la construction des variables « culture irriguée » et « stratégies foncières » en spécifiant pour chacune, la représentation imagée, ses dimensions et ses indicateurs comme le codifie Paul LAZARFIELD (1965 2 - 36) ; ensuite, nous justifierons l'utilisation des variables et des indicateurs, enfin, nous construirons un schéma d'analyse global.

⁶⁰ MACE G. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Presses de l'Université de laval, 1988,p45

SCHEMA 1 : Opérationnalisation du concept de culture irriguée

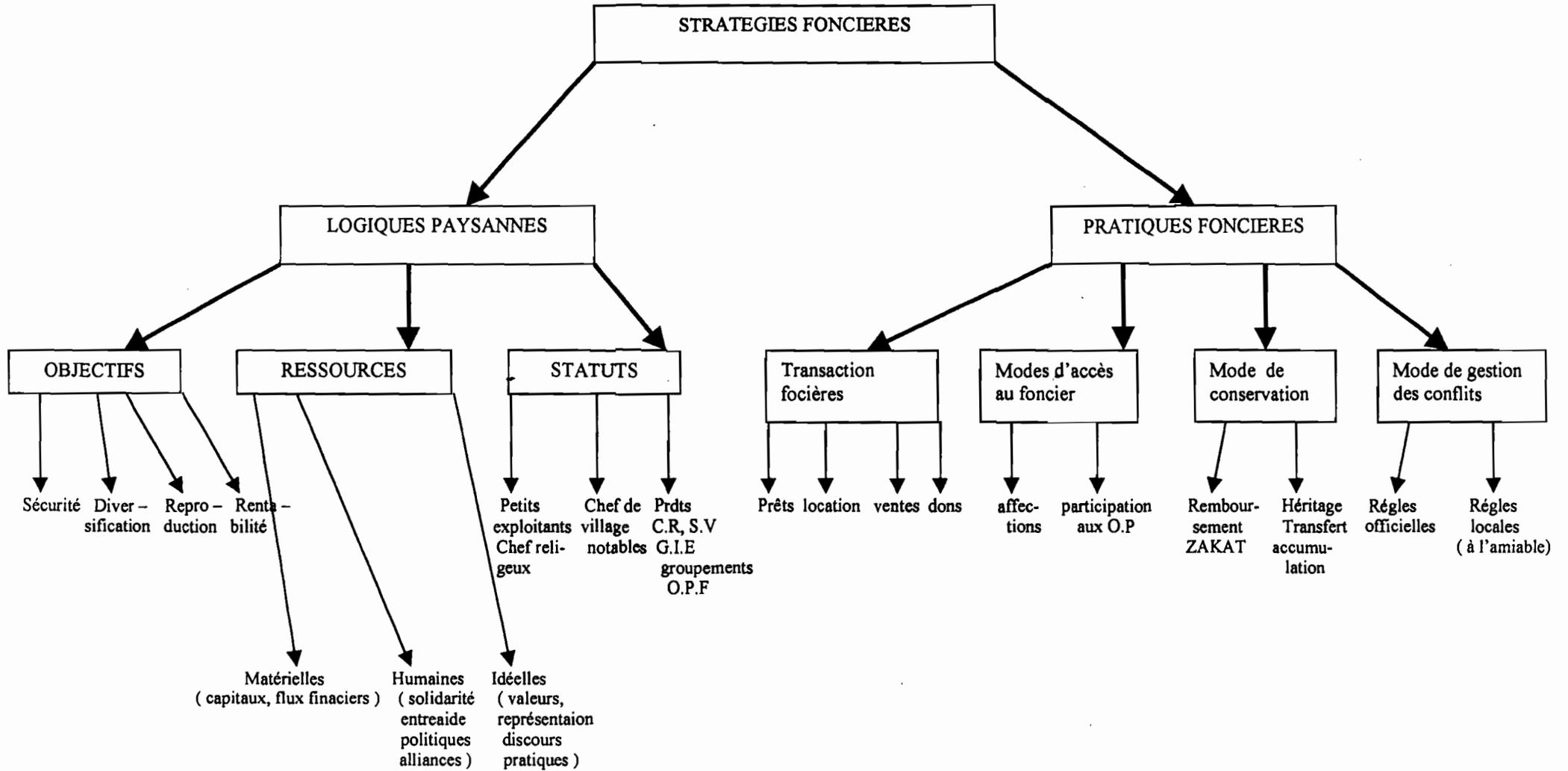


Explicitation du schéma 1 :

Ce Schéma illustre l'opérationnalisation du concept de culture irriguée. Nous avons d'abord déterminé les représentations imagées de ce concept qui sont incertitude, désengagement de l'Etat, contraintes. Chacun de ces variables renvoie à un certain nombre de dimensions et celles-ci à des indices. Notre objectif est donc d'en arriver à des données empiriques, observables.

Le choix des différents variables, dimensions et indicateurs s'explique par le contexte de la culture irriguée marquée essentiellement par l'incertitude (technique, économique, foncière et climatique), donc de quelque chose de difficile à maîtriser, quelque chose d'aléatoire et d'imprévisible, mais aussi par le désengagement de l'Etat, des réformes foncières, de la politique de décentralisation. Le désengagement exige la prise en charge paysanne, et l'émergence d'un mouvement paysan ; mais le désengagement fait place aussi à une politique de libéralisation et d'intensification. Dans les aménagements hydro-agricoles, l'intensification se caractérise par la réduction des parcelles et l'utilisation d'engrais et d'intrants de haute qualité. La culture irriguée en tant que système a également des contraintes (démographiques, organisationnelles et environnementales). C'est donc en fonction de ces contraintes, de l'incertitude et du désengagement que se déploient les stratégies.

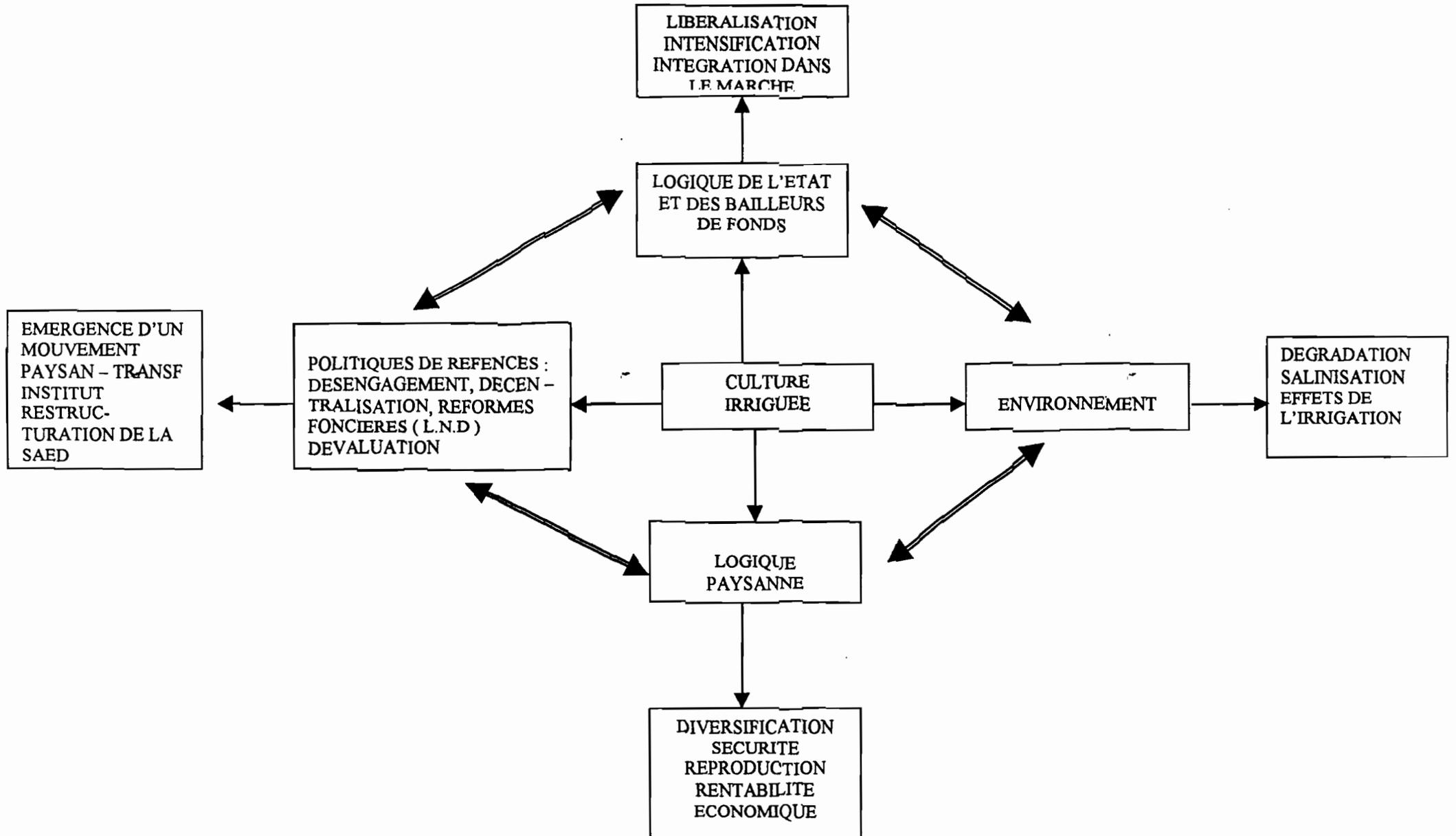
SCHEMA 2 : Opérationnalisation du concept de stratégie foncière



Explicitation du schéma 2 :

Ce schéma rend compte de l'opérationnalisation du concept de stratégie foncière. Comme pour le concept précédent, nous l'avons décomposé en variables, puis en dimensions ensuite en indicateurs afin de le rendre accessible à la réalité concrète. En étudiant le concept de stratégie, nous avons indiqué que celui-ci n'est pas directement observable mais plutôt reconstruit par le chercheur. Et c'est pour éviter ce que CHAUVEAU a appelé la "dérive substantialiste de l'approche stratégique" que nous sommes parti des pratiques. Mais en réalité, ces pratiques n'émergent pas ex nihilo ; c'est plutôt à partir des logiques paysannes, c'est-à-dire, leurs objectifs, leurs ressources et en fonction de leurs statuts que celles-ci naissent, trouvent leurs rationalités et leur consistance ; d'où la pertinence de la variable "logiques paysannes". Dans le contexte de la culture irriguée, ces pratiques renvoient aux transactions foncières (prêts, locations, ventes, dons etc.) face aux réglementations en vigueur ; aux modes d'accès, de conservation et de gestion des conflits liés au foncier qui ne sont rien d'autres qu'une articulation des règles officielles et de règles non officielles, du local et du global.

SCHEMA 3 : Schéma d'analyse global : les stratégies foncières dans leur contexte



Commentaire du schéma d'analyse global :

Ce schéma répond à un souci essentiel : replacer les stratégies dans leur contexte et dégager, à partir de là, quelques pistes pour leur interprétation. Or, notre ambition est d'étudier les stratégies dans le contexte de la culture irriguée ; contexte qui n'est marqué par rien d'autres que par une dégradation de l'environnement du fait de la salinisation des sols et des effets pervers de l'irrigation, des politiques en vigueur (désengagement, décentralisation, réformes foncières), mais aussi d'une confrontation entre les logiques d'Etat et des bailleurs de fonds qui sont celles d'une intégration dans le marché à travers l'intensification et la libéralisation et les logiques paysannes qui visent la sécurité, la reproduction, la diversification et la rentabilité économique.

En outre, ce schéma illustre, à bien des égards, la complexité du foncier surtout dans le cadre de la culture irriguée ; le foncier qui doit être considéré comme un fait social total au sens maussien du terme. En d'autres termes, ce schéma privilégie l'interaction de ces différentes logiques en rapport avec l'environnement et les politiques en cours, tout en refusant de s'enfermer dans le ghetto de la simplification et du déterminisme classique.

En ce sens, nous considérons la culture irriguée comme un système ouvert à l'environnement, à la société globale et où s'appliquent les politiques aux échelles locale et internationale. Mais plus substantiellement, nous accordons une place importante aux stratégies des acteurs ; en l'occurrence les stratégies foncières des acteurs paysans. Celles-ci ne peuvent se comprendre sans tenir compte de l'environnement et des politiques en vigueur.

Pour cela, nous prenons pour modèle d'analyse, le schéma actanciel de Jean Michel BERTHELOT dans *l'intelligence du social*.⁶² Il s'illustre de cette façon :

$$(A \rho B) = (B \in S, S \{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S)$$

Dans le cadre de notre étude, cette opération peut s'expliquer de cette façon :

Σa = les acteurs paysans

Σe = les stratégies ou les pratiques foncières

B = l'incertitude de la culture irriguée et les facteurs d'instabilité de la zone.

⁶² BERTHELOT J. M., *L'intelligence du social : le pluralisme explicatif en sociologie*, Paris, PUF, 249 p.

S = la culture irriguée en tant que système ouvert.

La pertinence de ce schème pour notre étude réside à un double niveau :

D'abord, du point de vue théorique, ce schème accorde une place importante aux stratégies des acteurs, admettant le postulat de la non réductibilité de l'acteur aux lois du système.

Ensuite, au niveau méthodologique ce schème s'adapte bien à l'étude des "groupes stratégiques" que nous avons privilégiée puisque *"l'action impliquant comme détermination spécifique l'intentionnalité s'applique aussi bien à des entités collectives, à des organisations, qu'à des individus."*⁶³

⁶³ BERTHOLOT J. M. , op. cit. p. 76.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

I - LA PHASE D'OBSERVATION

I-1 - La recherche documentaire

Notre domaine d'investigation, le foncier, n'est pas un terrain vierge, loin s'en faut ; il enregistre beaucoup d'écrits notamment dans la Vallée du Fleuve Sénégal. C'est ainsi que des ouvrages généraux et des ouvrages spécifiques ont été consultés, sans compter les nombreux articles, les lois et les décrets relatifs aux réformes foncières. Dans le but de renforcer nos connaissances sur notre thème d'étude, les différents documents consultés traitent du foncier, de la culture irriguée, du désengagement de l'Etat, de la problématique du développement en général. Les recherches se sont déroulées au niveau des centres de documentation de l'Université, de la bibliothèque universitaire, du centre de documentation de la SAED à Ndiaye, de la bibliothèque de l'ORSTOM à Dakar et enfin de la documentation à l'ISRA-Fleuve à Saint-Louis. Cette recherche documentaire s'est déroulée en deux étapes : hormis la phase ayant précédé les enquêtes, une seconde phase post-enquête a été consacrée à la bibliographie afin d'étoffer nos connaissances et d'élargir notre champ d'investigation.

I-2 - Les entretiens exploratoires

Parallèlement à la recherche documentaire, des entretiens dits exploratoires ont rythmé cette phase d'observation. Menés auprès de spécialiste du foncier, des agents de la CNCAS, de la SAED et des conseillers ruraux à Ross Bethio de même qu'auprès de certains représentants d'O.P., ces entretiens visaient essentiellement à affiner nos connaissances sur le sujet d'étude et à collecter l'ensemble des informations nécessaires pour poser les contours de notre problématique. Ces personnes enquêtées ont été choisies sur la base du type d'informations qu'elles pouvaient nous livrer : crédit, dynamique foncière dans la communauté rurale et au sein des OP, question foncière en générale.

I-3 - La pré-enquête

Testée auprès d'un échantillon réduit de 5 chefs d'exploitation, de 3 représentants d'O.P. et 3 GIE choisis en fonction de chaque unité observée, celle-ci nous a permis non seulement de rectifier certaines maladresses contenues dans nos outils de collecte des données, mais aussi de nous familiariser avec le terrain. Elle s'est déroulée pendant la première quinzaine du mois d'août 1998.

II- L'ENQUETE PROPUREMENT DITE

II-1 - Historique de la démarche

L'enquête de terrain met toujours en face ou en confrontation l'observateur ou l'enquêteur et l'observé ou l'enquêté. L'observateur est en quête de l'information fiable tandis que l'observé use parfois de détours et de ruses pour tantôt révéler ses sentiments ou tantôt cacher la vérité. Mais la difficulté majeure est la réticence des populations. Pour transcender celle-ci, nous avons compté sur l'aide des représentants des O.P.⁶⁴ Ceux-ci nous ont facilité les contacts avec les paysans et nous ont livré des informations complémentaires. Hormis les représentants des O.P., les techniciens de la SAED basés à Boundoume-Barrage ont également contribué à notre intégration dans le milieu d'étude. En somme, la démarche consistait, chaque fois que nous sommes en face de l'enquêté, à décliner notre identité et si ce dernier venait à manifester une certaine méfiance, nous lui faisons savoir que c'est tel représentant qui nous a mis en contact avec vous. Par cette démarche, nous arrivions ainsi à instaurer un climat de confiance. L'enquête proprement dite s'est déroulée durant le mois de février 1999.

II-2 - Les unités observées et leur pertinence

La complexité de l'environnement institutionnel à Boundoum Barrage et l'entrelacement des structures paysannes ont orienté notre investigation au sein des trois unités suivantes et de leur interaction. Notre démarche se proposait donc d'échafauder ces différentes entités de base des paysans de Boundoum afin d'y déceler des stratégies. Il s'agit d'arpenter les différentes structures paysannes allant des organisations formelles aux organisations informelles en passant par l'exploitation agricole.

II-2-1 - La section villageoise

Née de la restructuration des coopératives, la section villageoise est la "micro-structure socio-économique de base. Elle est le lieu idéal de la solidarité sociale et humaine, de la responsabilisation économique. Elle est un micro-plan de production, de vulgarisation, de crédit, d'éducation, en un mot de développement". "Structure démocratique de participation communautaire", la section village est un lieu de confrontation, une arène où se prennent des décisions et où s'établissent des stratégies ; d'où la pertinence de son observation.

⁶⁴ - Il s'agit en l'occurrence du président de l'Union locale de Boundoum Barrage

II-2-2 - Le G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique)

Depuis l'instauration de la NPA en 1984 et le désengagement de l'Etat, dans le Delta, on assiste à une prolifération des GIE. Ceux-ci résultent du retrait de l'Etat conformément à la loi 84-37 du 11 mai 1984. Il apparaît à travers l'exposé des motifs que l'objectif des GIE vise les "*actions de développement de toute nature... dans tous les secteurs économiques*". Dans les aménagements hydro-agricoles, la mise en place d'un GIE facilite l'accès au crédit et au foncier. Avec la notion de "mise en valeur" qui prend de plus en plus une valeur économique, les délibérations du CR sont beaucoup plus sensibles au GIE quant aux attributions foncières. Ainsi le GIE peut servir de stratégie d'expansion foncière. A l'instar de la S.V., le GIE est un lieu de participation démocratique, d'expression de la solidarité, d'où l'intérêt que nous lui avons accordé.

II-2-3 - L'exploitation agricole

De plus en plus, la recherche-développement s'intéresse aux petites unités socio-économiques dans le but d'ouvrir leurs "boîtes noires" très souvent occultées par les approches et projets macro-économiques. Mais l'exploitation agricole, surtout dans le Delta est difficile à définir et à délimiter. Cela est lié au fait que l'organisation est partagée entre tradition et modernité. Le phénomène de la polygamie vient complexifier davantage cet état de fait, car un chef d'exploitation peut intervenir sur plusieurs exploitations qui ne sont pas forcément au sein d'une même unité de résidence. En plus, on assiste au morcellement de la plupart des exploitations en plusieurs unités de production dont chacune tente de garder son autonomie. Cela est dû au fait que l'intensification agricole préconise une exploitation souvent individuelle, la réduction de la taille des parcelles, excluant tout champ communautaire.

Voulant garder toute la complexité de l'organisation économique, Jean Michel Sourisseau⁶⁵ définit l'exploitation en distinguant unité de production, unité d'accumulation et unité de consommation. Bernard Bridier⁶⁶ définit l'exploitation agricole comme une unité de production. Selon lui, "*elle ne peut être confondue avec l'unité de résidence, avec l'unité de consommation ou avec celle d'accumulation...*"

⁶⁵ - SOURISSEAU J.M., *L'organisation économique des agriculteurs du Delta*, CIRAD - PSI, 1996, 120 p.

⁶⁶ - BRIDIER B., *La répartition des terres entre unités d'exploitation. Quelques classifications de la recherche-développement in l'appropriation de la terre en Afrique noire*, op. cit. p. 60.

Pour notre part, nous définirons l'exploitation en tenant compte de deux critères essentiels : l'unité de consommation et l'organisation autour d'un chef d'exploitation.

La culture irriguée a eu pour effet de déstructurer les structures traditionnelles en introduisant une logique technicienne et individualiste. Dans le Delta, la meilleure façon de retrouver les anciennes solidarités est de s'organiser autour d'une unité de consommation pour les familles étendues. Ainsi chaque unité peut comprendre plusieurs unités de production et d'accumulation.

D'autre part, du fait de l'histoire mouvementée des attributions foncières (aménagement primaire, aménagement secondaire, périmètres réhabilités), beaucoup de familles ont vu leurs parcelles de départ réduites. Par ailleurs, du fait de la colonisation du Delta (amorcée en 1965 dans le village de Boundoum-barrage), le rôle des premiers colons est déterminant dans l'histoire des exploitations agricoles et il serait intéressant de s'intéresser à leurs trajectoires. C'est ainsi que quand nous parlons de chef d'exploitation, nous faisons surtout référence à ces colons ou alors à l'aîné (par rapport au cadet) dans le cas de deux exploitants appartenant aux mêmes ascendants.

Mais la pertinence de cette unité repose sur le fait qu'elle est une entité socio-économique où s'établissent des stratégies pour la conservation ou l'acquisition du foncier. Hormis ces trois unités, nous nous sommes également intéressés aux groupements féminins et au foyer des jeunes.

II-2-4 - L'interaction entre les unités observées

Il s'avère donc, à la suite de ce qui précède, qu'il y a une interaction entre les différentes unités bien qu'apparemment chacune garde son autonomie propre. L'exploitation peut être liée à un GIE et celui-ci à la section villageoise ou à l'union locale.

II-3 - La constitution de l'échantillon

Dans le but de conserver toute la richesse du terrain et de centrer l'analyse des "groupes stratégiques"⁶⁷. En effet, l'institutionnel joue un rôle important à Boundoum Barrage

⁶⁷ Ce concept a été utilisé par OLIVIER DE SARDAN (1995).

et il y a une prolifération d'organisations (formelles et informelles). Chaque individu peut, selon les contextes et les objectifs, appartenir à plusieurs "groupes stratégiques". Chaque organisation est donc un "champ foncier", c'est-à-dire un espace où s'exercent des pouvoirs, des stratégies, des ruses, des conflits pour l'accès au foncier. Les différents "groupes stratégiques identifiés sont : le groupement féminin, le foyer des jeune, la section villageoise, les GIE (ceux relevant de la gestion du périmètre et ceux relevant d'une gestion autonome) et l'exploitation agricole. En fonction de chaque "groupe stratégique", nous avons constitué un échantillon. Mais dans l'ensemble, nous avons privilégié la méthode des quotas et donc le raisonnement empirique.

S'agissant d'abord de l'exploitation agricole, nous avons fixé un échantillon à "choix raisonné" de 20 exploitations. En effet, du moment que nous ne disposions pas d'une base de sondage sur l'effectif total des exploitations quant aux critères (unité de consommation, organisation autour d'un chef) dont nous avons tenu compte quant à la définition de cette unité, il fallait faire preuve d'imagination en utilisant la technique des quotas associée toutefois à une technique d'échantillonnage spécifique. C'est ainsi que nous avons reconstitué une base de sondage à un double niveau en tenant compte d'une part du statut du chef d'exploitation dans les O.P. ou son positionnement au sein du village et l'appartenance ethnique.

Dans une première phase, nous avons procédé au recensement⁶⁸ des exploitations dites de la première catégorie, c'est-à-dire celles dont les chefs sont fortement impliqués dans l'institutionnel ou dans l'arène politique. Nous en avons identifié 8 au total⁶⁹. Deux parmi eux cumulent les fonctions de conseillers ruraux avec celles de président de S.V., un avec celle de chef de village. A partir de ce recensement, nous avons extrait un échantillon de 5 exploitations : 2 conseillers ruraux, le chef de village, un président de S.V. et le président de l'union locale. Le tirage s'est fait de manière successive sans remise.

Dans la deuxième phase, nous nous sommes intéressés aux exploitations de la deuxième catégorie, c'est-à-dire celles dont les chefs sont plus ou moins ou pas du tout impliqués dans les structures locales. A ce niveau, nous avons appliqué le critère de

⁶⁸ Le président de l'union locale nous a aidé à faire le recensement et le tri des chefs d'exploitation.

⁶⁹ Les 3 présidents de S.V. restants ont été interrogés lors de la pré-enquête.

l'appartenance ethnique mais tout en tenant compte de l'échantillonnage de la première phase. Nous avons procédé à un sondage à plusieurs degrés et un échantillonnage stratifié. Disposant de la liste des attributaires sur le périmètre, nous avons pris pour population de référence la S.V. Mais vu que les listes n'étaient pas composées que de chefs d'exploitation et qu'il était extrêmement difficile de faire le tri avec tous les risques d'erreurs, nous avons opté pour un échantillon-maître de 30 exploitations d'abord pour les trois premiers groupes ethniques : 15 chefs d'exploitation dont 5 dans chacune des trois premières S.V. (SV1, SV2, SV3) où la concentration des Wolofs majoritaires est plus forte, 8 au niveau de la SV7 où se regroupent les Maures et 7 au sein des SV6 et SV8 chez les Peuls. Au niveau de chaque strate ainsi constituée, fut tiré au sort de manière successive sans remise un échantillon de deuxième degré : 4 au niveau de chacune des strates.

Dans le but de diversifier les groupes et de rechercher les différences de situation, nous avons choisi au hasard 3 exploitations complémentaires : 1 exploitation Sérère (SV3), 1 exploitation Soninké (SV9) et 1 exploitation Toucouleur (SV2). Au total, 20 exploitations toutes catégories confondues composent l'échantillon. Elles sont réparties comme suit : 7 exploitations Wolofs, 5 exploitations Peuls, 4 exploitations Maures, 2 exploitations Toucouleurs, 1 exploitation Sérère et 1 exploitation Sarakholé. C'est alors sur le terrain que nous délimitons l'exploitation conformément aux critères définis.

Cet échantillon peut paraître, à première vue, faible, mais rend bien compte des différentes variables (statut, groupe ethnique) et de l'hypothèse de la différenciation des exploitations à Boundoum que nous avons avancée. En plus, il permet, dans une recherche qualitative, d'appréhender cette unité de l'intérieur et en profondeur, de retracer les itinéraires des chefs d'exploitation et d'appliquer la triangulation des techniques pour recueillir les informations escomptées.

Pour ce qui concerne les GIE, 15 sur les 23 soit 65 % ont été enquêtés. Les critères retenus sont : la situation du GIE (fonctionnel, non fonctionnel), la situation des parcelles exploitées (s'il s'agit de GIE relevant de la gestion du périmètre ou d'une gestion autonome et enfin de la nature du GIE .

S'agissant de l'enquête au sein des S.V., une série d'interviews et parfois d'entretiens informels ont rythmé cette phase. Nous avons enregistré 8 interviews avec de leaders choisis au hasard puisque toutes les S.V. sont soumises aux mêmes règlements de gestion même si les dynamiques internes ne sont pas les mêmes. Les thèmes privilégiés sont : la dynamique foncière au sein de la S.V. et la gestion des conflits. Les entretiens duraient 20 à 30 mn et se déroulaient dans les chambres ou dans d'autres endroits propices aux discussions (cour, hutte).

Ces informations ont été complétées par un cours technique dispensé par un conseiller et orienté sur l'aménagement du périmètre et les problèmes d'irrigation.

II-4 - Les techniques de recueil des données

Un principe fondamental a été notre préoccupation tout au long de nos recherches : la complexité des phénomènes étudiés. Pour faire face à celle-ci, nous avons procédé à la triangulation des sources et des méthodes tout en privilégiant les méthodes qualitatives . Au total 4 outils de recueil des données ont été privilégiés :

II-4-1- Le questionnaire :

Administré à l'ensemble des chefs d'exploitation agricoles composant l'échantillon , cet outil dit "questionnaire surplombant" parce qu'intégrant l'ensemble des dimensions de la culture irriguée, visait à recueillir des informations relatives à la culture irriguée, à ses contraintes, à ses risques etc. Les questions étaient à majorité ouvertes. Il comporte les volets suivants : identification, mise en valeur, organisation de base et accès au crédit, commercialisation, dynamique foncière. En dehors de ce outil, nous avons utilisé le questionnaire-guide pour le recueil des informations auprès des GIE, du groupement féminin et du foyer des jeunes. Il comporte une rubrique identification (nom du GIE, date de création, activités pratiquées etc.) et un guide d'entretien sur les thèmes suivants : historique du GIE, GIE et foncier, GIE et crédit. L'administration du questionnaire durait 45 mn à 1h de temps puis qu'elle était suivie aussitôt du recensement. A l'instar des interviews, elle se déroulait dans une chambre ou d'autres lieux privilégiés.

II-4-2 - Le recensement :

Cet instrument de recueil des données s'intéressait aux structures des exploitations : nombre de ménages, nombre d'attributaires, nombre de parcelles exploitées, etc., les activités agricoles et extra-agricoles.

II-4-3 - Les récits de vie :

Les récits de vie s'intéressaient aux trajectoires des chefs d'exploitation composant l'échantillon. Ils retracent les difficultés des premières exploitations et l'histoire des attributions foncières. Il comporte les volets suivants : itinéraires migratoires, histoire foncière, implications dans les structures paysannes.

II-4-4 - Les interviews :

Hormis celles administrées aux leaders paysans, les interviews dont il s'agit ne sont pas des interviews pré-fabriquées mais plutôt des entretiens qui jaillissaient à partir des données reçues des outils pré-cités. C'étaient plutôt des entretiens informels semi-directifs auprès d'autres personnes au sein de l'exploitation, chaque fois que cela s'avérait nécessaire afin de compléter les informations ou de confronter les avis. Ils duraient environ 15 mn.

Chacune des techniques comporte des limites et c'est pour faire face à celles-ci que nous avons articulé plusieurs outils et eu recours à plusieurs sources.

A signaler par ailleurs que certaines interviews avec des responsables paysans ont été enregistrées.

Tableau 2 : Historique de la recherche

EXPLORATION	
2 spécialistes du foncier le président de la CNCAS 1 agent de la SAED Le président de la CR 2 représentants d'OP Le sous-préfet de Ross-Béthio	Recherche documentaire Entretiens exploratoires
PRE-ENQUETE	
Personnes enquêtées	Outils privilégiés
5 chefs d'exploitation 3 représentants d'OP 3 GIE	Questionnaire Questionnaire - Guide Interviews Recensement Visite du périmètre Recherche documentaire
ENQUETE	
Unités observées	Outils privilégiés
L'exploitation agricole	Questionnaire Recensement Récits de vie Interviews
La section villageoise	Interviews et entretiens
Le GIE	Questionnaire - Guide Un entretien en groupe
Autres	Entretiens informels (Agent de la CNCAS, CR) Cours technique sur l'irrigation Recherche documentaire

III - LA PHASE DE TRAITEMENT DES DONNEES

Il s'est agi d'abord de procéder au dépouillement des données. Vu que la taille de l'échantillon n'est pas trop grande, cela s'est posé sans difficultés majeures. Quant aux données qualitatives, elles ont été reconstruites aussitôt sur le terrain afin de suivre l'enchaînement et la logique des discours. Nous avons par la suite fait une analyse de contenu des récits de vie. Quant aux entretiens, ils ont servi à renforcer certaines idées avancées. Les données recueillies à travers les recensements ont été classés sur des tableaux répartis en deux catégories suivant la nature des stratégies (offensives ou défensives) en comparant leurs caractéristiques respectives. La saisie est faite avec WORD 97.

IV - LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le sociologue, l'anthropologue, l'agronome ou n'importe quel intervenant qui évolue dans le monde rural, tous presque, dans leurs rapports avec les paysans sont confrontés aux mêmes problèmes : l'attitude de ceux-ci à leur égard. Hormis les difficultés d'ordre méthodologique et celles liées au manque de moyens presque inhérentes à la recherche en Afrique, le problème majeur est la réticence voire l'indifférence de certains individus. En effet, cette même phrase lapidaire revenait constamment de la bouche des enquêtés : "*De 1965 à nos jours, l'on mène des investigations dans notre village, malgré cela, elles n'ont pas servi à améliorer nos conditions de vie*". Très souvent les paysans se comportent comme des gens à qui l'on doit perpétuellement assister. Cette attitude d'assistés qui remonte certes à l'époque de l'Etat providence, les incite aujourd'hui à une époque difficile à garder une certaine méfiance ou même tout bonnement une indifférence à l'égard des observateurs. Mais un autre facteur peut expliquer cette attitude : celui de la saturation du milieu. En effet, la spécificité du village de Boundoum Barrage fait qu'il fait l'objet d'investigations à tout instant et par n'importe quel expert ou investisseur ou tout simplement par n'importe quel individu à la quête du savoir. De ce fait, les paysans sont sur-enquêtés. Pour faire face à ces difficultés, nous avons tout le séjour, vécu auprès des populations afin de faciliter l'intégration et favoriser la compréhension. IL s'agit d'une observation désengagée. En outre, la parenté de plaisanterie (surtout entre Poular et Sérère) a été d'un apport fécond.

DEUXIEME PARTIE
LES DETERMINANTS DES PRATIQUES
FONCIERES

Il s'agit de mesurer d'abord, au niveau national, l'effet des politiques de développement en l'occurrence foncière et de déterminer la place du «local» dans les pratiques foncières paysannes. Le «local» dont il s'agit ici est non seulement un cadre spatial mais également socio-économique et culturel. Notre démarche consistera à faire d'abord un bref rappel des politiques de développement. Nous présenterons ensuite le delta du fleuve Sénégal et le périmètre de Boundoum. Nous ferons enfin une monographie du village de Boundoum-Barrage.

CHAPITRE I: APERCU SUR LES POLITIQUES DU DEVELOPPEMENT AU SENEGAL

I - POLITIQUES AGRICOLES DE DEVELOPPEMENT ET REFORMES FONCIERES AU SENEGAL: LA PLACE DU LIBERALISME ET LES TENTATIVES D'IMPOSITION D'UNE PROPRIETE PRIVEE

Fortement animés de l'idée que le choix d'une politique de développement, en l'occurrence foncière, détermine le projet de société que l'on entend mettre en œuvre, les pouvoirs coloniaux ainsi que les Etats africains indépendants ont tenté de procéder à des réformes et d'élaborer des projets dont les objectifs essentiels étaient de contribuer à la modernisation du monde rural. Malgré, dans bien des cas, la volonté affichée de ces pouvoirs de construire et d'appliquer des modèles conformes aux réalités endogènes, l'analyse de ces politiques montre le rôle déterminant du libéralisme (qui est à l'origine du désengagement de l'Etat et de l'intensification agricole) et les tentatives sans cesse renouvelées d'imposition d'une propriété privée (celle-ci étant encore à l'ordre du jour dans le Delta).

En ce sens, aucune étude orientée dans le monde rural ne peut guère occulter ces politiques car, comme l'indique OLIVIER DE SARDAN, *"les sociétés paysannes ont toutes une histoire de l'économie de traite (précoloniale), de la "mise en valeur" (coloniale) et du "développement". Elles ont aussi une histoire de l'animation rurale, de la vulgarisation agricole, des coopératives, du parti unique, des micro-projets, des macro-projets, des groupements de producteurs, de l'arrivée des ONG, de la création des associations de ressortissants etc."*⁷⁰. Cette histoire reste, de nos jours, encore déterminante. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de faire une plongée historique dans ces différentes politiques afin de mieux présenter l'état actuel de la question foncière dans le Delta et de saisir à quelles logiques obéissent les pratiques en cours.

⁷⁰OLIVIER DE SARDAN J.P., Op. cit., p. 127

I-1- Les politiques de mise en valeur et la législation coloniale en matière foncière

Le souci permanent du colonisateur était de parvenir à une mise en valeur accrue des terres conquises en vue de l'essor économique des colonies devant servir de débouchés à la métropole. Cependant, le constat a été que les tenures traditionnelles étaient incapables de mettre en valeur les immenses territoires que recelaient les colonies. A cet effet, le Gouverneur Général MERLIN, s'exprimait ainsi, en 1923 : *"La démonstration est faite depuis longtemps que les populations autochtones n'ont pas su mettre en valeur les immenses territoires qu'elles occupent, ni tirer parti des richesses qu'ils renferment... Devons-nous en tant que Nation colonisatrice perpétuer cet état de chose et permettre plus longtemps que le monde soit privé de toutes les matières premières que l'on est susceptible de retirer de ces pays ?"*⁷¹

A la différence de la politique coloniale britannique plus pragmatique et s'adaptant à la situation de ses colonies, la France s'était dotée d'une doctrine foncière unique. En effet, fortement animée d'une "mission civilisatrice", de l'idéologie du progrès et influencée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 notamment en son article 17 qui stipule que *"la propriété est un droit inviolable et sacré"* et l'article 537 du code civil de 1804 qui considère qu'en priorité les bénéficiaires en sont les "particuliers" qui *"ont la libre disposition des biens qui leur appartiennent sous les modifications établies par les lois"*, la France adopta comme politique foncière la généralisation de la propriété privée. A cet effet, le gouverneur CLOZEL déclarait en 1912 : *"(...) nous ne saurions davantage tolérer le maintien, à l'abri de toute autorité, de certaines coutumes contraires à nos principes d'humanité et au développement naturel... Notre ferme intention de respecter les coutumes ne saurait créer l'obligation de les soustraire à l'action du progrès"*⁷². Cet état d'esprit a été clairement exprimé par CHABAS, réfléchissant sur le Domaine National au Sénégal : *"lorsque la France s'installe en Afrique, le régime des terres tel que l'établissaient les coutumes, était dans ses principes si différent des conceptions françaises que le législateur colonial ne cherchera même pas à l'utiliser. Un régime foncier sans propriété était inconcevable par des juristes*

⁷¹ ANS L 61 V 132 cité par MOLLEUR : *Traditions et loi relative au domaine national*. Droits et Culture n° 3 - 1982.

⁷² Cité par LE ROY E., in LEBRIS (E), LE ROY (E), Mathieu (P.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire, Manuel d'analyse de décision et de gestion foncières*, Karthala, Paris, 1991, p. 16.

*latins qui considèrent que le régime foncier n'est rien d'autre que le droit de la propriété immobilière et ses démembrements".*⁷³

Cette politique foncière sera transposée en Afrique, et au Sénégal par la France dès 1830. C'est ainsi que deux régimes juridiques furent mis en place. Le régime domanial intègre, en particulier dans le domaine privé, les terres "*vacantes ou sans maîtres*" en vue de leur réaffectation soit pour les besoins de la colonie soit au profit de personnes privées aux fins de "mise en valeur". Au Sénégal, ce régime a eu pour effet de mettre fin aux pouvoirs, en matière foncière, des chefs traditionnels. Cette idée est confirmée par TRAORE : "*Le décret du 23 octobre 1904 organisant le domaine a confirmé l'appropriation par l'Etat français du domaine éminent des chefs traditionnels par le concept de "terres vacantes et sans maîtres"*"⁷⁴.

Le deuxième régime juridique est celui de la propriété foncière. En relation avec le précédent régime, celui-ci va transformer les droits coutumiers en titres fonciers "*définitifs et inattaquables*" par la procédure de l'immatriculation.⁷⁵ Les difficultés d'application des mesures contenues dans les deux premiers régimes vont obliger le législateur colonial à mettre en place un troisième régime foncier, celui visant à la constatation des droits fonciers coutumiers, (décret du 08 mai 1925), dont le but était, selon CHABAS, la publicité des droits réels déjà existants⁷⁶.

On le voit donc, l'ensemble de ces politiques foncières coloniales visaient essentiellement un objectif économique, celui de la mise en valeur des énormes potentialités des colonies. Au Sénégal, cette mise en valeur a été concrétisée par l'introduction des cultures de rente, en l'occurrence l'arachide. C'est dans ce cadre que furent créées en 1905, les Sociétés Indigènes de Prévoyance, (S.I.P.) comme première forme d'encadrement rural. Celles-ci seront remplacées en 1958 par les Sociétés Mutuelles de Développement (S.M.D.) et les Sociétés Mutuelles de Prévoyance Rurale (S.M.P.R.).

⁷³ CHABAS A., *Le domaine national du Sénégal : réforme foncière et agraire*. Annales africaines 1965, p. 33

⁷⁴ TRAORE S., *Les systèmes fonciers de la vallée du Sénégal : Exemple de la zone SONINKE de BAKEL*, Thèse pour le Doctorat en Histoire du droit, UCAD, 1991, p. 268.

⁷⁵ LE ROY E., in LE BRES (E.), LE ROY (E.), Mathieu (P.), op. cit., p. 17.

⁷⁶ CHABAS J., *Le régime foncier coutumier en A.O.F.*, Annales Africaines, 1957, pp 53 à 78.

L'accès à l'indépendance des anciens territoires coloniaux va se traduire par le monopole étatique ou alors l'interventionnisme. A l'objectif de la généralisation de la propriété privée du sol est venu s'ajouter, et parfois se substituer, celui de la concrétisation du monopole foncier de l'Etat⁷⁷.

I-2 - L'interventionnisme de l'Etat et la loi sur le Domaine National

Les années 1960 sonnent le glas, pour la plupart des Etats africains, de la période coloniale et l'accès à la souveraineté internationale. Cette période rythme, pour la plupart des jeunes Etats africains, avec la mise en place des grands projets de développement, suivant des modèles de leur choix et en conformité avec les objectifs économiques visés.

Le Sénégal opte pour le modèle socialiste avec une forte assistance aux populations rurales.

I-2-1 - L'interventionnisme de l'Etat au Sénégal

Pour parvenir à la nationalisation du commerce arachidier et mettre fin à l'économie de traite, le Sénégal créa deux institutions économiques : l'Office de Commercialisation Agricole du Sénégal (OCAS) qui sera renforcée plus tard par l'ONCAD, et la Banque Sénégalaise de Développement B.S.D.). L'ONCAD avait pour mission de procéder à la commercialisation de l'arachide, à l'approvisionnement du monde rural en biens d'équipements, à l'importation et à la distribution des produits vivriers de grande consommation.

La vulgarisation des techniques agricoles et la réalisation des grands aménagements ont été confiées à des sociétés d'intervention à l'échelle nationale et aussi à l'échelle régionale. Il s'agit de la SODEVA pour le bassin arachidier, de la SAED dans la Vallée du Fleuve Sénégal, de la SOMIVAC pour la Casamance, de la SODESP pour le Ferlo, de la SODEFITEX pour le Sénégal Oriental, le Saloum Central et la Haute Casamance. Ces institutions visaient essentiellement le développement des filières telles que le riz, l'arachide, le coton, l'élevage etc.

⁷⁷ LEROY E, in LE BRIS E, LE ROY E, MATHIEU P, op. cit. , p. 14.

Les coopératives ont servi de cadre d'expression et de participation aux populations rurales mais en même temps des courroies de transmission de la politique de l'Etat.

Ainsi, l'intervention de l'Etat se manifesta dans toutes les activités du monde paysan en partant de la livraison en engrais et en intrants agricoles à la commercialisation des produits en passant par l'appui technique des sociétés d'encadrement.

Ce mode d'intervention était sous-tendu par un objectif principal : le développement de l'économie sénégalaise qui ne peut se faire qu'à travers le développement du secteur agricole. Pour parvenir à ces fins, une réforme foncière s'imposait ; car, la terre, support des activités agricoles et sylvo-pastorales, devait être mise au service de tous en vue d'une mise en valeur optimale.

I-2-2 - Loi sur le Domaine National

Conçue pour répondre aux objectifs économiques du jeune Etat sénégalais, la loi sur le Domaine national (loi 64-46 du 17 juin 1964) constitua une véritable révolution. En effet, d'une part, elle apparaît comme une rupture avec la législation coloniale en matière foncière inadéquate avec les réalités africaines ; d'autre part, appliquée, elle bouleversa le mode de gestion traditionnel des terres et partant l'ensemble des structures de production. Aujourd'hui, les facteurs induits de cette réforme restent encore d'actualité et constituent une préoccupation majeure pour les différents acteurs du domaine foncier. Sans entrer dans une analyse en profondeur qui pourrait être laissée à des voix plus autorisées que nous telles que les juristes et autres spécialistes du foncier, nous dégagerons tout simplement le contenu et les objectifs de cette loi.

Contenu de la loi sur le Domaine National

(Cf Annexe 5 pour de plus amples informations)

La loi répartit les terres du Domaine national en quatre catégories distinctes. En effet, l'article 4 dispose "*les terres du Domaine national sont classées en quatre catégories :*

- 1- Zones urbaines ;
- 2- Zones classées ;
- 3- Zones de terroirs ;
- 4- Zones pionnières".

Les zones urbaines sont constituées par les terres du domaine national situées sur le territoire des communes et des groupements prévus par la législation applicable en la matière (article 5). Quant aux zones classées, elles sont constituées par les zones à vocation forestière ou les zones de protection ayant fait l'objet d'un classement dans les conditions prévues par la réglementation particulière qui leur est applicable (article 6). S'agissant des zones des terroirs, elles correspondent aux terres qui sont régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage (article 7). Enfin, les zones pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement (article 11).

Les objectifs de la Loi sur le Domaine national

Dès le départ, la logique de rupture avec le passé se manifesta. L'essentiel est contenu dans le discours du Président SENGHOR, à l'occasion de la fête du 1^{er} mai 1964. C'est ce que Marc DEBENE a appelé le grand rêve de SENGHOR *"De quoi s'agit-il ? Il s'agit très simplement de revenir du droit romain au droit négro-africain, de la conception bourgeoise de la propriété foncière à la conception socialiste qui est celle de l'Afrique traditionnelle. Pourquoi un tel projet ? La situation foncière actuelle du Sénégal est ambiguë. Les conceptions négro-africaines ont été condamnées par le droit écrit, qui a introduit la notion romaine de la propriété individuelle caractérisée par le droit d'usage (usus), plus encore pour la possibilité d'aliénation (abusus). Non seulement les textes "français" permettaient aux détenteurs coutumiers de faire immatriculer leurs terres sous certaines conditions, mais les conceptions romaines ont attiré la nature traditionnelle des tenures foncières. Une mentalité de propriétaire, de riche, s'est peu à peu développée chez certains "maîtres du sol" qui ont pris l'initiative de mise en valeur..."*⁷⁸.

Cette même idée de rupture d'avec le passé est défendue par TRAORE : *"En adoptant cette loi en 1964, le législateur sénégalais a voulu provoquer une double rupture : rupture avec la législation coloniale qui n'avait pas su gérer de façon concrète les problèmes fonciers du monde rural sénégalais, et aussi rupture avec le système foncier traditionnel qui ne pouvait pas atteindre les objectifs de développement voulus par le Jeune Etat. Une réforme agro-foncière qui bouleverserait ces deux logiques et qui ramènerait la terre à sa juste valeur s'imposait dès lors"*⁷⁹.

⁷⁸ L. S. SENGHOR : Discours du 1^{er} mai 1964. Cité par Marc DEBENE, *Regards sur le droit foncier sénégalais : un seul droit pour deux rêves*, RIDCI, 1986, p. 79.

⁷⁹ TRAORE S., *Op. cit.*, p. 281.

Il apparaît donc, en clair, que deux objectifs essentiels ont sous-tendu cette réforme, d'une part, *"restaurer la dimension communautaire de la terre méconnue par le législateur colonial"* et d'autre part, *"adapter les règles et usages traditionnels aux exigences du développement économique et social"*⁸⁰. A ces deux objectifs, Mamadou NIANG ajoute d'autres : *"la réforme se proposait de poursuivre des objectifs juridiques, économiques et politiques. Dans le domaine juridique, la loi se proposait d'unifier un système complexe comprenant les droits traditionnels, le droit colonial et le droit musulman puisque le Sénégal est en majorité musulman. Dans le domaine économique, la loi devait contribuer, dans le cadre de la planification, à définir une stratégie de développement rural intégré, assurant une meilleure mise en valeur des terres, la décentralisation des décisions et la participation des collectivités de base à la gestion et à l'exploitation des terres (...). Enfin, la réforme a un objectif plus délicat qui est politique. Avec les techniques de la décentralisation et de la déconcentration, empruntées au droit administratif français, la loi s'efforce d'introduire la "responsabilisation des communautés de base" en vue de faire participer les collectivités locales au développement dans le cadre d'une politique socialiste"*.⁸¹

L'idée de créer les communautés rurales, organes chargés de la gestion (affectation et désaffectation) du foncier était contenue dans la loi sur le domaine national (articles 8, 9, 10). Mais cette idée ne sera concrétisée que plus tard en 1972, avec comme première zone d'expérimentation, la région de Thiès. Elle ne s'appliquera qu'en 1981 dans la région du Fleuve.

Sans entrer dans le détail des règles régissant les différents domaines, mentionnons ici les deux autres domaines, puisque le système foncier sénégalais comprend, hormis le domaine national, deux autres grands ensembles domaniaux.

- le domaine de l'Etat qui comprend le domaine public et le domaine privé de l'Etat. Il nous paraît utile de le mentionner surtout dans le contexte actuel de la problématique foncière dans le Delta ;
- le domaine privé des particuliers.

⁸⁰ Exposé des motifs de la loi 64-46 relative au domaine national

⁸¹ NIANG M., *Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964*, in LE BRIS, LE ROY et LEINDORFER, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1982, p. 219 et s.

Cependant, il y a lieu de souligner que si la "fille aînée" du Sénégal indépendant visait des objectifs nobles dans ses principes, en instaurant une dimension idéologique - le retour aux valeurs africaines par le socialisme - et économique - le développement du secteur agricole et partant de l'ensemble de l'économie du pays -, son application ne sera pas aisée. En réalité, elle bute sur bien des difficultés qui laissent croire que cette "réforme" doit être réformée. Ces difficultés sont beaucoup plus flagrantes et d'une autre dimension dans la Vallée du Fleuve Sénégal où sa spécificité et les aménagements hydro-agricoles rendent davantage complexe la problématique agro-foncière.

I-2-3 - La Vallée du Fleuve Sénégal et les Aménagements Hydro-Agricoles (A.H.A.)

Le bassin du fleuve Sénégal s'étend sur environ 300.000 Km², depuis la Guinée jusqu'à la zone du Delta, en marge du désert mauritanien. Il forme une entité écologique assez spécifique et un écosystème très complexe. Son étendue et sa diversité ont exigé une organisation à l'échelle sous-régionale en vue de sa mise en valeur. Regroupant depuis 1972 le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, le programme de l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) qui est le plus vaste projet d'aménagement multisectoriel de bassins fluviaux de l'Afrique a pour objectifs :

- la régularisation du fleuve et la valorisation de quelque 23 km³ de débit annuel ;
- l'irrigation de 375.000 ha dans le champ d'inondation du fleuve, dont 240.000 ha (64 %) au Sénégal, 126.000 ha (34 %) en Mauritanie et 9.000 ha au Mali ;
- la production d'énergie hydro-électrique à hauteur de 800 Gwh ;
- l'aménagement de ports et escales et de la voie fluviale pour la navigation sur 800 km de Saint-Louis à Kayes.

Ces différents objectifs ont nécessité la construction de deux ouvrages, le barrage anti-sel de Diama au Sénégal, dans le Delta et le barrage hydro-électrique régulateur de Manantali sur le Bafing au Mali, achevés respectivement en 1986 et en 1988 et ayant coûté près de 200 milliards F CFA avant dévaluation. Chacun des Etats a créé une Société de développement chargée de promouvoir l'irrigation dans le bassin. Au Sénégal, cette tâche est confiée depuis 1965 à la SAED.

Mais, l'idée d'aménager le fleuve Sénégal remonte à l'époque coloniale avec en 1824, les essais du Jardin de Richard-Toll. Ces premiers essais vont échouer du fait de l'hostilité des populations et des contraintes techniques et physiques. Ils seront repris au début du XX^e siècle, à la suite des différentes missions de prospection (mission Mathy en 1905, Bélimé en 1922, Augier en 1928) qui mirent en évidence un potentiel pédologique important et des ressources en eau considérables mais difficiles à exploiter à l'état naturel du fleuve. L'endiguement des cuvettes et la construction d'un barrage réservoir dans le cours supérieur étaient posés comme préalable à la mise en valeur du Fleuve Sénégal. Le coût élevé des investissements envisagés, fit différer le projet au profit de la colonie du SOUDAN (actuel Mali) et de ce qui deviendra l'Office du Niger.

Avec les difficultés croissantes d'importation du riz d'Indochine et le développement de nouveaux centres urbains, la relance des importations par une production locale s'imposait de plus en plus. En ce sens, l'idée de la mise en valeur du Fleuve Sénégal rejaillit, cette fois-ci avec des projets plus modestes.

Créée en 1937, la mission d'aménagement du Fleuve Sénégal (MAS) conduisit les recherches et conclut les premiers aménagements. Celle-ci sera remplacée en 1960 par l'Organisation autonome du Delta (OAD). Fut créée en même temps l'Organisation Autonome de la Vallée (OAV). Celles-ci seront dissoutes et remplacées en 1965 par la SAED qui va poursuivre la politique d'irrigation par submersion avec l'aménagement sommaire des cuvettes du Delta protégées par une digue de 84 km construite par la défunte OAD. Les premiers aménagements, qualifiés de primaires, subiront des modifications successives visant à améliorer le remplissage des cuvettes et l'écoulement interne de l'eau avec leur transformation en aménagements secondaires et l'adjonction à l'ensemble, de stations de pompages au début de la sécheresse en 1968.

Créée avec statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, la SAED était chargée de l'agriculture irriguée dans le Delta d'abord puis sur l'ensemble de la Vallée. Sa mission était double : aménager 30.000 ha en dix ans pour produire 60.000 tonnes de riz afin de réduire le déficit vivrier du pays, organiser le peuplement de la zone en accroissant le niveau de vie des exploitants. Ayant sous son contrôle les terres nécessaires mises à sa disposition grâce à la loi sur le Domaine national promulguée en 1964, la SAED réalise en

régie les aménagements et assure l'encadrement de milliers de paysans immigrés ou originaires du Delta, regroupés en coopératives (nous y reviendrons dans le cas spécifique de la zone qui nous intéresse). Elle définit les modalités de gestion et d'exploitation des cuvettes, fournit aux paysans les facteurs de production, réalise les opérations mécanisées, assure la collecte et la transformation du paddy. Toutes les prestations étaient fournies à crédit avec l'aval de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS) et remboursée par les paysans après la récolte.

Ainsi, pendant près de vingt (20) ans, la SAED, conformément à la politique nationale d'interventionnisme, s'attela à ces différentes tâches jusqu'au moment où le Sénégal, pressé par la Banque Mondiale et le FMI, se voit obligé de se désengager et d'instaurer la "vérité des prix". C'est la fin de l'Etat - providence et la période de la responsabilisation du monde paysan.

I-2-4- Les politiques d'ajustement structurels agricoles : le désengagement d'Etat et l'émergence du mouvement associatif paysan

Au Sénégal, le désengagement de l'Etat est un slogan d'accompagnement de la Nouvelle Politique Agricole (NPA)⁸². Son objectif, au départ, se résumait en cette formule lapidaire du Président Abdou DIOUF. "*Moins d'Etat, mieux d'Etat*". Le désengagement de l'Etat résulte des mauvaises performances du Sénégal en matière économique. En effet, une analyse macro-économique des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale) débouche sur le constat suivant : une crise économique qui se manifeste par une baisse de la production agricole et le déficit budgétaire.

Dans le secteur agricole, d'une manière générale, en matière de cultures céréalières, on constate une diminution régulière des superficies sous dépendances directes de la pluviométrie tandis que les zones à maîtrise d'eau souffrent d'une sous-utilisation des terres aménagées.

Les facteurs de la baisse de la production sont donc :

- La régression de la pluviométrie ;

⁸² TRAORE S., Op. cit., p. 393.

- L'exode rural ;
- L'absence de circuits commerciaux et d'une garantie d'écoulement sur le marché ;
- Le poids des charges financières sur l'Etat ;
- La gestion des instituts, notamment la SAED avant le désengagement.

Ainsi, pour améliorer la gestion des finances publiques, relancer l'investissement et stimuler l'initiative privée, la Banque Mondiale et le FMI visent un certain nombre d'objectifs dans le secteur primaire. Il s'agit entre autres :

- d'accroître la productivité par l'intensification (diffusion des technologies modernes de production intensive) plutôt que l'extension des surfaces cultivées et donc par une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- de libéraliser le commerce et les prix : laisser jouer l'offre et la demande pour les produits nationaux ne faisant pas l'objet d'une concurrence d'importation ; et pour ceux en concurrence avec des importations, la libéralisation s'accompagnera de protection tarifaire évolutive (sucre, riz, blé). Pour les produits nationaux, essentiellement destinés à l'exportation, la libéralisation sera assurée, sauf pour le coton ;
- de restaurer l'environnement institutionnel impliquant le désengagement de l'Etat et la redéfinition de son rôle dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, l'Etat aura une mission d'orientation des problèmes de recherche, de vulgarisation et de conseil, d'organisation et de formation agricole etc.

Par contre, dans le domaine de la production et de la commercialisation, les groupements des producteurs et des opérations privées prendront la relève de l'Etat. Le financement du secteur rural sera assuré par les différents opérateurs et intermédiaires financiers. Ainsi, il est prévu que l'Etat se désengage du capital de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et des formes décentralisées et naturalistes d'épargne et de crédit soient promues. Cette restructuration suppose une plus grande responsabilisation des producteurs et autres intervenants de filières.

Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, le désengagement de l'Etat se pose avec beaucoup d'acuité. En effet, la culture irriguée notamment la filière rizicole posent de nombreux problèmes liés au coût considérable des investissements et à la maîtrise technique et socio-économique. Dans cette zone, le désengagement se manifeste par un glissement de

responsabilités de la SAED vers les producteurs : transfert de la gestion des périmètres irrigués et de la quasi-totalité de l'organisation de la production (prestations de service, livraison en engrais et en intrants agricoles), libéralisation du commerce. Un nouvel interlocuteur vit le jour dans le Delta en 1987 : la CNCAS qui prend en charge le financement de l'agriculture.

Mais si le désengagement de l'Etat, de par ses mesures drastiques et sa brutalité, constitue une période trouble pour le monde paysan, les dynamiques et les initiatives locales véhiculées à travers le mouvement associatif, vont vite être appréhendées comme des réponses face au retrait de l'Etat.

Aujourd'hui, en effet, presque partout dans le monde rural s'opère une "révolution aux pieds nus". De l'interventionnisme de l'Etat ou d'un développement par-le-haut, on passe de plus en plus à un développement par-le-bas, à un développement local, à l'auto-développement bref à un développement endogène. En effet, à travers les Organisations paysannes, les groupements de producteurs et de femmes, les foyers de jeunes, les GIE, les acteurs du monde rural tentent de prendre en charge les différentes fonctions jadis assumées par l'Etat afin de combler le vide juridique. A cette même période, émergent des organisations privées, des ONG comme interlocutrices directes des paysans notamment à travers les Organisations Paysannes Fédératives (O.P.F.). Ces dynamiques locales, qui augurent de bonnes perspectives, témoignent de la capacité du monde paysan à relever les multiples défis que lui lance son environnement et à prendre son destin en mains.

II- IMPLICATIONS POUR L'APPRÉHENSION DES STRATÉGIES FONCIÈRES

Au terme de ce bref rappel historique, il convient de se poser la question suivante : les objectifs de l'Etat coïncident-ils avec les logiques paysannes ? Sans pour autant répondre de manière formelle à cette question, nous ferons les deux constats suivants :

- les politiques de développement au Sénégal ont été fortement marquées par le libéralisme économique. Celles-ci ne sont pourtant pas encore parvenues à résoudre la crise du monde rural ;
- dans le domaine foncier, malgré la teneur des réformes (coloniales et pré-coloniales), les pratiques locales de gestion de la terre persistent davantage.

Mais le rappel de ces différentes politiques et réformes foncières ne suffit pas pour faire œuvre sociologique ; encore faudrait-il en dégager les implications pour notre étude.

- D'abord, du point de vue économique, la notion de "mise en valeur" comme principe fondamental à la loi sur le Domaine national, va favoriser l'investissement financier sur tout dans le contexte d'une culture irriguée mécanisée et tournée vers le marché. Cette situation favorise, à coup sûr, les seuls détenteurs de capitaux au détriment d'acteurs démunis. En outre, ces politiques ont favorisé le processus de monétarisation surtout dans la zone du Delta et l'apparition plus ou moins grande d'un "marché foncier".

- Du point de vue sociologique, il n'est plus possible de parler d'une "paysannerie égalitaire". De nouvelles couches paysannes apparaissent avec des ressources et de statuts différents (paysans, notables, chefs religieux, néo-ruraux) ; de même l'idée d'un mouvement paysan fédéral commence à germer et prendre consistance.

- Enfin du point de vue juridique, on assiste à une situation hybride, à une logique d'entre-deux. Les pratiques foncières, en l'occurrence, se réfèrent aux matrices traditionnelle et moderne, s'inspirent du droit traditionnel et du droit moderne, bref nous sommes en situation de transition.

CHAPITRE II : LE DELTA DU FLEUVE SENEGAL

Le Delta du fleuve Sénégal s'étend sur 5.000 km² de Saint-Louis à Dagana . Il est habituellement subdivisé en trois zones principales⁸³ : le Haut delta qui comprend Dagana, Gaé, Bokhol, Ndombo-Thiago, Mbane Thiagar I, Thiagar II, Colonat principal et Mbagam ; le Bas delta comprend Noar, Krankaye, Ndelle-Savoigne, Bissette - Maraye et Mboubène ; quant au Moyen delta qui nous intéresse, il est composé du Gorom Aval, Grande Digue, Tellel, Boundoum Barrage, Diawar, Ronkh, Boundoum Est, Kassack, Débi, Tiguet.

Le delta du fleuve Sénégal constitue une entité spécifique de par ses aspects physiques, son histoire, son cadre institutionnel et la place qu'occupe l'agriculture irriguée notamment à travers les aménagements hydro-agricoles.

I - LES ASPECTS PHYSIQUES

Le delta constitue un milieu naturel spécifique au sein de la vallée du fleuve Sénégal de par sa géomorphologie, sa pédologie, son climat, sa végétation et son hydrologie.

I-1 - La géomorphologie

La géomorphologie du delta se compose de quatre grands ensembles :

- Les cuvettes argileuses qui sont de grandes zones dépressionnaires.
- Les levées fluvio-deltatiques : Elles sont constituées de terrains limoneux des bordures de marigots et des plaines basses.
- Les cordons littoraux sableux : ils s'étirent parallèlement à la côte dans les marges maritimes du delta.
- Les dunes du diéri : ce sont de vastes ergs constitués de dunes longitudinales orientées Nord-Est, sud-Ouest suivant la direction de l'alizé maritime. Les alignements dunaires ont barré progressivement la basse vallée.

I-2 - La pédologie

A l'exception des formations dunaires des ergs, l'ensemble des sols du delta ont incorporé le sel rendant leur mise en valeur difficile que ce soit en culture traditionnelle ou

⁸³ Cette subdivision est faite par la SAED dans le but de faciliter l'administration de ce vaste territoire. Le delta est administré par la délégation de Dagana basée à Ross-Bethio.

dans le cadre de la culture irriguée. C'est un ensemble de sable gris plus ou moins argileux qui prédomine dans le delta. La salinité des sols constitue un obstacle au développement des cultures maraîchères et rend souvent aléatoire les aménagements sommaires initiés avec l'irrigation privée. Cette salinisation est d'autant plus forte à Boundoum qu'elle constitue un frein au développement des cultures vivrières autres que le riz.

I-3 - Le climat

Le climat du delta est déterminé par l'anticyclone des Açores et l'anticyclone de Sainte Hélène. Situé dans le domaine tropical sahélien de l'hémisphère Nord, le climat est marqué par l'alternance de deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche. La saison des pluies débute d'habitude au mois de juillet et se termine en septembre tandis que la saison sèche va d'octobre à juin.

La pluviométrie est faible (250 à 800 mm) et irrégulière (sur les vingt dernières années, elle varie de 35 à 500 mm).

Dans le diéri très sableux, les pluies s'infiltrent sur place tandis que dans la plaine alluviale, elles ruissellent et s'accumulent dans les cuvettes et les dépressions inter-levées.

Cette faiblesse de la pluviométrie constitue un blocage à l'agriculture traditionnelle et aux cultures comme le mil et l'arachide qui ne se développent que dans quelques poches.

I-4 - La végétation

Elle est très peu développée. Hormis la steppe arbustive sahélienne du diéri, la végétation des mangroves autour de Saint-Louis et le Gandiolais, les graminées et accacias dans les plaines basses, le reste est formé par une strate herbacée qui pousse en hivernage. Sur les zones salées comme à Boundoum, il n'y a pratiquement pas de végétation.

I-5 - L'hydrologie

L'atout principal du delta est le fleuve Sénégal. Dans le delta, on rencontre les principaux écoulements suivants :

- Le Gorom : Long de 60 Km, le Gorom prend sa source sur le fleuve Sénégal au point appelé Ronkh à 110 km de l'embouchure.
- Le Lampsar (60 km), de son ancien nom Kassak, commence réellement à partir de l'ouvrage de Demba Ndiawar. L'aménagement du cours d'eau pour l'alimentation en eau de Saint-Louis a modifié le circuit naturel qui préexistait en 1070. Il coule Nord-Ouest-Sud-Sud-Ouest enserré à partir de Ross Bethio par la route nationale.
- Le Kassak : Il a son origine au niveau de la cuvette de Diambar ; l'autre extrémité étant liée au Lampsar. Le Kassak long d'une trentaine de kilomètres coule parallèlement au Gorom dans le sens Nord-Sud-Ouest.
- Le Diovol : Alimenté par le Gorom, il prend une direction Est-Ouest puis Nord Est-Sud Ouest et va perdre dans les plaines du même nom. Il sert d'axe de drainage à certaines cuvettes telles que Thiagar, C.S.S.
- Le Lac de Guiers : Il est situé dans une dépression longue, vaste et irrégulière prolongeant la vallée fossile qui prenait sa source aux environs de Bakel.
- Le Djeuss : Il est alimenté par le Lampsar et est enserré entre les dunes de Tound Beret et de Mbéraye. Il coule dans le sens Sud-Nord sur une longueur de 40 km.

Hormis ces quatre grands écoulements, un grand nombre de marigots secondaires digitent à ces réseaux hydrographiques et irriguent ou drainent des cuvettes dans le Delta.

Ces différents écoulements et marigots jouent un rôle important dans l'irrigation surtout privée.

II - L'HISTOIRE DU DELTA

II-1 - L'histoire ancienne du Delta

Le Delta du fleuve Sénégal correspond à peu près à l'ancien royaume Wolof du Walo disparu en 1859 au début de la conquête coloniale. Ce royaume a connu une histoire agitée, ayant souvent eu à souffrir des invasions Maures, Toucouleurs, Peuls et Wolofs du Djolof avec lequel il est associé à partir du début du XVIIe siècle au commerce atlantique. Premier point d'implantation française en Afrique de l'Ouest, Saint-Louis a très tôt joué un rôle important pour l'évolution de l'agriculture de la région, comme pôle de déstabilisation des structures traditionnelles, comme marché demandeurs de céréales, de bétail, de gomme arabique et enfin comme point d'attache à l'expansion coloniale en Afrique de l'Ouest.

groupements, les femmes ne se limitent pas seulement à la riziculture mais aussi au maraîchage, à l'élevage etc.

IV-1-6 - Le foyer des jeunes

Comme partout dans le delta, les jeunes de Boundoum se sont réunis et ont fondé un foyer. Le cadre de leurs activités ne se limite pas seulement au social et au culturel. Il intègre aussi l'agriculture. Conscients de leur responsabilité, et dans le but de faire face à la crise, les jeunes veulent prendre leur autonomie et leur destin en main.

Redynamisé en 1992, le foyer des jeunes de Boundoum souffre aujourd'hui d'un manque d'activités agricoles suite aux mauvaises performances de l'hivernage 94/95.

IV-2 - L'UGIED, un exemple d'OPF active à Boundoum Barrage

Créée en 1987, l'Union des Groupements d'Intérêt Economique du Delta, est sans doute l'une des premières organisations paysannes fédératives, après l'ASSESCAW, à contribuer à l'auto-promotion paysanne.

La création et le déploiement de l'UGIED se sont opérés dans une période où l'Etat à travers la SAED a décidé de mettre l'accent sur la réhabilitation des aménagements dans le delta au détriment de nouveaux aménagements alors que de nouvelles couches sociales notamment urbaines et les familles paysannes insatisfaites par les tailles des parcelles compte tenu de l'augmentation de la population et de nouvelles unités de production exprimaient une forte demande. C'est en ce sens qu'elle a acquis un patrimoine foncier de 7000 ha qui lui ont été attribués par la communauté rurale de Ross Béthio par délibération n° 5. Ces 7000 ha sont essentiellement situés sur le Gorom Aval. Elle regroupe aujourd'hui plus de 300 GIE.

Très active à Boundoum Barrage où se trouve son siège social, elle enregistre l'affiliation de plusieurs GIE de ce village. En effet, beaucoup de paysans saisissent cette opportunité pour étendre leur patrimoine foncier et bénéficier de ses projets.

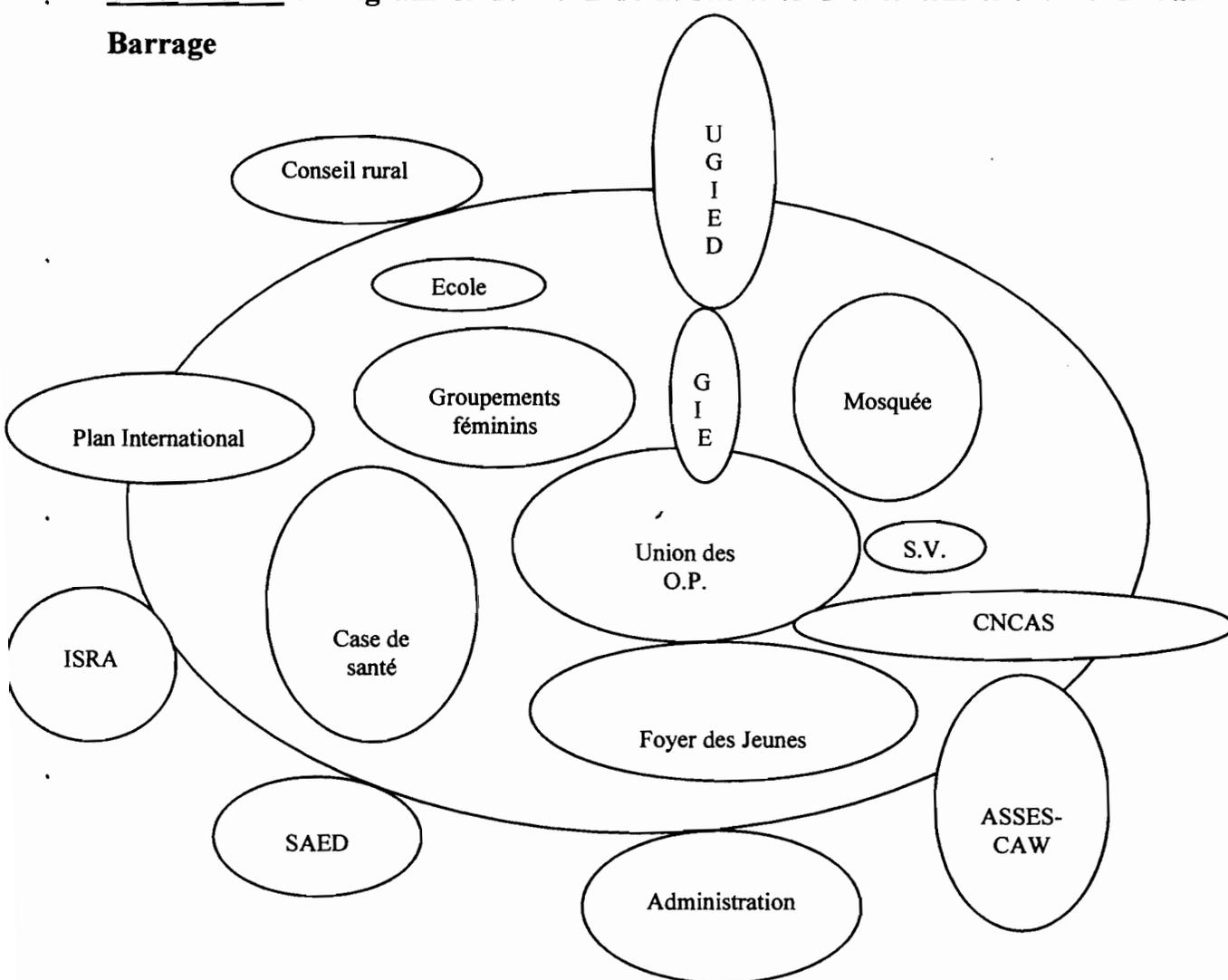
Cependant, depuis sa création, son seul acquis a été le patrimoine foncier dont les terres ne sont plus d'ailleurs exploitées du fait du drainage des eaux salées du périmètre de Boundoum vers le Gorom Aval où la plupart des exploitants se ravitaillaient pour l'irrigation.

Réunis le 14 juin 1997, ses membres ont élu un nouveau bureau et tentent de la redynamiser sous l'appellation AGIED (Association des GIE du Delta).

IV-3 - Les intervenants extérieurs

Du fait de sa spécificité, le village de Boundoum Barrage est un lieu privilégié pour l'INTERVENTION. De ce fait, des organismes de toute sortes, ONG et bailleurs de fonds y déferlent. Parmi ceux-ci, on peut citer la SAED, l'ISRA, le Plan International surtout pour l'assistance aux femmes et aux enfants, sans compter les différents partenaires des OP et les regroupements paysans à l'échelle locale.

Schéma N° 5 : Diagramme de Venn de la situation institutionnelle à Boundoum Barrage



Le diagramme de Venn s'est inspiré de la MARP. Il retrace l'interaction entre les différents organismes et les structures à l'intérieur du village. A l'intérieur du village, les S.V., GIE, foyer de jeunes etc. sont reliés à l'union locale (c'est pourquoi les cercles s'interpénètrent). La SAED, l'ISRA, la C.R., interviennent à l'échelle villageoise. C'est pourquoi les petits cercle ne coupent pas le grand cercle. Par contre, l'UGIED et Plan International coupent le grand cercle pour se relier aux structures comme le GIE ou les groupements féminins. Cela signifie que ces organismes ou organisations n'entretiennent pas de rapports avec les autres structures du village.

Boundoum-Barrage dispose par ailleurs d'un certain nombre d'infrastructures telles que l'école primaire ,une mosquée ,un dispensaire ,un foyer de jeunes etc .

TROISIEME PARTIE
LES PRATIQUES FONCIERES

Nous avons défini la stratégie comme étant la manière dont un acteur recherche ses différents objectifs en fonction des contraintes auxquelles il est soumis. Avant d'exposer les pratiques foncières proprement dites, nous ferons d'abord le diagnostic de différentes contraintes que les paysans rencontrent puisque c'est en fonction de celles-ci qu'ils déploient leurs stratégies.

CAHPITRE I : DIAGNOSTIC DES CONTRAINTES A BOUNDUM-BARRAGE

Boundoum barrage appartient au moyen delta dont les caractéristiques dominantes sont les suivantes :

- Du point de vue de l'aménagement, on trouve des AHA anciens de type grand aménagement dont 2 transfères et des P.I.P.
- le foncier est d'une grande disponibilité
- les systèmes de production sont basés exclusivement sur l'irrigué, l'élevage pouvant être important.
- S'agissant des cultures irriguées, il y a la monoculture du riz dont la production est fortement commercialisée.
- Les superficies irriguées par exploitation sont plus ou moins importantes et fortement variables.
- Les itinéraires techniques sont mécanisés avec recours au système de crédit.
- Les O.P sont nombreuses et dynamiques. On trouve aussi des GIE d'investisseurs, des prestataires de services et de fournisseurs.

S'il est vrai que les caractéristiques que nous venons de dégager peuvent être considérées comme des atouts, il n'en demeure pas moins vrai que cette zone dispose aussi des contraintes. Nous mettons l'accent sur ces contraintes puisque c'est en fonction de celles-ci que les paysans étalent les stratégies.

I - LES CONTRAINTES PHYSIQUES

I-1 - La salinisation des terres

L'un des problèmes majeurs de l'irrigation est la remontée du sel. En effet les sols de cette zone sont de nature saline à trop saline. L'effet du sel sur la production réside dans la diminution des rendements (20 %). Dans les grands périmètres la salinisation est de plus en plus maîtrisée tandis qu'elle freine véritablement l'irrigation privée.

I-2 - Les oiseaux granivores et autres prédateurs

Durant l'hivernage 94-95, l'envahissement des aménagements par les oiseaux granivores a été à l'origine de multiples pertes et l'endettement de plusieurs GIE. Ce

phénomène est très redouté. De même d'autres prédateurs peuvent hypothéquer les récoltes. C'est le cas de souris pendant la contre saison chaude 99.

Les contraintes physiques peuvent aussi être la remontée de la nappe phréatique qui empêche le riz d'enfoncer ses racines et l'érosion des sols qui modifie leur degré d'infiltration.

II – LA QUESTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le rejet des eaux de drainage polluées par les pesticides et les engrais présente des risques écologiques et sanitaires. Mais elle est surtout un frein à l'irrigation surtout pour les terres situées dans le Gorom Aval.

III – LES CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

III-1- La dévaluation

Alors que la culture irriguée nécessitait déjà un investissement lourd, la dévaluation du franc CFA survenue le 11 janvier a provoqué la flambée des prix des intrants (engrais, pesticides, herbicides) mais aussi des prestations de services.

Une étude menée par la SAED fait une comparaison entre les coûts de production avant et après dévaluation.

<u>POSTES</u>	<u>Avant dévaluation</u>	<u>Après dévaluation</u>
Préparation du sol	15.551	19.758
Semences	20.033	24.185
Engrais	33.396	56.735
Produits phytosanitaires ..	14.667	24.964
Irrigation	55.042	71.555
Main d'œuvre	1.228	1.474
Autres charges avant récolte .	6.992	8.390
Intérêts CNCAS	13.648	19.952
Sous total charge avant récolte	160.553	277.013
Charges de récolte	224.702	322.263
Résultats	361.936	407.200
Coût de production	55,8	79,14

Sources : A. TOURE (délégation/Dagana) " Diversité et devenir des résultats technico-économiques" de la production rizicole des exploitations du Delta du fleuve Sénégal ».

Les coûts de production sont passés de 55,18 % avant dévaluation à 79,14 % après dévaluation, soit une forte augmentation de 40 %.

La conséquence immédiate de ces coûts de production élevés est le développement de l'irrigation privée avec toutes ses implications.

III-2- Le crédit agricole

C'est l'épine dorsale de la production rizicole. C'est là où les paysans se plaignent le plus. Toutes les personnes enquêtées et les GIE étudiés déplorent la situation actuelle du système de crédit. L'accès au crédit surtout pour certains GIE est un obstacle de taille pour le développement de la culture irriguée. Mais les paysans se plaignent surtout du remboursement et du taux d'intérêt de la CNCAS (19952) et du retard dans l'octroi du crédit de campagne qui se fait par tranche.

III-3- La transformation – commercialisation

Ces deux domaines constituent la pierre de touche des revendications paysannes. Beaucoup de paysans voient leurs efforts annihilés après la récolte du fait des aléas et de l'incertitude liés à la transformation du Paddy et à la commercialisation. En plus, la zone de Boundoum est une zone enclavée ; ce qui ne facilite pas l'écoulement des produits. C'est pour quoi, à Boundoum-Barrage, les paysans ont installé en Février 1999 un comité de vigilance chargé d'affiner leur position autour d'un prix fixe pour le paddy.

Toutes ces contraintes, ont à coup sûr des répercussions sur la production agricole et vont obliger à mettre en place les stratégies foncières pour leur limitation.

III-4 LES EQUIPEMENTS

Hormis les infrastructures hydro-agricoles, les paysans ont recours à d'autres équipements surtout dans le cadre de l'aménagement privé. Certains paysans disposent de leurs propres équipements tandis que d'autres sollicitent les prestataires privés et sont donc obligés d'accroître leurs charges. Par exemple, la location d'un tracteur peut aller jusqu'à 30000 F CFA.

IV LA FAIBLESSE DES SUPERFICIES SUR LE PERIMETRE TRANSFERE

La superficie moyenne par attributaire sur le périmètre est de 1,33 ha variant entre 0,20 ha et 4,96 ha. Malgré tout, presque toutes les personnes enquêtées se plaignent de l'étroitesse de leurs parcelles. Cela est également à l'origine de la mise en place de plusieurs GIE pour avoir accès au foncier. Ainsi cette phrase revenait constamment de la bouche des enquêtés: « *les superficies attribuées sur le périmètre sont faibles alors que nos familles grandissent et que les besoins s'accroissent* ».

En ce sens, le rapport entre foncier et démographie nous semble être bien appréhendé par les paysans.

CHAPITRE II : CATEGORISATION DES STRATEGIES FONCIERES

La typologie des stratégies foncières que nous allons dresser répond beaucoup plus à un souci de classification⁹¹. Nos unités observées étant la section villageoise, le GIE et l'exploitation, il nous semble plus pertinent de partir de celles-ci afin de faciliter l'exposé des résultats de nos recherches.

I- LES STRATEGIES "COLLECTIVES" : L'ORGANISATION PAYSANNE COMME "CHAMP FONCIER"

I-1 - Les contraintes de l'action collective

Tout groupe organisé doit imposer certaines règles contraignantes à ses membres s'il veut assurer sa propre viabilité. Cela est valable pour les structures paysannes mises à jour dans le cadre de la culture irriguée au sein des périmètres.

A Boundoum Barrage, la S.V., le groupement de producteurs ou le GIE sont les entités socio-économiques de base où s'exercent des règles pour les prises de décisions et les sanctions. Ainsi, l'exploitant agricole doit, sous peine de sanctions, remplir un certain nombre d'obligations :

- obligation de participer aux travaux d'entretien ;
- obligation de respecter le choix et le calendrier des cultures ;
- respect des règles d'irrigation avec un calendrier d'irrigation ;
- obligation de paiement des redevances.

Parmi ces obligations, la dernière semble la plus contraignante. En effet, les sanctions qu'encourt l'exploitant peuvent lui être fatales de même que le groupe au sein duquel il évolue : tout exploitant n'ayant pas remboursé verra sa parcelle retirée et affectée à un autre exploitant solvable. Cette situation n'est pas pour autant appréciée par tous les paysans comme celui-ci qui la considère comme une injustice : *« le non remboursement ne profite qu'aux hommes riches et aux politiciens »*.

I-2- Les droits transférés

⁹¹ - En réalité, il y a interaction entre les différentes unités observées. Par conséquent, une stratégie peut se retrouver dans l'une ou l'autre des unités.

L'exploitant qui bénéficie de la parcelle désaffectée y exerce un droit transféré. Quant à celui n'ayant pas remboursé, il voit non seulement ses intérêts lésés mais éventuellement ceux de son groupement ou GIE d'appartenance. En effet, celui-ci pourrait ne pas avoir accès au crédit.

Les règles et les sanctions régissant le fonctionnement de cette forme d'organisation ont ainsi favorisé beaucoup d'attitudes à Boundoum. Dans cette zone, les paysans tiennent à leurs parcelles (celles qui sont sur le périmètre) comme à la prunelle de leurs yeux. Ainsi, en cas de mauvaise récolte, nous confie un paysan : *"nous payons jusqu'au dernier centime, pourvu que notre parcelle ne soit pas retirée. Dans bien des cas, après remboursement, il ne nous reste plus rien. Ainsi nous utilisons les moyens de bord pour survivre jusqu'à la prochaine récolte"*. Ce sont également ces mêmes contraintes qui sont à l'origine, à Boundoum Barrage de certaines organisations sur la base d'affinités (souvent ethniques) : la solidarité peut constituer un palliatif contre les rigueurs de cette forme d'action collective.

Du point de vue de la stratégie, le non paiement de redevances de la part d'un exploitant peut être un moyen pour un autre exploitant pour avoir accès à une parcelle et accroître son acquis foncier : celui-ci utilisera ainsi son capital ou sa ressource financière pour saisir cette opportunité. Dans ce cas, les paysans riches ou en tout cas ayant un surplus assez consistant sont plus favorisés.

Ainsi, dans le périmètre irrigué, le paiement des redevances constitue certainement, pour les exploitants, l'un des moyens les plus viables pour conserver leurs parcelles.

Mais comme toute organisation, l'organisation paysanne connaît aussi des conflits. Ceux-ci, dans le cadre de la culture irriguée, proviennent souvent de l'enjeu foncier. La gestion de ces conflits est ainsi une stratégie pour garantir l'équilibre et la survie du groupe et de la société.

I-3- La gestion des conflits

La terre étant un enjeu fondamental, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle est à l'origine de conflits. Ces conflits qui s'exercent non seulement entre paysans mais encore entre catégories différentes (paysans / éleveurs), peuvent être de plusieurs ordres⁹² :

- conflits fonciers au sein des familles pour la répartition des parcelles ;
- conflits de délimitation ;
- conflits liés à la répartition des terres au sein du périmètre ;
- conflits liés à la "mise en valeur".

En ce sens, le C.R. de Ross Bethio, en l'occurrence les deux élus de Boundoum Barrage jouent un rôle essentiel pour la régulation de ces différends. Très souvent, ces derniers se réfèrent à loi sur le domaine national, en essayant de recourir aux textes officiels. Mais, dans la plupart des cas, les conflits sont réglés à l'amiable, autour d'une palabre où la négociation, la médiation et au bout, le consensus finissent par l'emporter sur les passions. C'est d'ailleurs ce que confirme le vice-président de la communauté rurale de Ross-Bethio : *« Qu'il s'agisse des conflits entre paysans et éleveurs ou d'autres formes de conflits comme celui qui oppose les deux communautés rurales de Ross-Bethio et de Rosso, nous privilégions très souvent le dialogue entre les différents protagonistes »*. En ce sens, les populations de Boundoum Barrage contribuent à la gestion locale de leurs terres et de leur terroir.

I-4- Le village, une arène

A Boundoum Barrage, se confrontent différents groupes stratégiques : adultes / jeunes, hommes / femmes, différents groupes ethniques et catégories de paysans. La terre étant un enjeu, on comprend alors la mobilisation de ceux-ci pour son contrôle surtout s'il est aménagé. Ainsi, des stratégies multiples sont déployées allant du détournement aux pressions. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre certains paysans accusant leurs leaders de s'accaparer de toutes les terres. C'est ainsi que le Sous-Préfet de Ross-Béthio nous révèle lors de la pré-enquête : *« la plupart des conseillers ruraux disposent d'un patrimoine assez considérable et que les pressions financières et politiques sont devenues une règle »*.

⁹² - Notre étude ne s'est pas essentiellement intéressée aux conflits fonciers. Mais les entretiens avec les conseillers ruraux et le sous-préfet à Ross Bethio ont permis de recueillir quelques informations.

L'effet village est donc déterminant dans les stratégies foncières et le positionnement des exploitations agricoles.

II- LES STRATEGIES "INDIVIDUELLES" AU SEIN DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Pour une meilleure intelligibilité des stratégies foncières déployées par les exploitations agricoles étudiées, notre démarche consistera à les classer en deux catégories : celles à stratégies offensives et celles à stratégies défensives. Le critère essentiel retenu pour cette classification est l'expansionnisme foncier. Les exploitations agricoles à stratégies offensives sont celles qui disposent de grandes superficies sur le périmètre et qui en dehors de celui-ci poursuivent une politique d'expansion foncière notamment à travers un GIE en vue de l'acquisition de nouvelles terres. Quant aux exploitations à stratégies défensives, même si leurs superficies au sein du périmètre peuvent être importantes, elles n'exercent pas ou exercent peu des pratiques pour l'obtention d'autres parcelles. D'autres critères, certes accessoires et pas toujours pertinents peuvent être dégagés : la première catégorie peut viser d'autres objectifs comme ceux de rentabilité économique tandis que la deuxième catégorie, même si elle n'exclut pas ces objectifs, vise le plus souvent à assurer une certaine reproduction. En outre, les exploitations à stratégies offensives sont souvent celles dont les chefs sont fortement impliqués dans les institutions locales.

Les exploitations Wolofs seront classées de W1 à W7, les Peuls P1 à P5, les Maures M1, les Toucouleurs T1 et T2 et enfin les exploitations Soninke So et Sérère Se.

II-1 - Les stratégies offensives

II-1-1 Présentation des exploitations agricoles

- **Exploitation W1** : Ce groupe fait partie des autochtones du village, ce que réclame d'ailleurs fièrement son chef : "*Hormis certains Maures, nous sommes pratiquement les seuls à inscrire notre origine dans le village*". Ce dernier jouit d'une forte personnalité au sein du village voire dans le département du fait de son implication totale dans les institutions politiques. Jadis fortement engagé dans les structures paysannes (coopérative), le chef de cette exploitation agricole évoluée aujourd'hui au sein du Conseil rural où il est le président de la commission domaniale. Président de l'U.G.I.E.D. et premier vice-président de l'Union de Boundoum, il se distingue également par son adhésion au sein du parti socialiste aussi bien au niveau local que national.

Tableau n° 10 : Caractéristiques des exploitations à stratégies offensives

N° d'expl	Date d'installation	Populat° totale	Nbre de ménages	Actifs agricoles*			Superficies Attribuées (HA)*	Nbre d'attributaires
				Hommes	Femmes	Total		
W1	Autochtone	44	5	12	9	21	22,88	14
W2	1965	27	3	9	5	14	8,09	6
W3	1965	27	4	9	8	17	16,55	13
W4	1965	20	3	11	5	16	26,70	7
W5	Autochtone	14	3	3	5	8	4,70	3
P1	1965	17	4	4	7	11	4,15	4
P2	1970	19	4	4	6	10	8,1	7
M1	Autochtone	16	3	4	4	8	6	5
T1	1990	16	2	4	4	8	3,20	2

N° D'expl	Autres superficies*	Superficie totale	Superficies cultivables*	Superficies cultivées	Sup. Moy. Exploitée/ Actif	Présence champ communaut.	Autres activités
W1	152,20	175,08	105,08	37,88	1,80	GIE	Maraîchage-rizierie-élevage
W2	35	43,09	8,09	8,09	0,58	GIE	Elevage
W3	60	76,55	16,55	16,55	0,97	GIE	Maraîchage-élevage-transport
W4	50	76,70	26,70	26,70	1,66	GIE	Elevage
W5	[160] 60	64,70	64,70	7,20	0,9	Oui	Maraîchage
P1	27	31,15	31,15	4,15	0,38	GIE	Elevage
P2	60	68,1	8,1	8,1	0,81	GIE	Elevage
M1	[74]*	[80]	7	7	0,87	[GIE]	Elevage
T1	20	23,20	3,20	3,20	0,4	GIE	Commerce

***Actifs agricoles** : Homme ou femme valide à partir de 16 ans. Elle ne tient pas forcément compte de la présence sur l'exploitation agricole. Elle intègre les élèves et les autres attributaires (femmes, personnes exerçant d'autres activités).

***Superficies attribuées** : Il s'agit des superficies attribuées officiellement au sein du périmètre.

* **Autres superficies** : Il s'agit des superficies acquises en dehors du périmètre. Celles-ci peuvent être attribuées, louées, prêtées etc. Il peut s'agir aussi d'un GIE collectif ou familial.

* **Superficies cultivables** : Il s'agit des terres présentement aptes à l'agriculture. A Boundoum, les terres de l'UGIED situées dans le Gorom Aval ne sont plus exploitées du fait de la salinité des eaux.

* [] : Il s'agit de parcelles louées, prêtées ou n'appartenant pas entièrement à l'exploitation (cas des GIE collectifs).

C'est ce parcours assez peu exceptionnel pour un "paysan" qui lui offre les opportunités qu'il ne cesse de saisir pour accroître ses chances dans tous les domaines. Du point de vue du foncier, cette exploitation agricole débute avec 6 ha lors des aménagements primaires. Aujourd'hui, avec une population totale de 44 individus, la plus grande certes dans tout le village, ce groupe exploite plus de 22,88 ha dans le périmètre sans compter les multiples superficies (152,20 ha révélés) détenues aussi bien dans la zone de Boundoum qu'ailleurs comme dans le Djéri. La stratégie consiste à mettre en place un GIE⁹³ grâce auquel il réalise ses objectifs d'expansion foncière et de rentabilité économique par la diversification de ses activités (maraîchage, élevage, rizerie, etc.).

- **E. W2** : Installé à Boundoum depuis 1965 en provenance de Kouma (Richard Toll), le chef de cette exploitation fait partie des premiers colons. Durant les aménagements primaires, son dispositif foncier s'élevait à 4,80 ha. Cette exploitation agricole enregistre actuellement une superficie totale de 43,09 ha sans compter les locations de terres. Avec la mise en place d'un GIE (GIE ARAME MBAKA MBODJ) géré par les fils aînés, ce groupe parvient à limiter les risques liés à la riziculture dans le périmètre : *"En 1998, j'obtiens de la CNCAS un financement de 6 millions au nom de mon GIE. Du moment que les terres de l'UGIED sont inexploitable, la stratégie qu'adoptent les fils consiste à louer des terres à les aménager sur fonds propres."*
- **E. W3** : A l'instar de la première exploitation, celle-ci jouit d'une forte personnalité au sein du village. Le chef de cette exploitation agricole s'est installé en 1965 en provenance de Saint-Louis. Son engagement dans les structures paysannes locales lui vaut aujourd'hui d'être le chef du village de Boundoum. Avec une population totale de 27 individus et 16,55 ha attribués au sein du périmètre contre 6 ha lors de la première campagne, cette exploitation mise sur un GIE (BOKK NDEY affilié à l'UGIED où il dispose de 60 ha) et sur la diversification des activités agricoles et extra-agricoles telles que l'élevage, le maraîchage, le transport, etc.
- **E. W4** : En provenance de Saint-Louis et installé en 1965, le chef d'exploitation est le deuxième conseiller rural de Boundoum Barrage et membre de plusieurs autres organisations paysannes au sein et en dehors du village. Son GIE (Yague Mar) fait partie des trois GIE qui exploitent sur le périmètre. Il dispose de 18 ha. En plus, affilié à l'UGIED, il détient un patrimoine foncier de 50 ha.

- **E.W5** : Deuxième groupe autochtone dans l'échantillon Wolof, cette exploitation doit sa situation foncière actuelle grâce à un héritage important de superficies légué par leur père : le chef d'exploitation explique : "*avant l'aménagement tertiaire, mon père avait abandonné le périmètre pour aller se faire attribuer 160 ha dans le Khassakh. C'est ce qui explique à coup sûr la faiblesse de nos superficies dans la cuvette (4,70 ha)*". Aujourd'hui ces 160 ha constituent un patrimoine foncier pour les trois familles laissées par le père de ce groupe. Une amorce de mise en valeur s'opère déjà. En effet, l'actuel chef de l'exploitation agricole étudiée exploite 2,50 ha dont 1,50 ha pour la riziculture et 1 ha pour le maraîchage. Quant aux autres familles, elles exploitent respectivement 3,50 ha et 1 ha. Mais le chef de cette exploitation ne s'est pas limité seulement à 160 ha qu'il considère d'ailleurs comme un bien collectif. La mise en place d'un GIE affilié à l'UGEN lui a permis d'acquérir 60 ha dans le Djeuss.
- **E. P1** : Cette exploitation agricole nous offre l'exemple d'un groupe Peul vis à vis du foncier. Comme toutes les exploitations Peuls, que nous allons étudier, celle-ci pratique d'abord le nomadisme jusqu'au moment où elle fut presque contrainte de se sédentariser. Ainsi depuis 1965, elle s'adonne à la culture irriguée qu'elle assimile judicieusement à l'élevage. Son implication dans les organisations paysannes semble être à l'origine de son attitude foncière. En effet, le chef d'exploitation est le président de la SV6. Même si son acquis foncier au sein du périmètre est relativement faible (4,15 ha), en revanche, elle saisit les opportunités que lui offre l'adhésion aux OP. Membre d'un GIE (Jëf Jël) allié à l'UGIED, il obtient 2 ha. Il étendit son potentiel foncier sur le périmètre jusqu'à 25 ha (périmètre en extension). Ce qui lui offre une superficie totale de 31,15 ha.
- **E. P2** : Comme l'exploitation précédente, celle-ci illustre l'attitude d'un groupe Peul converti à la culture irriguée, mais sans abandonner ses pratiques traditionnelles (l'élevage en l'occurrence). Le chef d'exploitation nous explique son positionnement actuel à travers sa trajectoire : "*Nous étions des pasteurs. Notre village d'origine est Rainabé I. Je me suis familiarisé avec les structures paysannes depuis l'OAD. Avec l'avènement de la SAED, j'ai d'abord évolué au sein de la coopérative de Diawar. C'est seulement vers 1970 que je me suis installé à FOURARATE. Lors des premiers aménagements, je cultivais 6 ha. Aujourd'hui je suis le président du GIE DIABGOLLADE qui se trouve au sein de la SV8*". C'est sans doute ce parcours qui lui a permis d'obtenir 8,1 ha dans le périmètre et un dispositif foncier qui s'élève à 76,7 ha.

⁹³ - Nous étudierons ce GIE exploitant dans la cuvette de Boundoum au niveau des stratégies intermédiaires.

- **E. M1** : Parmi les exploitations agricoles Maures faisant partie de notre échantillon, seule celle-ci étale des stratégies offensives. Le chef d'exploitation tente d'expliquer cette situation : *"ce n'est vers le début des années 80 que nous avons commencé à pratiquer la culture irriguée. Nos grands pères n'accordaient pas trop d'importance à l'agriculture. Ils étaient plutôt des commerçants et voyageaient toute l'année durant"*. A propos de l'attitude des Maures vis à vis du foncier, il ajoute : *"les Maures n'ont pas une vision futuriste des choses. Ils ne recherchent que des intérêts immédiats contrairement aux Wolofs"*.

Cependant, poursuit le cadet, la tendance commence à se renverser. En effet, avant le désengagement de l'Etat, cette exploitation disposait de 3 ha. Aujourd'hui, ce dispositif foncier est passé à 6 ha. En plus, le chef d'exploitation tente de saisir toutes les opportunités pour accroître son patrimoine foncier notamment par l'adhésion à des GIE. Avec le cadet, il participe à un GIE collectif dont le patrimoine foncier est de 50 ha. Hormis cela, la stratégie actuelle adoptée est la location de terres. Il pratique le maraîchage avec cinq autres personnes grâce à une location de terres s'élevant à 6 ha⁹⁴. En outre, cette exploitation participe à PIV initié au sein de la SV8 dont le patrimoine foncier est de 19 ha.

- **E. T1** : Le chef de cette exploitation illustre l'exemple d'un néo-rural. Sa trajectoire est édifiante : *"je travaillais à l'OMVS. Après la restructuration de la SAED, j'ai quitté en 1989 pour venir m'installer à Boundoum en 1990. Très vite j'ai intégré les structures du village. En effet, avant la mise en place de l'union locale, j'étais membre d'un comité qui se chargeait de recenser tous les problèmes du village. C'est à l'issue de ce comité que je fus nommé président de l'union locale"*. Bien qu'installé tardivement cette exploitation n'en est pas moins lésée. Grâce à un GIE (RAMAT THIERNO), elle tente de poursuivre un expansionnisme foncier. Elle dispose déjà de 20 ha dans la zone de l'UGIED.

II-1-2- Positionnement des exploitations agricoles

Nous avons déjà souligné l'importance de l'institutionnel à Boundoum Barrage. Une simple analyse sur la présentation des exploitations agricoles permet d'inférer que l'implication dans les structures de base peut faciliter l'accès au foncier. Le capital politique

⁹⁴ - Il s'agit d'une location qui s'est faite auprès d'une des femmes d'un conseiller rural du village. La location s'élève à 20.000 F par hectare. Le paiement est divisé en deux tranches : 10.000 F avant exploitation et 10.000 F après exploitation.

est donc déterminant pour le positionnement d'un groupe dans le champ foncier. En effet, le delta se caractérise par la faiblesse de ses titres fonciers traditionnels. Il n'y a donc pas de "maîtres fonciers traditionnels" comme on en rencontre dans le Fouta. Ainsi, hormis ceux qui disposent de capitaux financiers, l'appropriation foncière se fait souvent par certains leaders paysans grâce à leur position stratégique au sein des organisations de base.

II-2-Les stratégies défensives

II-2-1-Présentation des exploitations agricoles

- **E.W6** : En provenance de Richard Toll, cette exploitation s'est installée en 1965. Le chef d'exploitation nous raconte qu'il faisait partie de l'équipe qui se chargeait de la construction des cases construites sur le modèle Peul qui devaient accueillir les premiers colons. C'est la par suite qu'il décida de s'installer définitivement et de s'adonner à la culture irriguée. Bien qu'engagé depuis longtemps dans les structures du village (il fut président de la coopérative de 1965 à 1982 et l'actuel président de la SV3), il est plus ou moins marginalisé par rapport à sa position. Avec 6 ha exploités sur le périmètre, il ne dispose pratiquement pas de superficies en dehors de la cuvette sinon seulement 2 ha non cultivables acquis grâce à l'adhésion à un PIV. Cette situation défavorable peut s'expliquer par l'incertitude qui règne au sein de sa famille. Hormis les divorces fréquents, ses deux fils aînés ont pris leur autonomie au moment où il entre dans son troisième âge.

- **E. W7** : Etablie à Boundoum en 1965 en provenance de Ndombo (département de Dagana, C.R. de Mbane), cette exploitation agricole cultivait au départ 4,80 ha. Lors des nouvelles attributions, son dispositif foncier a chuté de 0,10 ha (4,70 ha). Cependant, cela a été compensé par l'acquisition de 10 ha sur extension dans le delta et 0,80 ha sur un PIV qui ne sont pas toutefois exploités par manque d'eau et du fait de la salinité. Elle dispose présentement d'une superficie totale de 15,50 ha.

Tableau n° 11 : Caractéristiques des exploitations à stratégies défensives

N° d'expl	Date d'installation	Populat° totale	Nbre de ménages	Actifs agricoles			Superficies Attribuées (HA)	Nbre d'attributaires
				Hommes	Femmes	Total		
W6	1965	12	1	4	1	5	5	3
W7	1965	11	2	2	3	5	4,70	3
P3	1965	15	2	3	5	8	1,96	3
P4	1970	25	3	2	5	7	4	7
P5	1974	8	1	1	1	2	1	1
M2	1965	9	2	2	2	4	2,40	2
M3	Autochtone	16	2	5	1	6	6,40	5
M4	Autochtone	15	3	4	4	8	6,20	5
T2	1967	4	1	2	1	3	4,04	3
So	1965	11	2	4	4	8	2	2
Se	1965	13	2	4	2	6	5	3

N° D'expl	Autres superficies*	Superficie totale	Superficies cultivables*	Superficies cultivées	Sup. Moy. Exploitée/ Actif	Présence champ communautaire	Autres activités
W6	4	9	5	5	1	GIE	Maraîchage-rizierie-élevage
W7	10,80	15,50	4,70	4,70		GIE	
P3		1,96	1,96	1,96	0,24	GIE	
P4		4	4	4	0,57	GIE	Elevage
P5		1	1	1	0,5	Oui	Elevage
M2	0,73	2,73	2,40	2,40	0,6	GIE	Elevage
M3	1,46	7,86	6,40	6,40	1,07	GIE	Elevage
M4	1,50	7,70	6,20	6,20	0,77	[GIE]	Boucher
T2		4,04	4,04	4,04	1,35	GIE	Elevage
So		2	2	2	0,25		Cordonnier
Se		5	5	5	0,83		

- **E.P3** : Victime de l'exclusion et nostalgique du temps du nomadisme, ce Peul, chef d'exploitation agricole nous raconte sa trajectoire : *"je me suis installé ici en 1965 en provenance de Nadiel (Kassack Sud). Je faisais partie des premiers colons. Au temps, nous étions pasteurs et vivions bien avec nos troupeaux. Aujourd'hui, tous les pâturages sont occupés par les cultures. Ceci nous contraint aujourd'hui à nous adonner à la culture irriguée. Avec l'aménagement primaire, j'exploitais 6 ha alors qu'il ne reste plus que 0,6 ha"*. Son fils aîné dispose 1,90 ha. Cependant, comme tous les Peuls, cette exploitation assimile l'agriculture à l'élevage bovin.
- **E. P4 ET E. P5** : Installées respectivement en 1970 et 1974, ces exploitations ont presque la même trajectoire et la même situation foncière. La première est établie à FOURARATE, un hameau de Boundoum Barrage tandis que la deuxième est presque en retrait du village. La faiblesse des superficies attribuées sur le périmètre et l'inexistence de parcelles en dehors de celui-ci témoignent de la place secondaire accordée à la culture irriguée. Elles attachent encore une grande importance à l'élevage malgré toutes les incertitudes dont cette pratique est victime.
- **E. M2** : En provenance de Mauritanie, le chef de cette exploitation a dû transiter par différentes régions et s'adonner presque à toutes les formes d'activités, comme il nous le confie, avant d'intégrer l'agriculture, par hasard. Aujourd'hui, il exploite seulement 2,40 ha et semble presque marginalisé.
- **E M3 et E.M4** : Ces deux exploitations Maures sont des autochtones. Cependant, cette situation ne leur a permis, contrairement aux groupes autochtones Wolofs étudiés, de bénéficier d'une situation foncière favorable. Hormis les parcelles effectuées au sein du périmètre (6,40 pour EM3 et 6,20 pour EM4), ils ne disposent que de superficies très réduites au sein des PIV (1,46 et 1,50).
- **E. T2** : En provenance du Fouta, le chef de cette exploitation nous raconte qu'il a quitté cette zone en période de sécheresse, c'est-à-dire avant la construction des barrages où l'agriculture irriguée était soumise à beaucoup de difficultés. Le commerce était, pour lui, la seule alternative. C'est ainsi qu'il s'installa à Saint-Louis jusqu'à 1967, année durant laquelle il se reconvertisse à l'agriculture. Avec 3 ha au moment de l'aménagement primaire, il exploite présentement 4,04 ha et ne dispose pas de terres en dehors du périmètre. Son seul atout est la taille réduite de sa famille (4 individus).

- **E. So** : En provenance de Saint-Louis et installé en 1965, le chef de cette exploitation Sarakholé est presque marginalisé. Cela se ressent d'ailleurs au niveau de l'entretien : *"Au temps, je cultivais 6 ha. Par la suite, ils furent réduits à 4 ha. Aujourd'hui, je ne dispose que de 2 ha seulement pour toute ma famille."* Nostalgique du temps de la SAED, il déplore la situation actuelle en fustigeant les comportements des élus locaux. Pour une population totale de 11 personnes dont 8 actifs, cette exploitation ne dispose que de 2 ha sur le périmètre.
- **E. Se** : En provenance de POUT DIOBASS (région de Thiès) cette exploitation dispose de 5 ha. Malgré l'implication de son chef et de ses fils dans les structures paysannes, son dispositif foncier (5 ha) a peu évolué. Elle exploitait 4 ha lors des aménagements primaires. Elle ne dispose pas d'autres superficies en dehors de la cuvette.

II-2 -2- Positionnement des exploitations

En observant le tableau des caractéristiques des groupes à stratégies défensives, on peut dégager le constat suivant :

- les superficies relativement faibles au sein du périmètre ;
- la presque inexistence d'expansion foncière.

En plus, la plupart des chefs d'exploitation de cette catégorie sont faiblement impliqués dans les organisations paysannes.

S'agissant du groupe Peul, leur attachement à la pratique de l'élevage constitue certainement l'une des raisons au peu d'intérêt qu'ils accordent au foncier. Ainsi on peut se poser la question suivante : la culture irriguée est-elle un système totalement intégré par les Peuls ?

II-3-Observations sur les exploitations

II-3-1- Des trajectoires différentes

L'analyse des trajectoires des chefs d'exploitation à travers les récits de vie rend compte de la pertinence de la catégorisation que nous avons opérée au sein de la paysannerie de Boundoum.

D'une part, on assiste à une histoire mouvementée des attributions foncières. De l'aménagement primaire à l'aménagement tertiaire en passant par l'aménagement secondaire, certaines exploitations ont vu leurs superficies augmenter tandis que pour d'autres, elles ont stagné ou baissé. Certaines ont articulé des pratiques diverses telles que l'extension de leurs superficies hors périmètre, la location et le prêt des terres tandis que d'autres ne se limitent qu'aux attributions officielles.

D'autre part, si nous excluons le facteur institutionnel, le passé des chefs d'exploitation peut jouer un rôle important dans l'explication et la recherche des différences de situations. En effet, certains chefs d'exploitation sont nostalgiques du temps de l'Etat-providence. Ils fustigent la gestion et le comportement des conseillers ruraux. L'attitude du groupe Peul vis-à-vis de la culture irriguée est pour le moins ambiguë. Les Peuls assimilent aujourd'hui la culture irriguée à l'élevage. Or, des conflits opposent souvent agriculteurs et pasteurs. Ainsi, les Peuls sont divisés. Cependant, ils se plaignent beaucoup plus de la réduction de l'espace de l'espace pastoral.

En définitive, les trajectoires des chefs d'exploitation retracent les itinéraires suivis pour la recherche d'un dispositif foncier dans une zone de colonie

II-3-2-Une différenciation des exploitations agricoles

Hormis les différences de stratégies, l'on observe également une différence au niveau des structures de production des exploitations agricoles.

Au sein du périmètre, la superficie moyenne attribuée chez les exploitations de la première catégorie est 11,15 ha tandis qu'elle est seulement de 3,97 ha chez celles à stratégies défensives. S'agissant de la superficie moyenne exploitée par actif, elle varie entre 0,38 ha et 1,80 ha dans la première alors qu'au niveau de la deuxième elle varie entre 0,24 ha et 1,35 ha. A propos du dispositif total, il oscille entre 23,20 ha et 175,08 ha chez les exploitations à stratégies offensives et chez celles à stratégies défensives, il est entre 1 ha et 15,50 ha. La plus grande superficie enregistrée (175,08 ha) l'a été au niveau de la première catégorie.

Cette différenciation ne s'observe pas seulement au niveau du dispositif foncier mais aussi à propos de la main-d'œuvre, c'est-à-dire des actifs agricoles. A propos de la première catégorie, celle-ci se trouve entre 8 et 21 actifs tandis qu'elle varie entre 2 et 8 au niveau de la deuxième catégorie. La taille de la famille peut également être déterminante et se refléter au

niveau du nombre d'attributaires. S'agissant de la première catégorie, elle varie entre 14 et 44 individus tandis qu'elle est entre 8 et 25 individus pour la deuxième catégorie. Le nombre d'attributaires le plus élevé est 14 (appartenant à la première catégorie) et le plus faible est 1ha (deuxième catégorie).

En outre, cette différenciation se fait sentir au niveau des activités extra-agricoles. Pour la première catégorie toutes les exploitations pratiquent une diversification des revenus à travers des activités comme le maraîchage, l'élevage, le transport, le commerce. Dans la deuxième catégorie, hormis l'élevage bovin pratiqué par les Peuls, il n'y a presque pas d'autres activités. Ces dernières, le plus souvent ne visent qu'à assurer leur reproduction.

II-3-3-L'exclusion des jeunes et des femmes

Les femmes et les jeunes, à Boundoum Barrage, sont souvent marginalisés si l'on tient compte de la répartition foncière sur le périmètre irrigué. Sur les 20 exploitations agricoles étudiées, seules huit enregistrent des attributaires femmes. En plus, très souvent dans les ménages polygames, la première femme est favorisée au détriment des autres.

S'agissant des jeunes, ils sont souvent victimes de la domination des chefs d'exploitation ou de leurs aînés. Hormis quelques exploitations, les jeunes célibataires et écoliers ne sont souvent pas attributaires de parcelles contrairement à leurs homologues mariés. Et c'est l'une des raisons, selon le Président du foyer des jeunes, de la mise en place de cette structure.

Cette situation défavorise plusieurs exploitations et constitue un véritable frein au développement si l'on connaît le rôle et la place des jeunes et des femmes dans le secteur agricole. A Boundoum Barrage, cette situation pourrait s'expliquer par le fait que le village est entièrement islamisé et que dans la religion musulmane, un principe essentiel stipule que l'homme doit tout faire pour sa femme.

Mais en réalité, ce fait peut avoir une explication sociologique plus pertinente. En effet, dans presque tous les domaines d'activités en Afrique, la place des femmes et des jeunes est souvent reléguée au second plan et leur accès aux ressources limitée. Dans le domaine foncier, les droits sont délégués à une minorité en l'occurrence les chefs d'exploitation ou l'aîné au détriment du cadet. Ainsi, dans une situation de rareté, le système foncier défavorise cette catégorie au profit des seuls chefs qui s'accaparent de toutes les terres.

Cependant cette tendance commence, de nos jours, à se renverser. Les femmes sont de plus en plus conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer dans les activités économiques notamment agricoles. Cela est confirmé par la présidente des GIE des femmes de Boundoum : *"Au départ, la culture irriguée défavorisait les femmes en les excluant de la gestion du périmètre. La plupart d'entre nous ne disposaient pas de terres. "* Aujourd'hui, le GIE a un patrimoine foncier de 40 ha sur le périmètre. Il en est de même pour le foyer des jeunes dont le dispositif s'élève à 47 ha. en dehors du périmètre.

II-4- La diversité des pratiques foncières

Les pratiques foncières sont diverses. Elles ne concernent pas seulement le domaine foncier au sens strict. Elles intègrent également le social car le foncier, avons-nous déjà dit, est l'ensemble des rapports sociaux ayant pour support la terre. C'est donc avant tout un rapport d'homme à homme.

II-4-1-Deux obligations post-récolte

La récolte est le moment privilégié, pour le paysan de Boundoum Barrage, de remplir deux obligations essentielles. La première, qui est plutôt économique et qui est liée aux exigences de la culture irriguée et aux règles de l'organisation paysanne, est le remboursement de ses redevances. Quant à la deuxième, la Zakat, elle a plutôt une fonction religieuse, donc symbolique dont le but essentiel est de venir en aide aux pauvres. C'est le dixième de la récolte que le paysan musulman doit verser.

Hormis ces deux obligations, l'on pourrait même tenter d'identifier une autre obligation, cette fois faite sous forme de dons. Ces dons sont imposés par le devoir de solidarité et la recherche de prestige.

Par ces pratiques, le paysan vise la reproduction des relations sociales par la manifestation du foncier. De la même façon, celles-ci contribuent à renforcer sa "sécurité foncière".

II-4-2- Le prêt de terres

Cette forme de pratique (prêt gratuit en l'occurrence) n'est pas très fréquente à Boundoum Barrage. On observe plutôt le métayage et la location de terres.

II-4-3- Le métayage

C'est un contrat d'exploitation agricole dans lequel le propriétaire d'un domaine le loue au métayer en échange d'une partie des fruits et récoltes. Cette pratique est fréquente à Boundoum Barrage. Il s'agit d'un contrat entre un attributaire (qui détient une ou des parcelles mais qui ne les met pas en valeur) et un exploitant au terme duquel une partie de la récolte doit revenir à l'attributaire. Ce contrat consiste en la délimitation de la partie (en hectare) que doit récolter le propriétaire. Ainsi le partage de la récolte se fait toujours à parts inégales (l'exploitant détenant toujours la majorité des produits récoltés).

Une autre forme de métayage existe, celle liant cette fois-ci, l'ouvrier hydro-agricole (Surga) au chef d'exploitation, ou en tout cas, à un exploitant en général. Cette pratique consiste à échanger la force de travail de l'ouvrier hydro-agricole non pas contre de la monnaie mais contre une partie des produits de la récolte ; c'est-à-dire donc que le paiement se fait en espèces. Comme dans le cas précédent, le contrat consiste d'abord en la délimitation de la superficie que devra récolter, pour son compte, l'ouvrier.

II-4-4-La location de terres

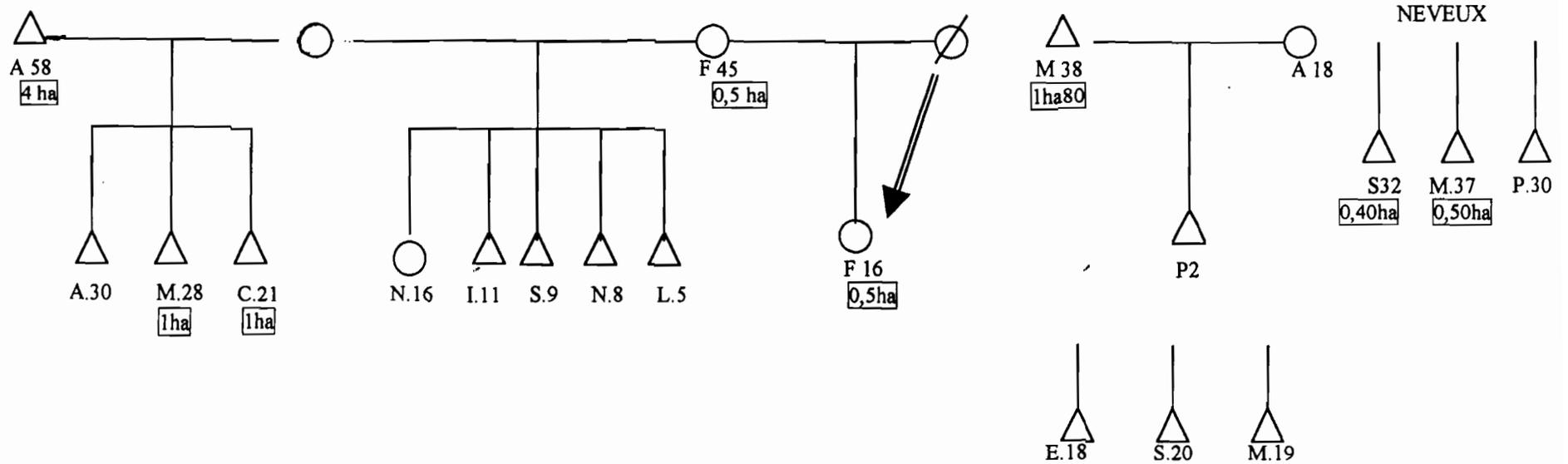
De plus en plus, cette pratique se développe à Boundoum Barrage. Cela s'explique par le fait que beaucoup de terres ne sont actuellement pas propices à l'agriculture à cause de la salinité. Ainsi les affectataires qui disposent de bonnes terres non mises en valeur sont ainsi tentées de les louer. La location donne droit au locataire d'exploiter une parcelle moyennant une redevance (financière). Le contrat est renouvelable après chaque saison. La somme la plus élevée concernant la location de terres, que nous avons enregistrée lors de notre enquête est de 23.000 F / ha. Le paiement se fait en deux tranches : avant et après-récolte.

Cette pratique est souvent utilisée par les GIE dont le patrimoine foncier n'est pas exploitable ou par les exploitations agricoles désireuses d'aménager des parcelles en dehors du périmètre.

II-4-5-Transfert et héritage de parcelles

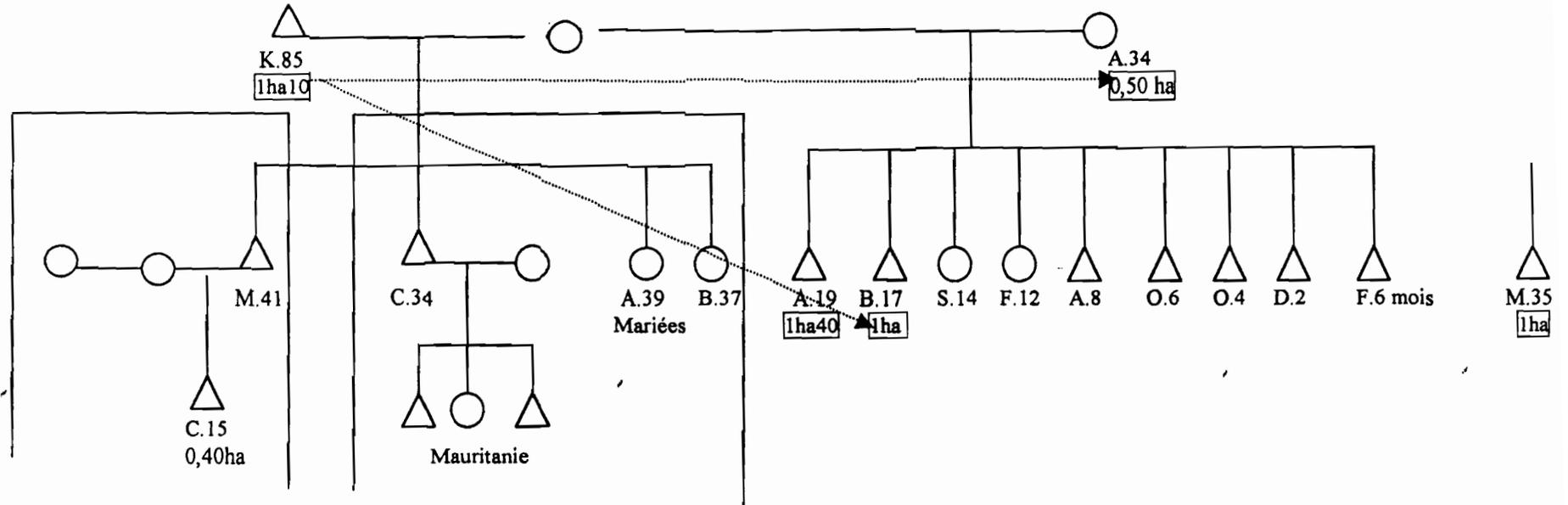
Ces stratégies s'opèrent à l'intérieur de l'exploitation agricole. Ce sont des stratégies de conservation des parcelles obtenues au niveau de la cuvette. Nous allons présenter ici le cas de quatre exploitations agricoles ayant développé ces pratiques. Il s'agit des exploitations W4, W6, Se et M3. Nous allons illustrer ces pratiques à travers les arbres généalogiques de ces exploitations.

SCHEMA N° 6 : Exploitation Wolof N° 4



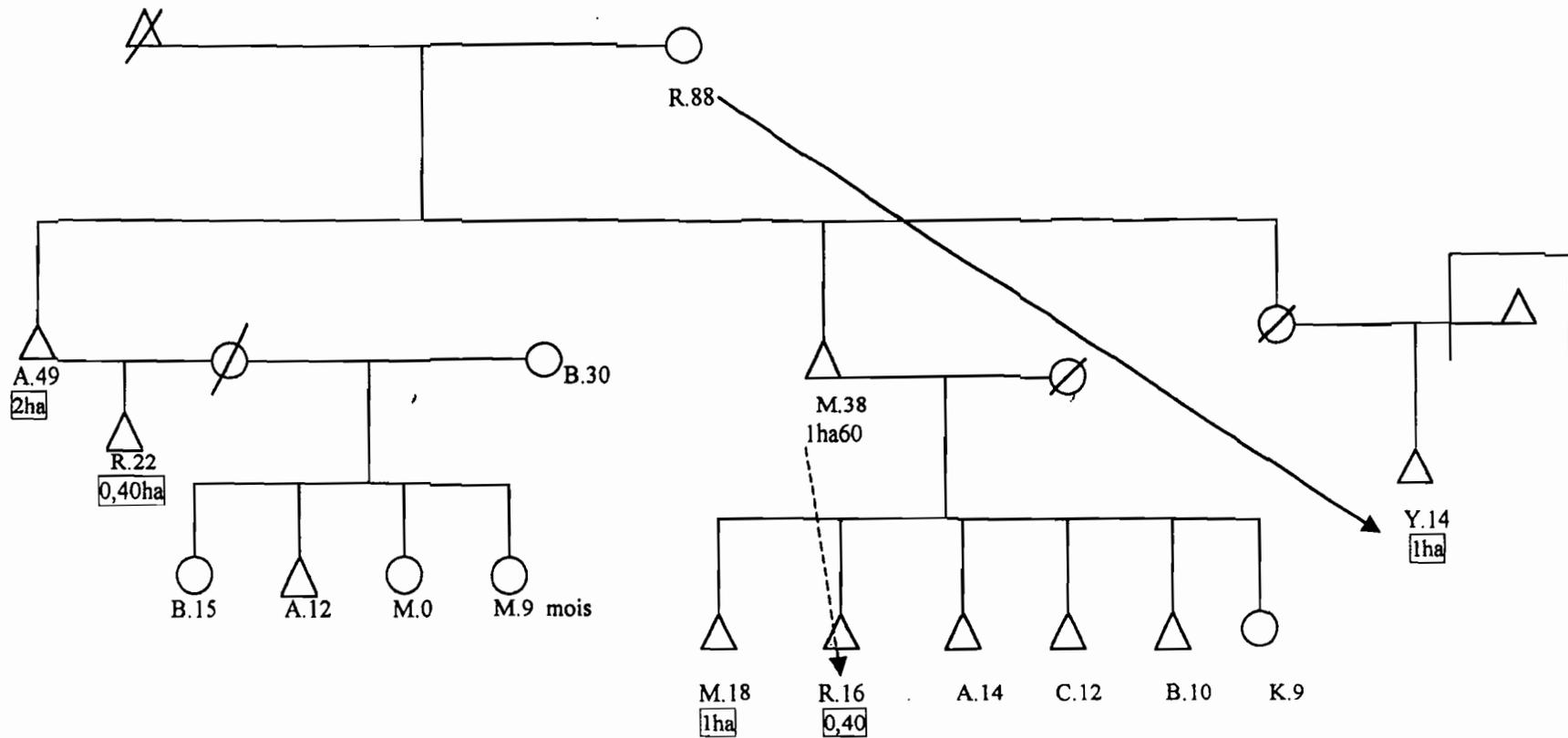
- Femme, si italique, divorcée si barré, décédée
- △ Homme, si barré, décédé
- N.16 : Initial du Prénom, age
- Possède une parcelle dans le périmètre
- N'est pas dans l'exploitation
- ⇒ Héritage de parcelle

SCHEMA N°7 : Exploitation wolof N°6



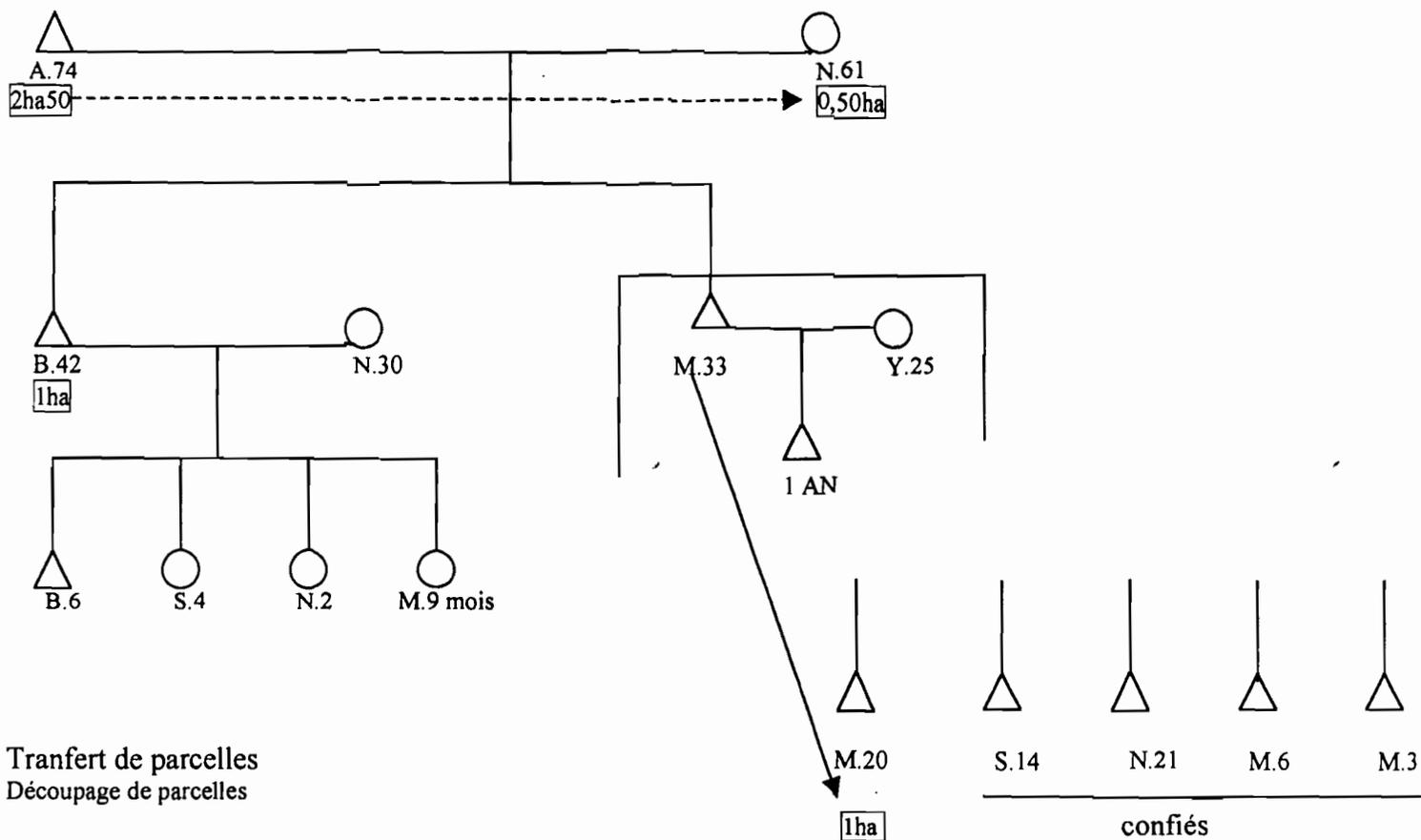
- Femme, si italique, divorcée si barré, décédée
- △ Homme, si barré, décédé
- N.16 : Initial du Prénom, age
- Possède une parcelle dans le périmètre
- ▭ N'est pas dans l'exploitation
- ▬➔ Découpage de parcelle

SCHEMA N°8 : Exploitation Maure N° 3

**Légende :**

-  Tranfert de parcelles
-  Découpage de parcelles
-  N'est pas dans l'exploitation

SCHEMA N° 9 : Exploitation série



- **Le transfert de parcelles** : Cette pratique s'opère à l'intérieur de l'exploitation entre les individus qui la composent ou alors entre deux exploitations unies par un lien de parenté ou d'alliance. Le transfert est une stratégie de conservation de parcelles. Il peut s'opérer de deux manières : le transfert "total" c'est-à-dire, quand toute la superficie est affectée à un autre individu et le découpage de parcelle qui s'effectue quand on délimite une partie de la parcelle pour la laisser à un individu qui se charge de son exploitation. La première forme s'observe surtout quand le premier attributaire est absent ou alors quand il n'est plus en mesure de la mettre en valeur. Quant à la deuxième, elle s'opère souvent quand dans la famille, il existe des actifs agricoles (homme ou femme) qui ne disposent pas de parcelle. C'est donc dans une situation de rareté.

L'exploitation Wolof n° 6 nous offre l'exemple de ces deux formes de transfert K. 85, le chef de l'exploitation, cultivait au départ 2,60 ha. Du moment que sa femme A.34, n'avait pas de parcelle, il lui réserva les 0,50 ha. Quant à B. 17, un de ses fils ayant l'âge d'un actif agricole, il déclare qu'il lui affectera la saison prochaine 1 ha. Par ailleurs, après le départ de C. 34 pour la Mauritanie, sa parcelle fut transférée à C. 15, son homonyme et fils de M.41, l'aîné de la famille qui a pris son autonomie en allant fonder son propre foyer.

Deux autres exploitations illustrent le cas de transfert de parcelles. Ce sont E.M3 et E. Se. S'agissant d'abord de l'exploitation Maure n° 3, le découpage de parcelle s'est opéré de la même manière que dans le cas précédent. M.38 affecta à son fils R. 16 0,40 ha. Quant au cas de transfert, il s'est fait de grand-mère à petit-fils. Le chef d'exploitation explique les raisons de transfert : *"Du vivant de mon père, ma mère (R. 88) cultivait 1 ha. Après l'aménagement tertiaire elle retrouva sa parcelle. Mais du fait de son âge avancé (88 ans), nous avons estimé qu'il fallait transférer sa parcelle à y. 14 d'autant plus que sa mère est décédée"*. Cette stratégie est à la fois affective et préventive. Elle contribue non seulement à protéger le jeune garçon mais encore à préparer son insertion future dans la vie agricole.

L'exploitation agricole Sérère offre également deux cas similaires. Le premier est un découpage de parcelle que A. 74 opère en faveur de sa femme N. 61. Pour le cas de transfert, M. 33 disposait d'1 ha. Après son départ pour l'Arabie Saoudite, cette parcelle fut affectée à son neveu M. 20. Ce transfert est cependant à titre provisoire dans la mesure où

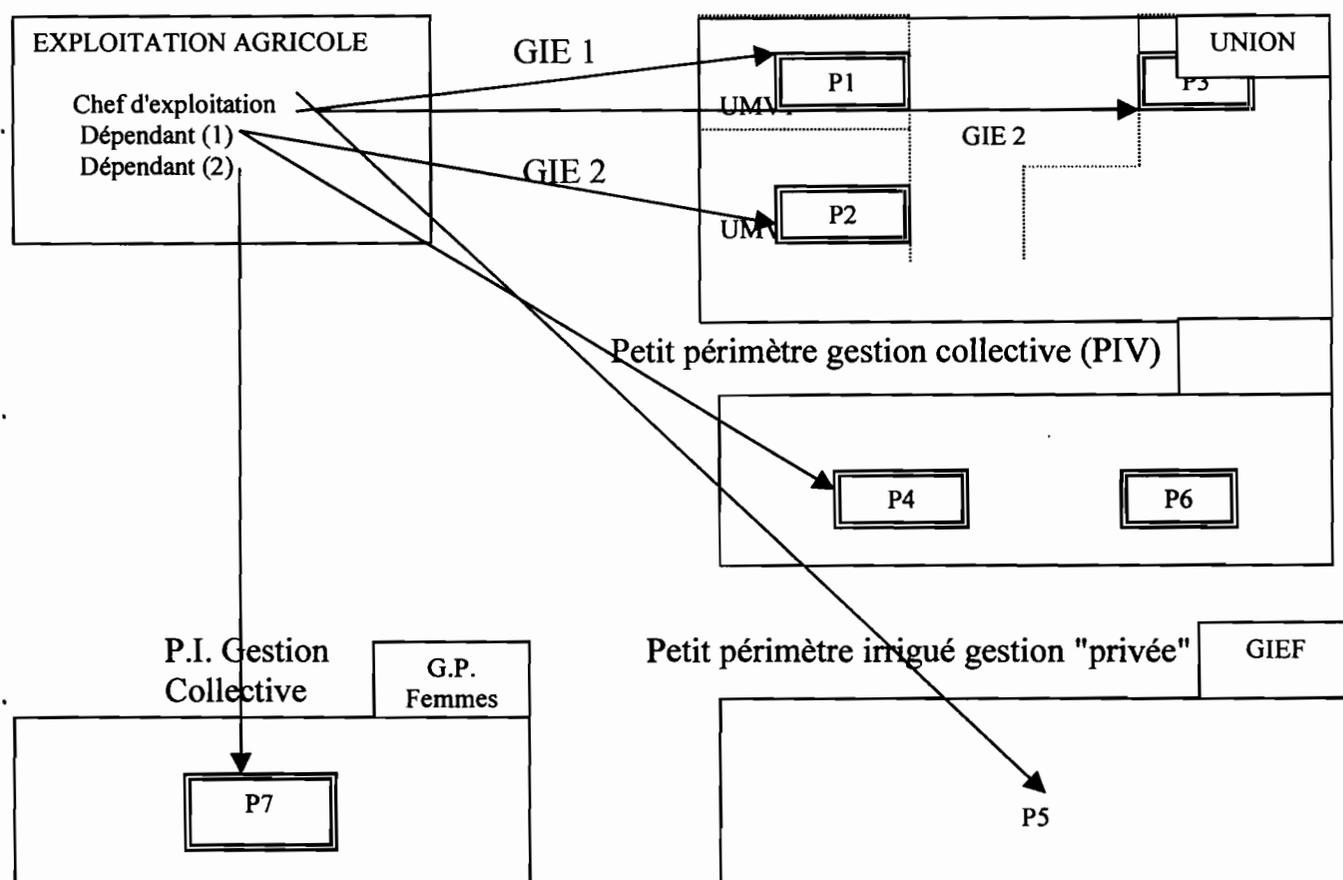
Y. 25 la femme à M. 33 ne se trouve pas actuellement dans l'exploitation et que son fils n'est pas encore adulte pour pouvoir prendre la parcelle en charge.

- **Héritage de parcelles** : A Boundoum Barrage, bien que l'exploitant ne soit pas en réalité propriétaire de sa parcelle mais y exerce plutôt un droit d'usage, certaines pratiques foncières peuvent bien être qualifiées "d'héritage", à défaut d'un terme plus adéquat. L'exploitation Wolof n° 4 illustre bien ce fait. Après le décès de la troisième femme de A. 58, sa parcelle (0,50 ha) fut léguée à F. 16 sa fille aînée. Tous les cas d'héritage observés s'opèrent de père ou mère à fils ou fille ou parfois de mari à femme.

II-4-6-L'implication dans les organisations paysannes

Si la plupart des pratiques examinées supra peuvent être considérées comme des stratégies de "conservation" du foncier, l'implication dans les O.P., par contre est une stratégie "d'acquisition" ou d'accès au foncier. La prolifération des regroupements paysans peut bien être une opportunité pour le participant d'accroître son dispositif foncier. Les exploitations agricoles ne manquent pas de saisir cette opportunité. Ce qui est fréquent, c'est que même si les individus appartiennent à la même exploitation, ils peuvent ne pas évoluer au sein d'une même organisation. Chaque individu peut participer à plusieurs organisations (cf page suivante) ou pour reprendre Boltanski et Thévenot, appartenir à une "*pluralité de mondes*".

Schéma 10 : organisation de la production agricole



LEGENDE :

— Limite d'aménagement

..... limite d'UMV

□ Extension

▭ Parcelle d'en membre de l'exploitation agricole

□ Organisation qui gère l'aménagement GIEF : Organisation de base

SOURCE : Belieres J.F., CAMARA S., TOURE A. :

"Les exploitations agricoles et leurs résultats technico-économiques pour la production rizicole en 1993". Projet Irrigation IV, rapport d'étape n° 2, SAED OPDR et délégation de Dagana, 1994, 71 p. + annexes.

L'organisation de la production agricole est très complexe mais aussi très éclatée. S'agissant de l'exploitation agricole, les individus interviennent sur plusieurs parcelles au sein de plusieurs organisations.

Dans le schéma ci-dessus, l'exploitation dispose de 7 parcelles localisées à des niveaux différents.

S'agissant de la première parcelle (P1), elle est située dans le grand aménagement transféré. Sa gestion dépend de l'Union des GIE et principalement du GIE n° 1 qui regroupe les usagers de l'Unité de mise en valeur (n° 1) pour le crédit les intrants, la commercialisation etc.

Pour la deuxième parcelle (P3), localisée toujours dans le grand aménagement, elle est identique à la première et dépend aussi de l'union par la gestion et d'un GIE d'exploitation (GIE n° 2) par les autres aspects.

Quant à la troisième parcelle (P4), elle est localisée sur un PIV et la gestion dépend de la section villageoise qui l'a initiée.

Enfin le chef d'exploitation a aménagé son propre périmètre (PIP) sous couvert d'un GIE familial dont il est le président. La gestion de ce périmètre (P5) est liée aux seules décisions du chef d'exploitation qui doit lui même aller à la recherche du crédit, de l'eau, des intrants.

Les deux autres dépendants qui peuvent être le fils du chef d'exploitation et sa femme disposent aussi de parcelles.

Pour le fils du chef d'exploitation qui est aussi chef de ménage, sa première parcelle (P2) est localisée dans l'aménagement et comme tel, elle dépend de l'union et d'un GIE (GIE3). La deuxième parcelle (P4) est située sur le PIV et dépend donc de la SV.

Quant à l'épouse du chef d'exploitation, elle participe à l'association féminine du village dont la gestion de leur périmètre est fait de manière collective. A Boundoum Barrage, cependant, l'exploitation des femmes est localisée dans le périmètre réhabilité transféré.

Nous allons tenter de saisir, à présent, les stratégies déployées par les GIE notamment en rapport avec le crédit. En effet, la rigueur de l'organisation paysanne au sein du périmètre va inciter les paysans à se regrouper autour de GIE dont la gestion plus souple reflète souvent les affinités et les solidarités inhérentes aux sociétés africaines.

III- L'ACCES AU FONCIER PAR LE GIE : LES "STRATEGIES INTERMEDIAIRES"

Le delta du fleuve Sénégal, avons-nous dit, se caractérise par la faiblesse de ses titres traditionnels. Contrairement aux stratégies de délimitation du territoire traditionnel par l'implantation de haies ou de piquets, en réaction à la loi sur le domaine national, à Boundoum Barrage, la pratique la plus fréquente est l'expansionnisme foncier. Celui-ci se fait par le truchement d'un GIE. Mais le non accès au crédit limite la mise en valeur des terres acquises et constitue un véritable "casse-tête" pour les paysans. Et c'est pour faire face à cet aléa que les paysans de Boundoum Barrage ont recours à une articulation de pratiques en s'inspirant d'une valeur fondamentale, la solidarité.

III-1- Présentation des GIE étudiés

Tableau n° 12 : Caractéristique des GIE étudiés

Nom du GIE	Date de création	Nombre d'adhérents	Nature du GIE	Appartenance à une fédération ou union de GIE	Patrimoine foncier	Situation géographique des parcelles	Situation
SANTA YALLA	1991	15	Familial	UGIED	40 ha	Gorom Aval	Non fonc
JÉF JÉL TOPP NDIGÉL	1989	14	Mixte	UGIED	20 ha	Gorom Aval	Non fonc
YAGUE MAR	1984	28	Familial	UGIED	50 ha (UGIED) 18 ha (Delta)	Gorom Aval Delta	fonctionn
MAMEGORGUI FALL	1987	20	Familial		40 ha	Gorom Aval	Fonction
DISSO	1990	18	Mixte	ASSESCAW	40 ha	Delta Gorom Aval	Fonction
NDAWENE	1987	25	Familial	ASSESCAW UGIED	50 ha	Gorom Aval	Ralenti
DJITO NDIRAL	1989	17	Familial	UGIED	50 ha	Gorom Aval	Ralenti
JÉF JÉL SONN JÉRINU	1989	17	Mixte	UGIED	75 ha	Gorom Aval Diadim	Non fonc
ANDE XALAT	?	29	Mixte	UGIED	71 ha	Gorom Aval	Non fonc
SOUTOU BOULBE	1988	30	P.I.V.		30 ha	Près du village de SOUTOU BOULBE	Non fonc
BOKK NDEY	1987	24	Mixte	UGIED	60 ha	Gorom Aval et ailleurs	Fonction
HAL POULAR	?	30	Familial		50 ha	DJEUSS	Non fonc
FATIM COUMBA DILE	1986	70	Familial		60 ha	DJEUSS Bassang	Non fonc
DIEYENE	1985	40	Familial	UGIED	Plus de 125 ha	Khassaka Delta - Djeri Gorm Aval	Fonction
FEMMES FOURARATE	1996	60	Villageois	Union locale	6 ha	Delta	Fonction

III-1-1- Le GIE familial

Constitué de l'ensemble des membres d'une même famille, le GIE familial est souvent l'initiative du chef d'exploitation dont il est, la plupart des cas, le président. Mais ce type de GIE peut ne pas seulement se limiter à la famille restreinte ; elle peut s'étendre à d'autres parents plus ou moins proches voire aux parents par alliance. Sur les 15 GIE enquêtés, les 8 sont des GIE familiaux.

III-1-2-Le GIE mixte

Nous appelons ici GIE mixte, le GIE constitué soit de membres d'une même famille, étendu à d'autres (souvent des voisins ou des individus avec qui on entretient des affinités) soit alors composé d'individus n'entretenant pas de rapports du point de vue de la parenté. Dans notre échantillon, nous avons compté 5 GIE mixtes.

Hormis ces deux types de GIE, il y a lieu de mentionner le GIE constitué par les membres d'un même village qu'on pourrait d'ailleurs qualifier de PIV (c'est le cas du GIE SOUTOU BOULBE et le GIE des femmes de Fourarate et celui des femmes de Boundoum Barrage).

III-1-3-Situation actuelle des GIE

Du désengagement de l'Etat, résulte la mise en place des GIE. Cette structure souple devait comprendre entre deux et sept adhérents, selon l'article 1^{er} de la loi 84-37 du 11 mai 1984 portant création du GIE. Aujourd'hui, on assiste à une endogénéisation du processus du GIE. En effet, il est souvent adapté aux réalités locales notamment quant à l'effectif des adhérents. Parmi les 15 GIE enquêtés, le nombre d'adhérents varie entre 14 et 70 membres.

En plus, la plupart des GIE traversent une période sombre. La plupart d'entre eux sont endettés et voient leurs activités en net recul sinon arrêtés totalement. Nous avons dénombré 6 GIE fonctionnels dont les 4 exploitent sur le périmètre de Boundoum. Quant au reste, leurs activités sont soit au ralenti (2 GIE) soit alors gelées (7GIE non fonctionnels). Cette situation résulte du détournement du crédit à d'autres fins ou alors d'une incapacité à rembourser les redevances par suite de mauvaises récoltes. La plupart des présidents de GIE expliquent leur situation d'endettement en évoquant les oiseaux granivores pendant l'hivernage 94/95 ou alors le sinistre causé par le drainage des eaux dans le Gorom Aval surtout pour les GIE qui exploitent sur les parcelles situées dans la zone de l'U.G.I.E.D.

Les rapports entre la CNCAS et les GIE ne sont donc plus des meilleurs. Si certains GIE ont jusque là accès au crédit, d'autres par contre n'ont plus cette opportunité ou alors ne l'ont jamais eu. La stratégie de la CNCAS consiste actuellement à octroyer le crédit par tranche et à accorder un moratoire (3 GIE bénéficient de moratoire parmi les 15 que nous avons enquêtés) à certains en vue de les aider à renouer avec le crédit.

Du point de vue des activités, les GIE refusent la monoculture du riz en tentant de diversifier leurs pratiques comme l'élevage, le maraîchage, le commerce, le transport, la pêche.

S'agissant de la répartition du patrimoine foncier entre les membres, elle ne s'opère en réalité que lorsque le GIE trouve des moyens pour la mise en valeur. Du moment que les superficies sont assez importantes, chaque participant peut exploiter selon ses capacités.

III-2- Le GIE comme stratégie de limitation du risque

Les règles régissant le fonctionnement des O.P relevant de la gestion du périmètre sont contraignantes et l'incertitude y prévaut : le crédit, l'eau et autres prestations de service sont hors de portée de la majorité de paysans. En plus, même si le rendement peut être élevé, il demeure que le remboursement et la commercialisation rendent souvent le profit aléatoire. Le GIE constitue ainsi une forme pour limiter les risques.

Hormis les superficies importantes détenues par certains GIE en dehors du périmètre transféré, certains paysans préconisent l'extension de leurs parcelles à côté du grand périmètre. Elles sont alimentées en eau par un canal appelé jadis « canal-pirate » parce que les paysans utilisaient l'eau sans payer. Aujourd'hui, la facture en eau est de rigueur: *« Même s'il faut payer l'eau aujourd'hui, ce qui importe, c'est d'obtenir une ou deux parcelles grâce auxquelles, nous pourrions, à travers une gestion autonome, parvenir à augmenter nos revenus »* s'exprima le frère du chef de l'exploitation Wolof N°7.

Dans tous les cas, le coût de la production hors – périmètre (préparation du sol, semences, engrais, irrigation) est toujours moins élevé, les superficies plus vastes, le risque moindre même si par ailleurs se pose le problème de la viabilisation de l'aménagement.

III-3- La politique de crédit

Le crédit est l'épine dorsale de la culture irriguée qui, rappelons-le, nécessite un Investissement lourd que ne peuvent supporter, sans aucun appui extérieur, la plupart des paysans.

S'agissant des GIE exploitant sur la cuvette de Boundoum comme le GIE DIEYENE, le GIE YAGUE MAR, le GIE DISSO et celui des femmes de Fourarate, l'accès au crédit se pose sans aucun problème. A l'instar des autres GIE ou groupements, ils entretiennent de bons rapports avec la CNCAS pourvu qu'ils s'acquittent de leurs redevances à la fin de chaque campagne. Ces GIE furent souvent des extensions de périmètres qui furent transformés par leurs propriétaires après l'aménagement tertiaire en GIE relevant de la gestion du périmètre.

Concernant les GIE qui n'ont jamais accès au crédit, deux options se présentent :

- la première option consiste, à travers les cotisations des membres, à aménager (aménagement sommaire) des parcelles et à acheter ou louer un Groupe Moto-Pompe (G.M.P.). Toutes les activités (aménagement, prestation de service, récolte) se font par des moyens propres au GIE. C'est le cas du GIE Mame Gorgui FALL qui fonctionne grâce aux cotisations de ses membres. En 1993, il obtient un groupe moto-pompe grâce au Fonds Européen de Développement (FED). Ainsi, il a exploité 40 ha cette même saison dont 20 ha en contre saison et 20 ha en saison normale.
- La deuxième option est le "chantage" de certains GIE grâce à la mise en place d'un programme d'activités assez fiable pour trouver crédit auprès de la CNCAS. Dans la zone de Boundoum, l'une des conditions exigées par la CNCAS pour l'accès au crédit est l'obtention de bonnes terres.

Enfin, pour les GIE bénéficiant d'un moratoire, la tâche ponctuelle est la recherche de moyens pour éponger leurs dettes. Le recouvrement du crédit consiste à dégager une somme à la fin de chaque saison, extraite du surplus de l'exploitation. C'est souvent à partir de l'exploitation des parcelles situées sur le périmètre transféré. C'est le cas des GIE DIEYENE, NDAWENE et BOKK NDEY. Le cas de ce dernier GIE est édifiant. En 1994/1995, le GIE traversa une grave crise. La récolte a été sérieusement entamée par l'envahissement des oiseaux granivores. Cette crise a été d'autant aiguë que le GIE fut victime d'un détournement de fonds par la SODERAGI, l'usine qui devait se charger du décorticage et du versement des redevances du GIE auprès de la CNCAS. Par la suite, il obtient un moratoire. Aujourd'hui, comme nous explique son président, le GIE exploite entre 10 et 20 ha tout en tentant par tous les moyens d'éponger sa dette et de renouer avec la CNCAS.

Le détournement de crédit fait partie des stratégies de GIE. Il peut servir à l'investissement d'activités extra-agricoles. Il peut dans certains cas être réinvesti dans le domaine agricole mais sous d'autres formes. Par exemple il peut être utilisé pour la location de bonnes terres dans le but d'exploiter d'autres façons culturales comme le maraîchage.

III-4- La "culture de la force" comme alternative

L'incertitude de la culture irriguée marquée par le désengagement de l'Etat mais plus particulièrement par la situation dramatique du crédit a abouti à une forme spontanée

d'organisation paysanne qui est qualifiée par Jean Michel SOURISSEAU⁹⁵ de "culture de la force". C'est, selon lui, une *"réappropriation paysanne de certains principes de gestion des périmètres, en les adaptant aux réalités économiques difficiles"*. C'est donc un système où *"jouent des mécanismes de solidarité et d'adhésion à des règles tacites"*. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- une utilisation particulière du foncier. Celle-ci consiste à délimiter 4 à 5 ha sur le disponible d'un GIE fonctionnel c'est-à-dire disposant d'un G.M.P. Chaque producteur voulant travailler, apporte au comptant la somme nécessaire à la surface qu'il désire cultiver.
- Les travaux du sol sont négociés et réglés collectivement et la mise en eau fait l'objet de tours d'eaux décidés par les différents membres.
- Par contre, certaines tâches comme l'approvisionnement en semences et engrais de même que les opérations de récolte et de post-récolte sont prises en charge de manière individuelle.
- Des objectifs de survie et non d'accumulation la recherche du surplus n'est pas valorisée et des surfaces importantes sont laissées en jachères.

Le GIE NDAWENE illustre bien cette forme de coopération paysanne basée sur des règles informelles.

Créé en 1987, parmi les premiers GIE du village, le GIE NDAWENE qui était au départ un GIE familial, compte aujourd'hui 25 adhérents. Il est affilié à l'ASSESCAW et à l'UGIED et dispose d'un patrimoine foncier de 50 ha. En 1992, comme la plupart des GIE situés dans le Gorom Aval, la récolte fut sérieusement hypothéquée du fait du sinistre causé par les eaux salées et le GIE fut endetté. Par la suite, il fut repêché par la CNCAS en obtenant un moratoire. Aujourd'hui, le GIE adopte le système de la "culture de la force". Il loue 30 ha (chaque hectare 23.000 F) dans le Gorom Lampsar. Le président du GIE tente d'explicitier le fonctionnement du GIE : *"chaque adhérent exploite selon sa capacité. Ainsi la notion d'exploitation familiale n'a presque plus de sens. Cependant en cas de sinistre, tout le monde est responsable. Comme le GIE doit faire face aux problèmes de moratoire et de location de terres que nous exploitons, nous avons établi des sanctions contre quiconque refuserait de s'acquitter de ses redevances. La sanction consiste à retirer à l'exploitant défaillant sa parcelle"*.

⁹⁵ - SOURISSEAU J.M., *L'organisation économique des agriculteurs du delta*, op. cit. p. 39 et suivant.

Contrairement à certains principes dégagés par Jean Michel Sourisseau, ici le GIE vise essentiellement à renouer avec la CNCAS. Cependant d'autres principes du système de la "culture de la force" restent bien valables.

- les membres ont mis en place des règles et des sanctions plus ou moins informelles.
- Chaque individu exploite selon ses capacités et donc le champ communautaire a disparu.
- Le GIE ne recherche pas de surplus sinon ce surplus est destiné à éponger la dette au niveau de la CNCAS.

Bien d'autres GIE comme le GIE FATIM COUMBA DILE pratiquent ce système.

Nous l'avons déjà dit, les pratiques foncières sont à court terme et conjoncturelles. La "culture de la force" reflète bien cette situation conjoncturelle. Ainsi les paysans de Boundoum Barrage tentent de gérer cette situation d'incertitude par leur savoir-faire mais surtout en s'inspirant de valeurs fondamentales comme la solidarité, l'entraide et le consensus.

III-5-Anticipations et saisie d'opportunités

Les stratégies foncières sont à long terme, opportunistes et qu'elles anticipent toujours. L'étude de certains GIE confirme cet état de fait.

A Boundoum Barrage, les stratégies anticipent sur deux faits essentiels :

Dans cette zone, la notion de "projet" commence peu à peu à occuper une place centrale chez les paysans. Est dit "projet", dans l'entendement des paysans de Boundoum Barrage, une superficie qu'un paysan, un GIE ou un groupe de paysans (PIV) se fait attribuer auprès de la communauté rurale dans le but de l'exploiter librement, c'est-à-dire sans contrainte extérieure (par exemple sans imposition de la monoculture du riz par la SAED) et souvent par ses propres moyens.

Mais cette notion recouvre une autre réalité à Boundoum qui pourrait cette fois-ci s'apparenter à l'étymologie du mot "projet" (pro : devant et jacere : jeter, autrement dit jeter en avant). C'est donc quelque chose qui est dirigé vers le futur. Cette orientation vers le futur est

soutenue d'une part par les projets à venir dans cette zone et d'autre part dans le but de garantir un patrimoine foncier aux descendants.

Dans le cadre du PDRG (Plan Directeur de la Rive Gauche) le schéma hydraulique de la zone de Boundoum sera modifié et comportera :

- un système d'adduction d'eau comportant notamment la jonction du Gorom Aval et du Gorom Amont, qui alimenteraient le Lampsar ;
- ensuite, il sera possible d'implanter de nouveaux périmètres d'un total de 4950 ha. Ce sont les aménagements structurants et collectifs ;
- enfin un nouveau réseau de drainage collectant les eaux de la cuvette de Boundoum serait raccordé au Djeuss qui deviendrait l'émissaire principal du Delta.

Conscients des avantages qu'ils peuvent tirer de ces projets, les paysans tentent par tous les moyens de s'accaparer des terres sans lesquelles il ne serait possible d'atteindre leurs buts.

La logique paysanne est une logique préventive. Le paysan ne travaille pas seulement pour des besoins immédiats, mais il a aussi une vision prospective. Dans le cadre du foncier, ceux-ci tentent par tous les moyens d'obtenir un patrimoine foncier qu'ils légueraient à leurs descendants. Cette situation résulte d'une lecture clairvoyante du présent. En effet, les paysans sont conscients du croît démographique alors qu'au même moment, ils voient leurs parcelles sur le périmètre se réduire ou stagner. En outre, ils sont également sensibles au marquage foncier actuel par l'installation tous azimuts des périmètres privés. Il est clair donc que la terre sera dans le futur un bien rare.

Ainsi, à travers le discours paysan, la mise en place d'un GIE a pour but essentiel, hormis le crédit, d'accéder au foncier. Le discours du président du GIE FATIM COUMBA DILE est édifiant : "*Nous sommes paysans et la terre est notre seul bien. Les terres qui nous sont attribuées par la SAED sont insuffisantes alors que du même coup nos familles grandissent et que les générations futures auront besoin de terres. Voilà pourquoi nous avons estimé créer un GIE*". A la lecture de ce discours, on serait tenté de se poser une question : le GIE n'est-il pas une appropriation communautaire (ou familiale) du foncier ?

Sans être gratuit, et la suite de ce qui s'observe à Boundoum et ailleurs dans le Delta, on pourrait bien cautionner le fait que le GIE soit une forme d'appropriation familiale du foncier. D'abord, le nombre de GIE familiaux croît (ils sont 7 dans notre échantillon). En plus, le nombre d'hectares dont ils disposent est important jusqu'à plus de 100 ha pour certains GIE). On pourrait voir là une sorte de reconstitution du champ communautaire. Boundoum et le Delta se caractérisent par l'éclatement de la cellule domestique. De ce fait, le GIE pourrait être considéré selon la formule de Michèle O'DEYE⁹⁶ comme le "*champ du lignage qui ne veut pas mourir*".

Bien plus, les stratégies foncières paysannes sont opportunistes. L'une des raisons fondamentales pouvant illustrer cette affirmation dans la zone de Boundoum est l'exemple des GIE affiliés à l'UGIED. En s'alliant à l'UGIED, le GIE compte non seulement obtenir un patrimoine foncier mais aussi bénéficier de certaines prestations d'autant que cette Union dispose de 7000 ha et ambitionne, à travers ses partenaires, de les mettre en valeur. Parmi les 15 GIE enquêtés, les 8 adhèrent à l'UGIED.

⁹⁶ - O'DEYE Michèle, *Les associations en villes africaines (Dakar - Brazzaville)*, Paris, Harmattan, 1985.

CHAPITRE III : SENS DES PRATIQUES FONCIERES

Notre étude tente de comprendre les stratégies foncières paysannes face à l'incertitude de la culture irriguée. Celle-ci étant marquée par l'incertitude, notre démarche consistait d'abord à repérer les contraintes auxquelles les paysans étaient soumis et à identifier par la suite les stratégies possibles pour gérer cette situation. C'est le lieu, à présent, d'interpréter ces stratégies conformément à notre schéma d'analyse global et en nous inspirant du schème actanciel et du modèle théorique (l'approche stratégique) afin de rendre intelligible le phénomène étudié.

I - LES STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES FACE A L'INCERTITUDE DE LA CULTURE IRRIGUEE

L'effet conjugué de plusieurs facteurs (crédit, transformation - commercialisation, accès à la terre) a ainsi entraîné une incertitude au niveau de la culture irriguée. En effet, le désengagement de l'Etat et la libéralisation qui en a résulté se sont accompagnées d'une hausse des charges de culture et de récolte mécanisée. Cette hausse s'est davantage renforcée avec la dévaluation du franc CFA.

En considérant la culture irriguée comme un système et les paysans de Boundoum comme des acteurs, l'on peut tenter aisément de comprendre et d'interpréter les stratégies foncières. En effet, la culture irriguée peut être saisie comme un "champ", c'est-à-dire comme un espace au sein duquel les acteurs occupent des positions particulières, visent des objectifs, obéissent à des règles et se réfèrent à des logiques. Mais comme dans tout système, la culture irriguée génère des contraintes. La gestion de l'incertitude, pour les paysans de Boundoum-Barrage, débouche sur des pratiques diverses. Au sein de l'exploitation agricole, ce sont des stratégies de "conservation" (transfert, découpage, héritage de parcelles), "d'acquisition" (affectation et implication dans les O. P.) et des stratégies "d'accumulation" (expansionnisme foncier). S'agissant du GIE, nous l'avons déjà indiqué, la "culture de la force" est préconisée.

Par ces pratiques, les paysans visent donc à minimiser les risques, à faire face à l'imprévisible. De manière générale, les acteurs se mobilisent autour de "zones d'incertitude". Celles-ci, selon CROZIER et FRIEDBERG renforcent les solidarités sociales⁹⁷. C'est ainsi

⁹⁷ CROZIER et FRIEDBERG, op. cit.,

que l'exemple de la "culture de la force" et d'autres réseaux informels et filières qui se tissent au sein du village reflètent bien une gestion collective ou solidaire de l'incertitude ou de la crise de la culture irriguée. En effet, en Afrique en général et dans le monde rural en particulier, un individu n'est riche que de ses alliances et de ses appartenances. Cependant, la façon dont l'incertitude est gérée diffère selon les paysans, leurs statuts et leurs ressources. La catégorisation que nous avons établie en distinguant "stratégies offensives" et "stratégies défensives" indique bien une différenciation au sein de la paysannerie de Boundoum. L'environnement institutionnel étant aujourd'hui déterminant dans cette zone, l'implication dans les structures paysannes peut constituer un moyen, pour le paysan, de parvenir à ses fins ou se positionner dans "l'arène sociale". Ce positionnement ne dépend pas seulement d'ailleurs du statut des acteurs dans les organisations. Elle dépend, en partie, de la situation des exploitations, en l'occurrence des ressources et des capitaux (foncier, bétail, main d'œuvre abondante, sources de revenus extra-agricoles) qu'elles peuvent mobiliser. Ainsi toutes les exploitations ne réagissent de la même manière aux risques introduits par l'irrigation. L'incertitude ou *"la peur du risque est plus marquée chez les paysans les plus démunis ; qui ne disposent d'aucune réserve de capital"*⁹⁸ contrairement aux paysans aisés ou les commerçants. C'est alors que certains paysans assurent leur reproduction au moment où d'autres visent d'autres objectifs comme ceux de rentabilité économique. Nous glissons ici sur la notion de "pouvoir" analysé par les théoriciens de l'organisation (CROZIER et FRIEDBERG, 1977). Ce "pouvoir" est la maîtrise de moyens ou de "capitaux" suffisants et pertinents pour être utilisés dans le jeu foncier et socio-économique.

Les capitaux à mobiliser ne sont pas donc seulement les flux financiers, matériels et humains mais ils peuvent aussi être d'ordres politique, symbolique et religieux, bien plus, la connaissance d'opportunités à saisir à travers une lecture clairvoyante du jeu social et des transformations en cours. Le chef de village ou le conseiller rural utilisera facilement son capital politique pour étendre son dispositif foncier. De même, le marabout déploiera-t-il son pouvoir religieux pour atteindre ses objectifs. Aussi, les dons et obligations (Zakat) faits lors de la récolte constituent-ils des ressources mobilisées dans jeu social et foncier pour remplir à la fois des fonctions sociales (solidarité, entraide) et symboliques à travers lesquelles on vise une certaine sécurité. Les acteurs paysans, du moins certains, savent bien se saisir

⁹⁸ CASTELLANET Christian, l'irrigation villageoise : *Gérer les petits périmètres irrigués au Sahel, le point sur les technologies*, CTA, GRET, 1992, p. 103.

d'opportunités. Nous avons étudié le cas de certains GIE affiliés à l'U.GIED. En somme, ces pratiques sont l'occasion de mettre en œuvre les systèmes de dispositions durables ou habitus au sens de la théorie de Bourdieu⁹⁹.

II - LES STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES FACE AUX CONTRAINTES DU MILIEU

Rappelons brièvement les conditions physiques et environnementales du Delta Central. Pour l'ensemble, cette zone est caractérisée par des sols argileux et salés rendant l'irrigation surtout privée aléatoire et précaire ; cette situation n'est pas également favorable à la diversification des cultures. S'agissant de l'environnement, les effets induits de l'irrigation ont réduit l'espace pastoral et rendu certaines zones très peu propices à la culture irriguée.

A ces contraintes, il faut ajouter l'envahissement périodique des récoltes et des semis par certains prédateurs (rats, oiseaux granivores).

Les paysans sont bien conscients de toutes ces contraintes et tentent par tous les moyens d'y faire face. C'est ainsi qu'à Boudoum-Barrage, l'une des stratégies anti-risques est l'obtention d'une ou de plusieurs parcelles au sein du périmètre transféré, qui, il faut le rappeler, fait l'objet d'un enjeu fondamental dans cette zone. Les paysans intègrent les parcelles irriguées sur le périmètre dans leur système de production. C'est ce qui explique l'importance accordée à celles-ci et les stratégies de "conservation" (découpage, héritage, transfert de parcelles) déployées par les exploitants agricoles.

Cependant, face à l'incertitude de plus en plus grande de la culture irriguée du fait de l'intensification agricole et l'accès au crédit, les paysans ressentent le besoin impérieux de se tourner vers d'autres pratiques foncières en dehors du périmètre. Les prêts et locations de terres sont, en ce sens, des pratiques visant l'accès à la bonne terre. L'aménagement sommaire pratiqué par certaines exploitations ou certains GIE peut être considéré comme une ré appropriation paysanne de certains principes de gestion du périmètre en les adaptant aux contraintes du milieu et au contexte économique difficile. En somme, par ces stratégies, les paysans font preuve d'une capacité d'adaptation en articulant les pratiques intensives au sein

⁹⁹ BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1950.

du périmètre à des pratiques extensives hors-périmètre, les dynamiques du "dedans" aux dynamiques du "dehors".

III - STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES ET LOI SUR LE DOMAINE NATIONAL

La gestion des terres du Delta est régie aujourd'hui par la Loi du domaine National et les élus locaux se réfèrent à celle-ci dans l'exercice de leurs fonctions quant au domaine foncier. Cette loi est donc la réglementation foncière officielle en vigueur.

L'étude révèle les pratiques suivantes : gestion des conflits à travers un ordre négocié, prêt, héritage et location de parcelles, métayage. Ces pratiques dites locales s'inscrivent en porte-à-faux par rapport aux normes officielles. Cependant, dans la logique paysanne, elles trouvent bien leurs significations. En effet, dans l'entendement paysan, la tendance à l'expansionnisme foncier est un moyen pour préserver l'accès à la terre de sa famille et des générations futures. En d'autres termes, à travers une lecture clairvoyante de la situation présente, le paysan anticipe sur la rareté future que pourrait constituer la terre.

Ce sont bien là des pratiques en marge du droit officiel. Une lecture de ces pratiques en rapport avec une notion fondamentale de la Loi sur le Domaine National comme la "mise en valeur" révèle davantage le décalage existant entre cette réforme et la manière dont elle est appliquée ou pratiquée dans la réalité concrète. Le principe de "mise en valeur" est prévu par les articles 8 et 15 alinéa 2 de la loi 64/46 et de l'article 18 du décret 64-573 du 30 juillet 1964. Le critère de "*mise en valeur... par l'affectataire et sa famille...*" est ambigu et implicite. Il est d'autant plus ambigu que les zones à vocation d'aménagement hydro-agricole sont assez spécifiques. S. TRAORE indique que l'investissement élevé que nécessite l'aménagement irrigué est le principal obstacle au développement des aménagements privés. Il se pose alors la question de savoir si l'on peut parler de mise en valeur dans le cadre des aménagements sommaires.

En tout cas, ce critère de mise en valeur n'est souvent pas respecté. La stratégie habituelle utilisée par les exploitants est l'amorce de mise en valeur. Elle consiste à se faire attribuer, au nom d'un GIE, une superficie importante de terres (jusqu'à plus de 60 ha dans certains cas) et à mettre en valeur 1 ou 2 ha par un aménagement sommaire. C'est donc une

stratégie d'expansion foncière qui permet à la fois de se prémunir contre la désaffectation. Dès lors, on pourrait voir là une forme d'appropriation ou d'accaparement du foncier via le GIE. Cette idée développée par Eugène NDIAYE pourrait bien confirmer cette réflexion : *"ainsi l'introduction par l'Etat de nouvelles formes de coopération entre les producteurs peut-elle jeter les bases de nouvelles formes d'appropriation foncière (...)"*¹⁰⁰. En tout cas, cela devient de plus en plus une réalité depuis la mise en place des GIE dans le Delta et ailleurs dans la vallée du fleuve Sénégal.

De manière générale donc, les pratiques foncières se réfèrent aux matrices traditionnelle et moderne. Elles s'inspirent du droit moderne et du droit traditionnel voire du droit islamique pour la zone qui nous intéresse.

IV - STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES ET LOGIQUE TECHNICIENNE

Les politiques de développement mises en œuvre dans le Delta depuis les indépendances à nos jours se sont appuyées essentiellement sur une vision normative. Celle-ci se caractérise aujourd'hui par des itinéraires techniques intensifs, une forte mécanisation, une intégration dans le marché, le but visé étant la modernisation du monde rural. C'est pourquoi dans notre schéma d'analyse global, nous avons indiqué que dans le contexte de la culture irriguée se confrontent deux logiques : celle de l'Etat et des bailleurs de Fonds qui est une logique d'intensification et d'intégration dans le marché et celle paysanne qui est une logique de sécurité, de reproduction, mais aussi de plus en plus de rentabilité économique.

L'étude des stratégies foncières permet d'inférer que la logique paysanne, qui, est l'ensemble de ses choix techniques et économiques effectués en fonction des contraintes, n'obéit pas ou ne se réfère pas toujours à la rationalité technicienne. En effet, même si le paysan de Boundoum et du Delta est impliqué dans la culture irriguée, il s'avère que c'est une participation plutôt opportuniste voire conjoncturelle. Depuis plus de trente ans, le Delta fait

¹⁰⁰ NDIAYE Eugène, *"Contraintes extérieures et autonomie paysanne"*, in KI-ZERBO Joseph (sous la direction de), *la natte des autres, pour un développement endogène en Afrique*, CODESRIA, Dakar, 1992, p. 387.

l'objet d'un strict contrôle de la part de l'Etat ; on n'en verrait donc autrement que le paysan ne s'adonne pas, ne serait-ce qu'en partie, à cette forme d'agriculture imposée. En plus, la crise actuelle contraint celui-ci à pratiquer la riziculture pour tout simplement assurer sa reproduction.

La logique technicienne vise à accroître coûte que coûte le rendement, à rentabiliser les infrastructures à chercher le profit par le marché. Elle conçoit l'exploitation comme une simple unité de production, une industrie. Ainsi la riposte paysanne à la volonté de l'Etat et des bailleurs de fonds d'imposer la logique technicienne et de l'intégrer dans le marché, apparaît sous diverses formes que l'étude des stratégies foncières a permis de déceler. Alors que les terres sont attribuées en fonction du nombre d'actifs, les paysans se plaignent de l'étroitesse et trouvent la nécessité d'étendre leur dispositif foncier en dehors du périmètre. Alors que l'intensification rizicole semble être la préoccupation fondamentale de l'Etat et des bailleurs de fonds, le paysan, à travers la diversification de ses activités, vise à assurer sa sécurité.

Au demeurant, les valeurs comme le partage et la solidarité occupent une place de choix dans l'univers paysan. En effet, dans une situation de crise et d'incertitude, la ressource sociale est mobilisée comme capital déterminant pour résoudre les problèmes concrets de la vie quotidienne. Ces valeurs remplissent d'ailleurs bien des fonctions car, *"à travers la manière de partager, c'est l'identité des groupes, donc leur capacité de reproduction, qui est impliquée. Ainsi, c'est leur reconnaissance sociale qui est en jeu et, avec elle, leur capacité à inscrire dans les rapports de pouvoir et d'alliance (matrimoniaux, religieux ou politiques) et d'assurer leur place dans les forums locaux"*¹⁰¹. A Boundoum Barrage, les échanges, dons et obligations faits lors des récoltes, la "culture de la force" et bien d'autres réseaux de solidarité qui s'y tissent illustrent ces propos. Ces pratiques pourraient dérouter plus d'un technicien ou expert animé de la seule rationalité cartésienne. N'est-ce pas l'ignorance ou la non prise en compte de ces pratiques qui est à l'origine de l'incompréhension entre paysans et encadrement technique ?

¹⁰¹ LE ROY E., KARSENTY A, BERTRAND A., *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*, KARTHALA, Paris, p. 204.

CHAPITRE IV : LA PRIVATISATION SERAIT-ELLE UNE SOLUTION ?

En réfléchissant sur la problématique foncière dans le Delta, nous avons pris prétexte de la privatisation. Cette partie constitue notre modeste contribution à cette question puisque notre étude vise, entre autres objectifs, à réfléchir sur la privatisation. Nous partirons donc des résultats de nos recherches.

La privatisation des terres serait une politique accompagnatrice de la libéralisation et de l'intensification. Elle résulte donc d'une analyse macro-économique de la crise foncière faite par la Banque Mondiale et le FMI. Un des objectifs de ces institutions dans le secteur agricole est l'augmentation de la productivité par la sécurisation foncière qui n'est possible que par la propriété privée. Il s'avère donc que la généralisation de la propriété privée devient de plus en plus impérieuse pour résoudre le problème de la sécurité alimentaire.

Dans les aménagements hydro-agricoles comme le Delta, le problème majeur est l'insécurité du fait de l'occupation arbitraire de l'espace et des conflits fonciers. C'est pourquoi, les bailleurs de fonds préconisent la sécurité des producteurs par la garantie de leurs droits. Dans les zones aménagées, en effet, la terre est lieu où se rencontrent le capital (la technique et les investissements) et le travail (les populations locales ou non). Le capital et le travail ne sont pas déterminés par la même logique. Le capital qui est la logique des investisseurs et bailleurs de fonds vise à accroître le rendement, à rentabiliser les infrastructures, à imposer le marché. L'eau et la terre sont considérées comme des marchandises. Pour les populations locales, la terre est avant tout déterminée par les rapports sociaux. Le rapport rédigé par Bernard OTCH-AKPA note que dans la logique des Institutions Internationales, le *"foncier est associé à la reproduction de la nature (capital environnemental) et non à celle des groupes, ce qui est un tropisme bien réducteur"*¹⁰².

Notre étude révèle des pratiques diverses qui, à bien des égards, ne sont pas adéquates avec la logique capitaliste. Ce sont des pratiques "informelles" ou de tontinisation foncière qui *"ne sont en réalité que le résultat de l'articulation entre les logiques fonctionnelle et institutionnelle en l'absence de l'Etat"*¹⁰³. Celles-ci se font essentiellement sur une base

¹⁰² OTCH-AKPA Bernard, *Les Etats et les paysans sahéliens : les programmes d'ajustements structurels agricoles et les politiques foncières de la Banque Mondiale*, rapport final, AUPELF-UREF-FICU, Janvier 1996, p. 45.

¹⁰³ OTCH-AKPA Bernard, *ibidem*, p. 83.

sociale et communautaire. L'exemple des GIE familiaux, de la "culture de la force", de certaines stratégies développées au sein des structures paysannes et de l'exploitation agricole montrent encore une fois que le foncier est plus un rapport social qu'un simple bien économique. Il est, pour reprendre Polanyi, "*encastré dans le social*".

Nous pensons donc que la privatisation ne saurait être la solution à la crise foncière et économique actuelle. Les juristes spécialistes du foncier ont d'ailleurs montré que la propriété privée n'est rien d'autre qu'un système parmi les multiples qui peuvent régir la gestion de la terre.

Ainsi, pour sortir de l'impasse actuelle et pour garantir l'accès au foncier au paysan qui ne connaît que la terre et ne vit que grâce à la terre, la solution nous paraît être la sécurisation foncière par les forums de gestion et la mise en place d'un plan d'occupation des sols pour éviter les dérives liées au marquage foncier.

Cette solution nous paraît d'autant plus viable que, dans un contexte de décentralisation, les différents acteurs fonciers (élus locaux, populations, intervenants, Etat) sont appelés au dialogue et à la concertation en vue d'une gestion durable des ressources naturelles au premier rang desquelles se trouve la terre.

CONCLUSION

Au terme de ce travail par lequel nous nous initions à la recherche en sciences sociales, il convient d'abord de résumer le contenu du mémoire et d'en dégager ensuite les limites.

• RESUME

L'objectif de notre recherche était de saisir les pratiques foncières paysannes dans le contexte d'incertitude de la culture irriguée. Le prétexte de cette recherche a été la privatisation des terres qui alimente les débats et la recherche dans cette zone. Du point de vue méthodologique, notre préoccupation essentielle est la complexité des phénomènes observés. La démarche adoptée consistait à identifier les différents groupes stratégiques dans l'arène politique du village dans le but de saisir les logiques qui président à leurs pratiques. Nous avons tenté d'arpenter les différentes structures allant des organisations formelles (S.V., GIE) aux organisations informelles (exploitation, agricole, GIE) afin de déceler des stratégies mises en place par les différents acteurs.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat, de l'intensification agricole et sous l'impulsion des théories macro-économiques dominantes, l'étude des stratégies paysannes permet de s'interroger sur l'échec des politiques de développement et sur la crise du monde rural. Nous avons défini la stratégie comme étant la manière dont un acteur recherche ses différents objectifs en fonction des contraintes auxquelles il est soumis. En partant des objectifs, nous avons voulu signifier que le paysan est acteur qui a une rationalité et une logique, c'est-à-dire qu'il opère des choix qui ne sont pas forcément ceux qu'on lui impose. Par les contraintes, nous avons replacé le contexte d'incertitude du système de la culture irriguée. Et c'est par l'approche stratégique que nous avons appréhendée les stratégies identifiées.

Les résultats montrent une diversité des pratiques foncières. En outre, une diversité au sein de ce que nous avons appelé "paysans" s'est dégagée. La diversité des pratiques foncières paysannes traduit, de manière plus formelle, le degré de recours à d'autres choix que ceux véhiculés par une agriculture de type capitaliste normalisée.

L'étude des stratégies foncières paysannes permet d'avancer que même si le foncier, dans le cadre des aménagements hydro-agricoles, est déterminé par plusieurs facteurs (économique, technique, financier), il demeure que le paramètre social reste toutefois plus qu'important. Il engage l'individu et le groupe.

Nous pouvons alors rappeler que les paysans étalent leurs différentes stratégies en ayant recours au politique, au religieux, à l'économique, au social etc. Celles-ci ne sont pas toujours conformes à la logique technicienne et contournent les réglementations foncières officielles.

L'examen des stratégies témoigne dans bien des cas d'une inadéquation entre les pratiques paysannes et la logique technicienne d'une part, d'autre part entre celles-ci et la loi sur le domaine national. En ce sens, notre hypothèse a été confirmée. Du point de vue analytique, le schème actanciel nous a permis d'atteindre nos objectifs: les paysans ont recours à un ensemble de pratiques pour faire face à l'incertitude de la culture irriguée. Ces pratiques, du fait de leur inadéquation avec la logique dominante ou de leur non prise en compte par l'Etat et les bailleurs de fonds, se reflètent au niveau du système de la culture irriguée en accentuant le contexte de crise. Nous estimons alors qu'il y a nécessité de comprendre les logiques et pratiques paysannes afin de les intégrer dans la gestion du périmètre.

• LIMITES DE L'ETUDE

La connaissance est illimitée mais nos connaissances sont limitées. Quels que puissent être la profondeur et le degré de scientificité d'une recherche en sciences sociales, ils n'épuisent jamais l'objet d'étude. Conscient de ce fait, nous reconnaissons que notre étude a aussi des limites.

Nous postulons d'abord que le sujet est vaste mais c'est surtout le domaine particulier du foncier qui exige le recours à de multiples dimensions du contexte de la culture irriguée dans lequel l'étude a été circonscrite. En outre, nous nous sommes limité à une seule zone d'étude. Nous aurions pu nous orienter vers d'autres villages comme ceux du Bas-Delta dans le but de diversifier notre approche car, le milieu physique étant déterminant, la diversification des cultures est plus fréquente dans cette zone que dans la zone de Boundoum.

Du point de vue méthodologique, la recherche aurait pu davantage être enrichie de données quantitatives. Mais nous avons privilégié l'approche qualitative et l'originalité réside dans le fait que nous ne nous sommes pas intéressé à des individus pris isolément mais plutôt à des entités (exploitation, agricole, S.V., GIE) et aux rapports que les individus entretiennent au sein de ces unités, car avons nous dit, le foncier est un rapport d'homme à homme.

La prise en compte des pratiques paysannes à l'intérieur des systèmes globaux (politique agricole nationale voire internationale) est devenue, ces dernières années, une préoccupation centrale. En effet, ce qui est vrai à une échelle ne l'est pas forcément à une autre. L'une des difficultés majeures sur lesquelles butent les politiques de développement est de rendre incompatibles des déterminations émergeant à partir d'échelles différentes. Très souvent, les recommandations de la Banque Mondiale se fondent sur des critères macro-économiques et de mondialisation et contredisent souvent les pratiques locales et les capacités d'adaptation des producteurs. Et c'est pourquoi, il s'avère impérieux aujourd'hui d'appréhender de "l'intérieur" les choix des acteurs paysans afin d'adapter les politiques au contexte local.

Cette perspective de "l'intérieur" pour laquelle nous avons opté ne s'oppose pas d'ailleurs à la perspective de "l'extérieur" bien que l'une et l'autre appartiennent à des champs théoriques différents. Autant la première ne peut rendre compte à elle seule de manière exhaustive de la dynamique du changement dans le monde rural, autant la deuxième ne peut être érigée en paradigme pour saisir cette réalité complexe. Chacune d'entre elles court le risque de réduire et de fragmenter le réel s'il n'y a pas d'articulations entre ces deux perspectives.

Notre position ne vise pas alors à exalter les dynamiques paysannes mais plutôt à occuper la place que l'influence des dominations extérieures (politiques des institutions internationales, intégration dans la logique marchande, etc.) laisse souvent vacante surtout dans une zone comme le Delta. C'est là, nous semble-t-il, que réside sa valeur théorique.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- 1 - ADAMS, Adrian, *La terre et les gens du fleuve : jalons, balises*, Harmattan, Paris, 1985, 243 p.
- 2 - BERTHELOT, Jean Michel, *L'intelligence du social : le pluralisme explicatif en sociologie*, PUF, Paris, 1990, 249 p.
- 3 - BERTHOME J., GILLET T., *Le développement local à Ross Béthio, résultats de la démarche de planification animée par le conseil rural de Ross Béthio avec l'appui du CIEPAC*, Mars 1994.
- 4 - CABINET PANAUDIT, République du Sénégal, *Plan d'action foncier au Sénégal*, Dakar UPA, Octobre 1996, 120 p.
- 5 - CASTELLANET C., *L'irrigation villageoise : gérer les petits périmètres irrigués au Sahel*, CTA, GRET, 1992, 367 p.
- 6 - CAVERIVIERE M., DEBENE M., *Le droit foncier sénégalais*, Berger-Levrault, Paris, 1988, 329 p.
- 7 - CLUB DU SAHEL, "La Société des Terres Neuves, Sénégal" in *la mise en valeur des "Terres Neuves" au Sahel*, synthèse du séminaire de Ouagadougou du 10 au 13 octobre 1978, pp. 67 à 73
- 8 - CROUSSE B., LE BRIS E., LE ROY E. (Sous la direction de), *Espaces disputés en Afrique noire, pratiques foncières locales*, Karthala, Paris, 1986, 426 p.
- 9 - CROUSSE B. MATHIEU P. SECK S. M. (Sous la direction de), *La Vallée du fleuve Sénégal*, Karthala, Paris, 1991, 385 p.

- 10 - CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Seuil Politique, Paris, 1977, 500 p.
- 11 - - DEBENE M.A.E., *La législation foncière et son application dans le cadre de l'après-barrage : diagnostic et recommandations*, Dakar, PNUD, février 1990, 68 p.
- 12 - DE COSTER M., *Introduction à la sociologie* (3è édition) Ouvertures Sociologiques, Bruxelles, 1992, 389 p.
- 13 - DESREUMAUX A., *Stratégie*, Dalloz Paris, 1993.
- 14 - DIA I., *Gestion des terroirs, rapport de recherche sur la gestion des terroirs par les communautés rurales*, ISRA, 1993, 67 p.
- 15 - DIARASSOUBA, Valy-Charles, *L'évolution des structures agricoles du Sénégal : destruction et restructuration de l'économie rurale*, Cujas, Paris, 1968, 299 p.
- 16-DIEMER Geert, VANDER LAAN Ellen, *L'irrigation au Sahel*, Karthala, Paris, 1987, 226 p.
- 17-DURUFLE, Gilles, *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Karthala, Paris, 1988, 205 p.
- 18 - ELA J. M., *Quand l'Etat pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise*, Karthala, Paris, 1990, 268 p.
- 19 - ENDA GRAF SAHEL, *La ressource humaine, avenir des terroirs, Recherches paysannes au Sénégal*, Karthala, Paris, 1993, 313 p.
- 20 - ENGELHARD P., BEN ABDALLAH T., *Enjeux de l'après-barrage, Vallée du fleuve Sénégal*, ENDA, MINISTERE DE LA COOPERATION FRANCAISE, 1986, 622 p.
- 21 - FALL C., *Gestion collective de la redevance hydraulique dans les grands aménagements transférés du delta du fleuve Sénégal*, CIRAD-TERA, n° 30/98, avril 1998.

- 22 - FUSSILLIER J. L., LIAGRE L. avec la collaboration de Pierre-Yves LE GAL, *Les premiers effets de la dévaluation sur les filières riz irrigué au Sahel, cas du Sénégal*, SAED, CIRAD, Ministère de la Coopération République Française, Septembre 1995, 117 p.
- 23 - FRAGNIERE, Jean Pierre, *Comment réussir un mémoire, Comment présenter une thèse, Comment rédiger un rapport ?* Bordas, Paris, 1986, 142 p.
- 24 - GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales* (9^e édition), Dalloz, Paris, 1993, 870p.
- 25 - LALÈYÉ I.P, " Transdisciplinarité et développement endogène " in *la natte des autres, pour un développement endogène en Afrique* (sous la direction de Joseph KI-ZERBO), CODESRIA, 1992, pp 307-323.
- 26 - LATOUCHE Serge, *Faut-il refuser le développement ? Essai sur l'anti-économique du Tiers-Monde*, PUF, Paris, 1986, 216p.
- 27 - LE BRIS E., LE ROY E., LEIMDORFER F. (Sous la direction de), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1982n 425 p.
- 28 - LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P. (Sous la direction de), *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse et de gestion foncière*, Karthala, Paris, 1991, 360 p.
- 29 - LEGOUPIL J. C. - LIDON B., *Gestion technique - Organisation sociale de l'irrigation. Appui aux organisations paysannes : développement d'un outil d'aide à la gestion des aménagements hydro-agricoles*, PSI - CORAF, février 1997.
- 30 - LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A., *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*, KARTHALA, Paris, 1996, 380 p.
- 31 - LY A., SAMB M., SOW P. A., *Le foncier et la décentralisation de la gestion des ressources naturelles*, Comité National du CILSS, Dakar, avril 1994, 74 p.

- 32 - MACE, Gordon, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Pressés de l'université de Laval, DE BOECK-WESMAEL, Bruxelles, 1991, 119 p.
- 33 - MAIGA M., *Le bassin du fleuve Sénégal, de la traite négrière au développement sous régional auto-centré*, Harmattan, Paris, 1995, 321 p.
- 34 - MENDRAS H., *Eléments de sociologie*, Armand Colin, Paris, 1975, 233 p.
- 35 - MKANDAWIRE Thandika, *Ajustement structurel et crise agraire en Afrique*, projet de recherche, CODESRIA, 1989, 34p.
- 36 - NIDAYE Adama, *Delta du fleuve Sénégal : désengagement de la SAED et auto-gestion paysanne : l'exemple de la cuvette de Boundoum*, Saint-Louis, USL, 1996, 157 p.
- 37 - NIDAYE El Hadji Malick, *Les stratégies foncières paysannes face au changement écologique à THYSSE-KAYMOR/SON-KORONG (région de Kaolack, département de Nioro)*, mémoire de maîtrise, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 1997-1998, 122 p.
- 38 - NDIAYE Eugène, " Contraintes extérieures et autonomie paysanne" in *La natte des autres, pour un développement endogène en Afrique* (sous la direction de Joseph KIZERBO), CODESRIA, 1992, pp 383-389.
- 39 - NDIAYE Sambou, *Dynamique associative et développement participatif en milieu rural. Contribution à l'étude des OPF du delta : le cas de l'Association Fédérative des GIE du département de Dagana*, mémoire de maîtrise, USL, 1996, 143p.
- 40 - NIANE I. C., *Fonctionnement des Conseils Ruraux des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents du Delta : le cas de Ross Béthio et Gaé*, Cellule Après-Barrage, 1990, 46 p.
- 41 - NIANE I. C., *Protefeuille des affectations foncières par les Conseils Ruraux de la Vallée du Fleuve Sénégal de juillet 1981 à décembre 1989*, DAKAR, CAB, février 1990, 9 p.

42- OLIVIER DESARDAN J. P., *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Karthala, APAD, Paris, 1995, 221 p.

43 - OTCH-AKPA Bernard, *Les Etats et les paysans sahéliens : les programmes d'ajustements structurels agricoles et les politiques foncières de la Banque Mondiale*, rapport final, AUPELF-UREF-FICU, Janvier 1996, 107 p.

44 - PELISSIER P., *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 1966.

45 - RECHERCHE - DEVELOPPEMENT, "La question foncière dans les Périmètres irrigués sahéliens" *jeux d'acteurs et interventions de l'Etat*. Compte rendu des journées des 15 et 16 juin 1995.

46 - RECHERCHE - DEVELOPPEMENT, "Le développement de l'irrigation privée après le désengagement de l'Etat en Afrique de l'Ouest", séminaire de Saint-Louis (Sénégal) du 13 au 17 avril 1992.

47 - RECHERCHE - DEVELOPPEMENT, *Les enjeux de la décentralisation dans les grands aménagements hydro-agricoles*, 2è séminaire régional du groupe "IRRIGATION" ANIONO au Mali du 14 au 18 juin 1993.

48 - SAED, DELEGATION DE DAGANA, SECTEUR DU DELTA CENTRAL, " Casier de Boundoum", juin 1998.

49 - SAED, Direction des Aménagements et Infrastructures Hydrauliques, *Développement rizicole et foncier : la sécurité foncière*, Saint-Louis, SAED, juin 1994, 14 p.

50 - SAED, Direction des Aménagements et Infrastructures Hydrauliques, *Développement rizicole et foncier : organisation foncière au Sénégal*, Saint-Louis SAED, juin 1994, 24 p.

51 - SAED, DIRECTION de la Planification et du Développement Rural, Délégation de Dagana, *Etude des indicateurs technico-économiques de la production agricole du périmètre transféré de Boundoum*, rapport de stage Cheikh Sidatty GUEYE, Mars 1996.

- 52 - SAED, *Recueil des statistiques de la vallée du fleuve Sénégal*, annuaire 1995/1996, version détaillée.
- 53 - SAED, REPUBLIQUE DU SENEGAL - KEW, *Réhabilitation du périmètre de Boundoum, Etude de factibilité complémentaire*, vol. 2, Annexes, juin 1988.
- 54 - SALL B., *De la modernité paysanne en Afrique noire, le Sénégal, pour une sociologie de la norme et de la ruse*, Harmattan, Paris, 1993, 255 p.
- 55 - SAMB M., MBOUP O., *Problèmes de délimitations entre Communautés Rurales, entre Commune et Communauté (s) Rurale (s) dans les arrondissements de Mbane et Ross-Béthio*, DAKAR, Cellule Aprsè-Barrage, décembre 1989, 37 p.
- 56 - SECK Sidy Mohamed, *Aspects fonciers et organisationnels dans le développement de la culture irriguée*, Saint-Louis, OMVS, mars 1985, 147 p.
- 57 - SEZNEC, A., *Etude sur les rapports entre le statut foncier du domaine irrigable et le développement rizicole dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, CFD, juillet 1995, 33 p.
- 58 - SOURISSEAU J.M., *L'organisation économique des agriculteurs du Delta*, CIRAD - PSI, 1996, 120 p.
- 59 - TOURAINÉ Alain, *Le retour de l'acteur, essai de sociologie*, Fayard, Paris, 1984, 350p.
- 60 - TRAORE Samba, *Le foncier et la riziculture dans le Delta du Sénégal : Des garanties du crédit en vue de la réhabilitation des périmètres privés*, Saint-Louis, SAED, décembre 1994, 30 p.
- 61- TRAORE Samba, *Les systèmes fonciers de la vallée du fleuve Sénégal. Exemple de la zone soninké de Bakel : Canton du Goy-Gajaaga*, DAKAR, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 1991, 481 p.

62- UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Saint-Louis, Institut des Sciences de l'Environnement de l'UCAD, Land Tenure Centre de l'Université de Wisconsin Madison/USA, ENEA Dakar, *La gestion des ressources naturelles par les collectivités locales*, séminaire organisé à l'Université de Saint-Louis du 03 au 05 novembre 1999.

63-Université de Saint-Louis - Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques - Ministère de la Coopération - Overseas Développement Administration, *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest*. Séminaire régional, GOREE, Sénégal, 18-22 novembre 1996, Actes provisoires.

64- URED, Université de Saint-Louis, n° 4 6 Octobre 1994, 110 p.

65- VERDIER R., ROCHEGUDE A. (Textes réunis et présentés par), *Systèmes fonciers à la ville et au village*, Harmattan, Paris, 1986, 296 p.

66- VINCKE P. P., NIANE I. C., *La législation foncière et son application à la conservation et à la gestion des ressources naturelles : quelques éléments de réflexion*, DAKAR, Cellule Après-Barrage, avril 1990, 12 p.

TEXTES RELATIFS A LA REFORME FONCIERE ET RURALE

Loi 64/46 du 17 juin 1964 relative au Domaine National. JORS n° 3292 du 11 juillet 1964, p. 905.

Décret 64/1573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi 64/46. JORS n° 3699 du 29 août 1964, p. 1123.

Loi 72/25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales. JORS n° 4224 du 13 mai 1972, p.755.

Décret 72/1288 du 27 octobre 1972 relative aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du Domaine National comprises dans les C.R. JORS n° 4260 du 18 novembre 1972, p. 1894.

Décret 65/443 du 25 juin 1965 portant constitution en zone pionnière des terres du Domaine National situées dans le département de Dagana. JORS n° 3755 du 17 juillet 1965, pp. 991 à 993.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE

Date :
Heure :
Cadre :
Exploitation agricole :

I - IDENTIFICATION

1 - Section villageoise

2 - Autres organisations paysannes d'appartenance

a - GIE

b - PIV

c - OPF

3 - Situation géographique des parcelles exploitées.

II - FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

A - LA MISE EN VALEUR

1 - Avec qui exploitez-vous vos parcelles ?

a - Seul

b - En famille

c - Surga

2 - Quel est le statut des parcelles exploitées ?

a - attributaire

b - locataire

c - métayer

d - propriétaire

e - héritier

3 - Etes-vous satisfait des parcelles que vous exploitez ?

a - oui



b - non

Pour quelles raisons ?

4 - Quelles sont les difficultés majeures auxquelles vous êtes confrontés dans la mise en valeur de vos parcelles ?

5 - Respectez-vous les différents calendriers cultureux ?

a - oui

b - non

Pour quelles raisons ?

B - ORGANISATION DE BASE ET ACCES AU CREDIT

1 - Avez-vous chaque fois accès au crédit ?

a - oui

b - non

2 - Par quelles voies accédez-vous au crédit ?

a - directement par la CNCAS

b - par la SV

c - par d'autres réseaux (à préciser)

3 - Votre rendement vous permet-il de rembourser ?

a - oui

b - non

4 - Les prises de décisions à l'intérieur de la SV se passent-elles de manière démocratique ?

5 - Avez-vous été victime d'une sanction

au sein de la SV

- oui

Nature de la sanction

- non

C - LA COMMERCIALISATION

1 - Rendement annuel :

2 - Quelles difficultés éprouvez-vous dans la commercialisation ?

3 - Quelles utilisations faites-vous des produits de la récolte

III - DYNAMIQUE FONCIERE

1- Que pensez-vous des attributions foncières au sein de l'aménagement ?

2 - Se déroulent-elles de manière démocratique ?

3 - Quels sont vos sentiments par rapport au C.R. ?

4 - Que pensez-vous des étrangers détenteurs de parcelles ?

RECENSEMENT

I - RECENSEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- 1 - Nombre de ménages
- 2 - Population totale de l'exploitation
- 3 - Nombre d'actifs agricoles
 - a - hommes
 - b - femmes
- 4 - Présence d'autres personnes
 - a - Sarga
 - b - autres (préciser)
- 5 - Nombre d'attributaires

II - RECENSEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET EXTRA AGRICOLES

- 1 - Superficies attribuées (ha)
 - a - cultivables
 - b - cultivées
- 2 - Avez-vous des parcelles en dehors du périmètre ?
 - Si oui comment les avez-vous acquises ?
 - a - attribution
 - b - location
 - c - vente
 - d - métayage
- 3 - Autres activités
 - a - maraîchage variétés cultivables :
 - b - pêche
 - c - commerce nature :
 - d - élevage espèces :
 - e - autres
- 4 - Autre système de culture

a - agriculture pluviale }

}

variétés cultivables développées

b - culture de décrue }

5 - Présence d'un champ communautaire

III - ARBRE GENERALOGIQUES

- **attributaires**
- **stratégies foncières développées.**

RECITS DE VIE

1 - Itinéraires migratoires

- **région d'origine**
- **raisons du départ**
- **difficultés rencontrées**
- **événements marquants**

2 - Histoire foncière

- **histoire des attributaires foncières**
- **évolution du dispositif foncier**
- **stratégies d'acquisition ou de conservation du foncier**

3 - Implications dans les structures paysannes.

FICHE GIE

I - IDENTIFICATION

1 - Nom du GIE

2 - Date de création

3 - Nombre d'adhérents

4 - Nature du GIE

5 - Appartenance à une union ou fédération de GIE

6 - Patrimoine foncier

oui nombre d'ha :

non

7 - Situation géographique des parcelles

8 - Fonctionnement du GIE

a - au ralenti

b - assez bien

c - bien

d - pas du tout

9 - Activités pratiquées

a - riziculture

b - maraîchage

c - élevage

d - commerce

e - autres

II - GUIDE D'ENTRETIEN

1 - Historique du GIE

a - raison de la mise en place du GIE

b - les difficultés rencontrées

2 - Financement des activités

a - accès au crédit

b - endettement

3 - GIE et foncier

a - accès au foncier

b - répartition foncière

4 - Situation actuelle du GIE.